
Manuel de formation à l'intention
des professionnels travaillant ou
ayant l'ambition de travailler avec
des mineurs non accompagnés

L'accompagnement des mineurs non accompagnés

Renforcer la résilience et l'agentivité



Table des matières

<i>Introduction</i>	4
Module 1 <i>Introduction : MNA et protection de remplacement</i>	6
1.1 Les vulnérabilités des MNA	6
1.2 La situation juridique des MNA	7
1.3 Pourquoi les enfants et les jeunes quittent-ils leur pays d'origine ?	12
1.4 La prise en charge familiale	15
1.5 Les dispositifs de vie indépendante supervisée	15
Module 2 <i>Accueil</i>	17
2.1 L'insécurité et le besoin de sentir en sécurité	17
2.2 Présentation d'Amir	17
2.3 Se sentir en sécurité : les besoins des mineurs	17
2.4 La traite des êtres humains	22
2.5 Se sentir en sécurité : le rôle des travailleurs sociaux	25
2.6 Compétences et outils	28
Parler avec les mineurs non accompagnés	28
Check-list : Information adaptée aux enfants	29
Procédures opérationnelles standards pour l'identification des mineurs victimes de traite et d'exploitation en Italie	30
Module 3 <i>Développement et intégration</i>	35
3.1 Dans la peau de...	35
3.2 Le développement : les besoins des mineurs	36
3.3 Le développement : le rôle des travailleurs sociaux	43
3.4 L'intégration : les besoins des mineurs	44
3.5 L'intégration : le rôle des travailleurs sociaux	50
3.6 Le bien-être des professionnels	52
3.7 Compétences et outils	55
Compétences liées à l'autonomie des MNA	55
Support de formation : Travailleurs sociaux et traumatisme	56
Module 4 <i>Préparation à l'autonomie</i>	59
4.1 Dans la peau de...	59
4.2 La préparation à l'autonomie : les besoins des mineurs	59
4.3 La préparation à l'autonomie : le rôle des travailleurs sociaux	62
4.4 Compétences et outils	65
Support de formation : Méthodologie d'intervision axée sur les solutions	65



Module 5 <i>Bonnes pratiques</i>	66
5.1 Partage de bonnes pratiques à travers un World Café (« Café mondial »)	66
5.2 Premières étapes de mise en œuvre des connaissances et des compétences	66
5.3 Renvoi à son propre contexte	67
Bibliographie	68



Introduction

Ce manuel a été élaboré afin de fournir aux professionnels, notamment aux travailleurs sociaux et tous ceux en contact avec les mineurs non accompagnés (MNA), les connaissances nécessaires pour pouvoir suivre une formation de trois jours sur la prise en charge de ce groupe cible.

La formation se veut interactive et s'appuie sur les différents niveaux de connaissance des participants. Chaque module permet de couvrir les sujets pertinents par le biais de diverses méthodes (présentations, discussions, exercices en petits groupes, études de cas, contenu vidéo). Des diapositives PowerPoint comprenant des notes récapitulant les idées principales sont par ailleurs fournies pour renforcer les propos de l'animateur.

Dans la mesure où cette formation prétend renforcer les capacités des travailleurs sociaux accompagnant les mineurs non accompagnés en leur transmettant les connaissances et outils essentiels, le présent manuel a été développé dans le cadre du projet IMPACT pour consolider le contenu et aller plus en profondeur. Il s'efforce de répondre aux besoins et de partager les bonnes pratiques déjà produites sur le thème de l'orientation et de l'accueil des mineurs non accompagnés identifiées au cours des activités de cartographie du projet. L'objectif de ce manuel est de contribuer à l'amélioration globale de la prise en charge des mineurs non accompagnés, mais également de l'étendre à travers le renforcement des capacités d'autres professionnels intéressés.

Le contenu de ce manuel de formation repose sur les guides et rapports suivants : « *Children on the move* » (Schippers, 2021) publié par le réseau EGN ; « *Working in Sil: a practical guide* » (2021) publié dans le cadre du projet PROUD ; « *Identifying minors who are victims of trafficking and exploitation in Italy* » (Save the Children, 2020) ; et « *STEP-by-STEP together Support, Tips, Examples and Possibilities for youth work with young refugees* » (Conseil de l'Europe et Commission européenne, 2018). Par ailleurs, nous y avons ajouté des informations fournies par des travailleurs sociaux, des mentors, des représentants légaux, des spécialistes du comportement, des enseignants et d'autres professionnels. Leur apport provient de l'observation, des problèmes rencontrés au cours de leur expérience, et avant tout, de nombreuses conversations menées avec les enfants eux-mêmes. Appuyés de manière empirique par les diverses expériences, certains phénomènes sont présentés comme des données générales (« les enfants sont souvent affamés et fatigués après leur fuite et ont du mal à faire confiance aux autres », par exemple).

Chaque pays européen a sa propre méthode de travail, c'est pourquoi les informations et commentaires transmis par les différents partenaires du projet à travers des exemples de cas et des publications ont été précieux pour l'élaboration de ce manuel. En outre, un grand nombre de publications universitaires et de documents légaux internationaux et européens ont été utilisés pour étayer le cadre théorique.



Résultats attendus

À la fin de la formation, les participants auront acquis :

- Une connaissance accrue des besoins des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Une meilleure compréhension des différentes phases de prise en charge des MNA et de ce qui est important au cours de ces phases ;
- Des compétences renforcées pour répondre aux besoins de ces enfants ;
- Les compétences pour reconnaître les besoins de prendre soin de soi-même, ainsi que les outils pour y répondre (bien-être professionnel).



Module 1

Introduction : MNA et protection de remplacement

Les enfants auxquels ce manuel fait référence sont ceux qui ont fui leur pays d'origine et qui ont été séparés de leurs parents ou de toute autre personne qui en était responsable. En Europe, ils sont connus sous l'expression « Mineurs Non Accompagnés (MNA) ». Ce guide présente différents mécanismes de protection de remplacement, notamment la prise en charge familiale (à travers les familles d'accueil officielles ou non, par exemple) et les dispositifs de vie indépendante supervisée, dans lesquels les mineurs vivent en petits groupes (8 jeunes maximum) et sont pris en charge par des professionnels formés.

Cette section constitue une introduction sur les MNA et la protection de remplacement. Les deux premiers paragraphes donnent des informations générales concernant les vulnérabilités des MNA, leur situation juridique et les procédures importantes. Le troisième paragraphe porte sur les principales raisons ayant poussé les mineurs à quitter leur pays. Enfin, les deux derniers paragraphes présentent différents arrangements de protection de remplacement.

1.1 Les vulnérabilités des MNA

Les mineurs non accompagnés en migration présentent des vulnérabilités et des besoins particuliers qui reposent sur leur triple caractéristique, à savoir être des enfants, être en migration et ne pas être accompagnés par des adultes les connaissant bien (leur famille ou leurs représentants légaux).

De manière générale, les MNA :

- Ont été séparés de leurs parents biologiques, de leurs familles, de leurs communautés, de leur langue, de leur culture et de leur pays en même temps, ce qui a exacerbé leur sentiment de perte et d'isolement.
- Ont pu avoir été victimes d'abus, d'exploitation et de violence au cours de leur voyage migratoire, tout en subissant des difficultés physiques, des traumatismes et un manque d'accès à des soins ou à une éducation appropriés.
- Ont pu ou peuvent toujours être victimes de discrimination, d'hostilité ou de stigmatisation, au cours de leur voyage et à l'arrivée dans le nouveau pays.
- Peuvent subir un choc culturel intense à l'arrivée dans le nouveau pays et se sentir à nouveau traumatisés au cours des procédures d'asile ou d'immigration et de détermination de l'âge, et lors de la prise en charge.
- Ont besoin de partir sur de nouvelles bases pour construire leur vie dans le pays d'arrivée et s'aventurer vers l'intégration, tout en devenant de jeunes adultes et en acceptant la perte et la séparation.



1.2 La situation juridique des MNA

Plusieurs raisons expliquent pourquoi un mineur se retrouve sans accompagnement ou séparé des siens, parmi lesquelles : la persécution de l'enfant ou de ses parents ; les conflits internationaux ou les guerres civiles ; la traite et le trafic des êtres humains, y compris la vente par les parents ; la séparation accidentelle avec les parents au cours du voyage ; ou encore la recherche de meilleures opportunités économiques.

Quel que soit leur milieu d'origine, les mineurs non accompagnés partagent un grand nombre de caractéristiques. Ils sont seuls et mineurs, ils ont fui leur pays d'origine et recherchent protection et abri. Ces enfants sont particulièrement vulnérables en raison de leurs expériences traumatisantes et parce que leurs parents ne sont pas présents. S'ils sont reconnus comme réfugiés, ils ont également droit à une protection et une assistance spéciales. Leur statut juridique (réfugié / demandeur d'asile / migrant) et les procédures qui y sont associées ont souvent un impact sur le placement en dispositif de vie indépendante supervisée. Dans la mesure où les MNA sont concernés par les directives et les législations nationales et internationales, il est important que les professionnels s'occupant d'eux possèdent des connaissances de base sur le cadre juridique en matière de droits des mineurs non accompagnés et sur la façon dont la procédure d'asile les affecte.

Instruments de l'ONU

Les instruments des Nations Unies suivants soulignent les droits, les responsabilités et les normes minimales à respecter en matière de mineurs non accompagnés.

Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) (1989)

La CIDE est le traité international sur les droits de l'homme le plus ratifié de l'histoire. Comme indiqué précédemment, les MNA viennent dans l'UE pour diverses raisons. Indépendamment de leur nationalité ou de leur statut d'immigration, ils restent des enfants et doivent donc avant tout être traités comme tels, selon le Comité des droits de l'enfant qui est l'organe de l'ONU responsable du suivi de la mise en œuvre de la CIDE. Les droits d'usage de ces enfants à une protection et une assistance spéciales prévus par les instruments de l'ONU sont censés être respectés. Les enfants temporairement ou définitivement privés de leur environnement familial ont droit à une protection et une assistance spéciales de la part de l'État. Dans le cas contraire, une prise en charge alternative doit être assurée¹.

L'État est responsable de la protection des mineurs réfugiés. Cette protection va au-delà de la simple mise à l'abri, de l'alimentation et des soins de santé de base. L'État doit également les protéger au cours de la procédure d'asile.

Comme indiqué plus haut, les mineurs réfugiés sont en premier lieu des enfants. Ils doivent donc être en mesure de recevoir une éducation, de pratiquer des activités extrascolaires et de jouer librement. Par ailleurs, ils ont droit à la continuité et à la stabilité².

Le Comité des droits de l'enfant a été instauré pour veiller à l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pour aider les États à mettre en œuvre la CIDE, le Comité des droits de l'enfant publie régulièrement des Observations générales permettant d'expliquer plus en détail un ou plusieurs articles de la Convention. Les Observations générales fournissent des lignes directrices plus concrètes afin de permettre une meilleure réalisation des droits des enfants.

¹Article 20 de la CIDE

²Article 22 de la CIDE, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

Deux Observations générales sont particulièrement importantes en matière d'accueil des mineurs non accompagnés :

- *Comité des droits de l'enfant, Observation générale N° 6 sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*
Cette Observation générale souligne la vulnérabilité particulière des mineurs non accompagnés ou séparés et fournit des orientations relatives à la protection, à la prise en charge et au traitement approprié de ces enfants.
- *Comité des droits de l'enfant, Observation générale N° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1) L'objectif principal de cette Observation générale est de renforcer la compréhension et l'application du droit des enfants à ce que leur intérêt supérieur soit la priorité dans toutes les mesures qui les concernent.*

Lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants (2010)

Les enfants privés de façon temporaire ou définitive de leur environnement familial et dans l'incapacité de grandir avec leurs parents ont droit à une protection et une assistance spéciales de la part de l'État. Une protection de remplacement doit donc être mise en place, à travers une prise en charge familiale alternative ou un placement en dispositif de vie indépendante supervisée.

Les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants visent à promouvoir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais également des dispositions pertinentes d'autres instruments internationaux concernant la protection et le bien-être des enfants (à risque d'être) privés de protection parentale. Elles fixent des orientations pour l'élaboration de cadres juridiques et de pratiques en matière de protection de remplacement, destinées à être largement diffusées dans l'ensemble des secteurs concernés par ces questions. Leur objectif est d'appuyer tout particulièrement les efforts déployés pour assurer le maintien des enfants dans leur propre famille autant que possible et de veiller, lorsque cela n'est pas le cas, à ce qu'une solution appropriée et permanente soit trouvée. Dans les cas où maintenir le mineur dans sa famille est impossible ou ne correspond pas à son intérêt supérieur, les formes de protection de remplacement les plus adaptées doivent être identifiées et mises en œuvre, dans des conditions favorisant le développement complet et harmonieux de l'enfant. Les dispositifs de vie indépendante supervisée en font partie.

Ces conventions et ces directives s'appliquent à tous les enfants, y compris les mineurs non accompagnés. En cas de résistance des autorités lors de la mise en place d'un dispositif de vie indépendante supervisée, il convient de souligner l'importance des droits de l'enfant, particulièrement du droit de grandir en toute sécurité. Selon la CIDE, un mineur non accompagné a également le droit de recevoir une éducation appropriée.

Législation européenne

L'Union européenne a instauré le régime d'asile européen commun (RAEC), lequel définit les normes et procédures communes visant à garantir l'égalité de traitement des demandeurs d'asile dans un système ouvert et équitable, quel que soit le lieu où ils déposent leur demande (le système est régi par cinq instruments législatifs et une agence : la directive sur les procédures d'asile, la directive relative aux conditions d'accueil, la directive sur la qualification, le règlement Dublin, le règlement EURODAC et le Bureau européen d'appui en matière d'asile). La refonte de la directive relative aux conditions d'accueil (Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil, 2013) tout comme celle de la directive sur la qualification (Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil, 2011) prévoient des règles concernant l'hébergement des mineurs non accompagnés. Ces deux

directives font partie de la législation européenne en matière d'asile, adoptée et mise en œuvre par tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark.

Refonte de la directive relative aux conditions d'accueil

La directive vise à offrir aux personnes demandant une protection internationale des conditions de vie meilleures et plus harmonisées au sein de l'UE, quel que soit l'État membre dans lequel la demande est introduite. Elle remplace la directive de 2003 qui fixait les normes minimales en matière d'accueil des demandeurs d'asile et introduit de nouvelles règles concernant la détention et de meilleurs standards pour les personnes vulnérables, notamment les mineurs (non accompagnés).

Refonte de la directive sur la qualification

La directive établit les normes relatives aux conditions à remplir pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale et le contenu de la protection accordée. Tout comme la refonte de la directive relative aux conditions d'accueil mentionnée ci-dessus, il s'agit de l'un des instruments centraux du régime d'asile européen commun.

Le préambule préconise que : « *“L'intérêt supérieur de l'enfant” devrait être une considération primordiale des États membres lorsqu'ils mettent en œuvre la présente directive, conformément à la convention des Nations unies de 1989 relative aux droits de l'enfant. Lorsqu'ils apprécient l'intérêt supérieur de l'enfant, les États membres devraient en particulier tenir dûment compte du principe de l'unité familiale, du bien-être et du développement social du mineur, de considérations tenant à la sûreté et à la sécurité et de l'avis du mineur en fonction de son âge et de sa maturité* » (2011).

Si les procédures d'asile sont administrées différemment selon chaque État membre, il est bon de savoir que la même législation européenne s'applique dans la plupart d'entre eux. Ces directives prévoient également la protection de la situation vulnérable des mineurs non accompagnés.

La Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant

La stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant a été adoptée en 2021. Elle souligne les différents domaines où des efforts restent à faire, mais il y a malgré tout des raisons d'espérer qu'elle permettra d'améliorer les droits et les situations de nombreux mineurs, y compris ceux en situation de migration, dans l'ensemble des États membres. Cette stratégie a été développée pour et avec les enfants. Ces derniers doivent avoir accès à des informations adaptées à leur âge pour être en mesure de connaître leurs droits, et dans le cas présent, ce que l'UE prévoit de faire pour eux. Des versions de la stratégie ont été conçues spécialement pour et avec les enfants, afin de présenter les informations de manière ludique. Les jeunes ont donné leur avis sur le langage, les images et les exemples utilisés dans les brochures. En Europe et dans le monde, chaque mineur devrait jouir des mêmes droits et vivre à l'abri de toute forme de discrimination et d'intimidation. Dans la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant, la Commission souligne les défis émergents et ceux qu'il reste à relever et propose des actions concrètes pour protéger, promouvoir et réaliser les droits des enfants dans un monde en constante évolution.

Absence d'autorité parentale

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les enfants sont dépourvus de capacité juridique et dépendent légalement des adultes qui en ont la charge. Par conséquent, ils ne peuvent et ne doivent pas résider dans un pays sans un adulte qui les soutienne et leur assure soins, protection et bien-être général. Le régime de tutelle concernant les mineurs entrant dans un pays sans leurs parents est propre à chaque État européen. Dans certains pays, un représentant légal professionnel est désigné par la loi pour exercer

temporairement cette autorité, comme aux Pays-Bas. Dans d'autres pays, un tuteur est désigné parmi la société civile, comme en Italie.

Le tuteur ou représentant légal est chargé de s'assurer que le mineur est correctement pris en charge et d'intervenir si ce n'est pas le cas. Dans la mesure où chaque État membre a son propre régime de tutelle, il existe de grandes disparités concernant le rôle et le degré d'implication du représentant légal auprès de l'enfant.

En tant que travailleur social, il est important de connaître le responsable légal du mineur non accompagné et de l'impliquer dans le processus de prise en charge, en travaillant en synergie pour permettre aux jeunes de développer leur indépendance au mieux.

La procédure d'asile

La demande d'asile représente un processus bureaucratique. Dans la plupart des pays, notamment ceux situés aux frontières de l'UE, aucun interprète n'est disponible. La procédure d'asile est donc complètement inadaptée aux mineurs non accompagnés. De plus, ces derniers ont souvent grandi dans un pays où le gouvernement est corrompu et peu fiable, de sorte qu'ils ont tendance à se méfier des agents publics. L'expérience montre qu'au départ, ils sont incapables de discerner les différences entre les personnes avec lesquelles ils sont en contact. Ils ne comprennent pas qui est responsable de quoi et en principe ils ne se fient à personne. Leur confiance en autrui a souvent été éprouvée par les événements traumatisants de la guerre et de la fuite.

La demande d'asile est considérée comme très importante et les MNA souhaitent généralement la conclure aussi vite que possible. La précipitation et la méfiance dont ils font preuve empêchent souvent de leur offrir un soutien approprié.

Lorsque les dispositifs de vie indépendante supervisée ne reçoivent pas uniquement des jeunes reconnus officiellement comme réfugiés, le personnel doit être conscient du facteur de stress que représentent tant le processus de demande d'asile en lui-même que son résultat (possibilité de décision négative). En effet, ces deux éléments provoquent chez les MNA des sentiments d'insécurité et de détresse et ont des répercussions sur tous les aspects de leur vie quotidienne. Dans certains pays, la procédure d'asile est particulièrement longue, ce qui induit l'anxiété et l'incertitude des jeunes quant à leur avenir. S'ils reçoivent une décision négative, ils perdent toute perspective d'intégration, car ils craignent d'être renvoyés dans leur pays d'origine lorsqu'ils auront 18 ans. Par conséquent, l'incertitude concernant le statut légal agit comme un facteur de démotivation qui peut créer des symptômes de retrait.

De plus, les réfugiés reçoivent souvent de la part d'agents de voyage, d'autres réfugiés, de leur famille ou par le biais des réseaux sociaux des instructions sur ce qu'il faut dire et ne pas dire au cours de la procédure de demande d'asile. Malheureusement, ces informations ne sont pas toujours correctes. Par conséquent, le récit authentique de la fuite n'est pas toujours partagé, bien qu'il soit généralement plus poignant et qu'il permette de donner plus de profondeur et de crédibilité à la demande d'asile. De manière générale, les réfugiés ne racontent leur véritable histoire qu'une fois la procédure d'asile terminée, lorsqu'ils commencent à faire confiance à leurs conseillers.

Les mineurs réfugiés non accompagnés ont besoin de comprendre la procédure d'asile, à travers des explications approfondies et répétées dans leur propre langue. Ils doivent entendre qu'il est nécessaire de suivre les procédures et ne pas essayer de les influencer au moyen de pressions ou de tentatives de corruption. Le recours aux interprètes et aux médiateurs culturels et l'intervention de ressortissants de leur pays sont ici d'une grande importance.

Comprendre les procédures bureaucratiques

Les mineurs non accompagnés ont parcouru le monde sans leurs parents, seuls ou avec d'autres membres de leur famille et des personnes de leur pays. En cours de route, ils ont dû prendre de nombreuses décisions concernant leur voyage : comment se déplacer et avec qui, où rester ou non, quels itinéraires emprunter, etc. D'une certaine manière, ils sont autonomes et indépendants. Ils perdent souvent ce sentiment d'autonomie une fois arrivés en Europe, lorsqu'ils se trouvent confrontés aux procédures bureaucratiques d'enregistrement et d'asile. Ils savent que leur avenir dépend de la procédure d'asile, mais ils ne la comprennent pas dans toute sa complexité, en partie dû à la langue et au manque de personnes fiables pour traduire à leur place. Par ailleurs, le fait de ne pas pouvoir influencer les procédures en exerçant des pressions, en payant de l'argent ou encore en obtenant l'aide de personnes influentes est souvent nouveau pour eux.

Le sentiment de ne pas pouvoir influencer la situation, la procédure d'asile ou son propre avenir (y compris l'avenir de sa propre famille) est susceptible de provoquer un manque d'agentivité³. Il est donc extrêmement important pour le bien-être du mineur non accompagné qu'il comprenne bien les procédures, et en ce sens, il a besoin d'avoir à sa disposition des personnes fiables en mesure de traduire les échanges et de lui fournir des explications. Les vlogs sur YouTube réalisés par d'anciens réfugiés dans la langue des MNA représentent de bons exemples d'informations adaptées. Un autre bon exemple concerne une brochure allemande conçue pour les mineurs réfugiés abordant différents sujets et comportant des citations et des conseils d'autres mineurs dans la même situation (Jugendliche ohne Grenzen, 2017).

Les transferts Dublin constituent un autre sujet problématique pour les jeunes. En effet, ils sont la source de beaucoup de stress pour les MNA. Ces derniers peuvent, par exemple, être renvoyés en Italie, où l'accueil et la protection sont souvent mal organisés et où le regroupement familial est trop long ou hors de portée. Il arrive également qu'une demande de transfert Dublin soit émise pour un membre de la famille avec lequel l'enfant voyage, ce qui conduit à des dilemmes : l'enfant doit-il l'accompagner lorsqu'il sera renvoyé, ou rester avec d'autres proches dans le pays où il réside actuellement ? Bien que l'intérêt du jeune soit pris en compte dans la demande, un transfert Dublin est souvent source d'incertitude et de stress, notamment parce que la procédure est longue.

Le regroupement familial

Le droit à une vie de famille constitue un droit humain. Cependant, le droit au regroupement familial n'est pas homogène au sein des procédures d'asile européennes. Les États membres craignent l'effet d'attraction et c'est pourquoi les procédures de regroupement familial sont particulièrement fastidieuses dans de nombreux pays. La procédure est longue et requiert différents documents officiels pour appuyer la demande. Cela peut s'avérer compliqué, notamment lorsque les autres membres de la famille ont déjà quitté le pays d'origine. Pour les mineurs voyageant seuls, la procédure de regroupement familial est donc souvent une source de stress. L'ensemble de ces éléments (longueur et complexité de la procédure, documents obligatoires difficiles à obtenir, voyage qu'il faut financer et toutes les incertitudes qui l'accompagnent) imposent aux jeunes un fardeau trop lourd à porter. La famille à l'étranger ne comprend souvent pas pourquoi le mineur n'est pas en mesure d'accélérer ou de faire avancer la procédure. En outre, les enfants sont profondément déçus lorsque la procédure échoue, si la famille décide de ne pas venir car de meilleures options se sont présentées, ou encore si l'autorisation de venir n'a pas été accordée à l'ensemble des membres familiaux. De la même manière,

³L'agentivité se définit par le « pouvoir d'agir ». Ce terme est davantage expliqué aux paragraphes 2.5, 3.3 et 4.2

la permission de regroupement familial peut également représenter une difficulté pour les mineurs, notamment lorsqu'ils ont été séparés de leur famille pendant des années et qu'ils ont pris l'habitude de s'occuper d'eux-mêmes. En effet, le fait de réintégrer sa famille d'origine et d'en réadopter les règles peut s'avérer particulièrement éprouvant.

En bref : le regroupement familial représente souvent une source de stress et d'incertitude pour les mineurs non accompagnés, et ce pour plusieurs raisons. Chaque jeune réagit différemment à ce stress, mais dans le cadre du travail avec les MNA, il est important d'en être conscient. Toutes les procédures légales liées à la demande d'asile, à l'obtention d'un permis de séjour, à la procédure Dublin ou au regroupement familial provoquent du stress chez les jeunes. Au cours de la période d'accompagnement des MNA, les travailleurs sociaux peuvent les soutenir de différentes manières.

1.3 Pourquoi les enfants et les jeunes quittent-ils leur pays d'origine ?

Les individus fuient généralement la guerre, les persécutions, la pauvreté et le désespoir. De 2014 à 2020, de nombreuses personnes sont parties pour échapper à la guerre en Syrie et dans les environs. La plupart d'entre elles sont initialement restées dans des camps de réfugiés au sein de leur propre région. Seul un petit nombre a tenté de venir en Europe en raison de la situation désespérée dans laquelle elles se trouvaient.

Au cours de cette période, les parents de mineurs non accompagnés originaires de Syrie ont indiqué avoir envoyé leurs enfants en Europe occidentale par crainte des viols, des enlèvements et du recrutement par l'État islamique. De nombreux enfants syriens sont venus en Europe avec l'espoir que leur famille pourra les rejoindre plus tard, grâce aux procédures de regroupement familial. Beaucoup de mineurs afghans ont attesté, quant à eux, que la décision de leur famille de les faire partir était liée aux activités d'embrigadement des talibans dans leur région. Parmi eux, certains sont victimes d'esclavage sexuel et de prostitution enfantine, souvent par le biais de la pratique des bacha bazi ou « garçons danseurs » en Afghanistan.

Un grand nombre de mineurs érythréens non accompagnés ont déclaré avoir fui la menace de conscription à vie dans leur pays d'origine et ce qu'ils percevaient comme l'absence de perspectives réelles pour un avenir meilleur. Ce n'est pas toujours le choix de leur famille, dans la mesure où ils disent l'avoir tenue à l'écart de leur décision. Ils ont choisi de partir avec d'autres jeunes. Depuis des décennies, des enfants fuient également l'Irak. Ces dernières années, principalement en raison de la lutte contre l'État islamique, mais également pour échapper au service militaire obligatoire, aux mutilations génitales féminines ou aux violences liées à l'honneur.

D'autres formes de persécutions poussent les mineurs à s'enfuir, notamment le fait d'être en danger dans leur propre pays en raison de leur homosexualité (supposée ou réelle). En effet, les actes et les relations homosexuels sont illégaux dans de nombreux États. Dans certains pays, cela peut supposer la peine de mort, comme en Ouganda ou au Soudan (De Vries, 2014). Les personnes appartenant à un groupe minoritaire (religieux ou autre) tel que les Yazidis en Syrie sont parfois obligées de fuir pour échapper aux persécutions ou à l'extermination. Les jeunes Yazidis qui arrivent en Europe sont sévèrement traumatisés par le génocide commis en 2014 par l'État islamique dans le nord-est de l'Irak. D'autres mineurs reçoivent de l'aide pour fuir en Europe et s'échapper des forces armées ou de milices rebelles où ils sont contraints d'accomplir des actes de guerre. Certains enfants partent en raison de problèmes liés à leur famille ou à leur culture. Il peut s'agir de menaces de crime d'honneur parce que l'honneur de leur famille ou d'une autre famille a été violé, ou pour éviter de subir des mutilations génitales féminines ou un mariage forcé.

Pendant des siècles, les personnes ont migré à la recherche de meilleures opportunités. Aujourd'hui, les récits de pauvreté et de désespoir (comme au Pakistan ou dans certaines parties d'Afrique) sont présentés comme des raisons de fuir ou d'émigrer. L'Albanie, par exemple, compte un grand nombre de victimes de traite (drogues, prostitution et pornographie, mariage forcé). Beaucoup de jeunes de ces régions tentent de rejoindre l'Europe en quête d'opportunités. Entre 2017 et 2019, le nombre d'enfants originaires d'Afrique du Nord a considérablement augmenté en Grèce, en Espagne, en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Parmi eux, beaucoup ont grandi dans une extrême pauvreté. Ils ont eu à se débrouiller tout seuls dès leur plus jeune âge et ont vécu dans la rue depuis leurs 10 ou 11 ans, et ce, pendant de longues années. Certains ont même indiqué être dans cette situation depuis leurs 5 ou 6 ans. Ces jeunes sont souvent toxicomanes, ont reçu très peu ou pas d'éducation, et ont survécu grâce à la petite délinquance et à l'exploitation sexuelle. Ils n'ont pratiquement aucune chance de se voir accorder un permis de séjour, mais ils espèrent encore un avenir meilleur. D'autres mineurs issus de ces pays se rendent en Europe lorsqu'ils sont plus âgés. Leurs parents les y poussent souvent, car ils ne voient aucune perspective d'avenir pour leurs enfants dans leur pays d'origine.

Les mineurs non accompagnés arrivant en Europe en provenance du Vietnam font également l'objet d'une certaine attention. En effet, depuis des années, des inquiétudes se font jour quant au fait qu'ils soient victimes de traite. Alors qu'ils se dirigent généralement vers le Royaume-Uni en pensant y trouver du travail, les passeurs qui leur avaient promis un emploi s'avèrent finalement être des trafiquants et de nombreux jeunes sont victimes d'exploitation, notamment au sein de fermes à cannabis, de bars à ongles ou dans la prostitution⁴. Il est particulièrement difficile de construire une relation durable avec eux, car dès qu'ils en ont l'occasion ils s'enfuient. Fin 2019, dans l'Essex (Royaume-Uni), la tragédie concernant un conteneur de camion frigorifique dans lequel 39 Vietnamiens sont morts par asphyxie comprenait des enfants enregistrés comme mineurs non accompagnés. Cet événement illustre le niveau de risques que les individus sont prêts à prendre.

Le regroupement familial est souvent considéré comme un moyen de fuir la guerre ou d'autres dangers. Dans de telles situations, un enfant est envoyé en premier pour ouvrir la voie à la réunification avec ses parents et ses frères et sœurs. Les ressources financières sont généralement insuffisantes pour permettre à toute la famille de partir en même temps. Par ailleurs, le voyage est si dangereux et les chances de survie si minces que les familles tâchent de répartir le risque en envoyant un seul des leurs. En réaction, les pays européens ont modifié leur politique de regroupement familial ces dernières années. Dans les faits, cela signifie qu'au lieu de privilégier les pays européens où ils ont déjà des proches, les enfants choisissent en fonction de la perspective de réussite du regroupement familial. Pour illustrer cela, de nombreuses situations désolantes ont été observées aux Pays-Bas. Ainsi, un mineur a été retrouvé seul alors que sa sœur majeure habitait dans un autre pays européen, car le regroupement familial des parents, frères et sœurs est possible aux Pays-Bas bien qu'il nécessite de nombreuses années pour s'accomplir en raison de procédures longues et complexes. De même, de nombreuses familles se trouvent dispersées à travers le monde parce que la situation du pays d'origine les a obligées à fuir vers différentes destinations à différents moments. Elles essaient ensuite de se réunir en Europe, car elles pensent y trouver de meilleures opportunités.

À leur arrivée aux frontières de l'Europe, la plupart des réfugiés, y compris les mineurs, cherchent à se rendre dans les pays plus riches du nord-ouest de l'Europe. Ils ont entendu dire que les possibilités d'asile, de regroupement familial, de travail et de logement y sont plus nombreuses, et que les enfants

⁴<https://www.antislavery.org/what-we-do/past-projects/trafficking-vietnam-to-uk/>

y bénéficient d'une meilleure protection, de meilleurs soins et d'une meilleure éducation. Les jeunes préfèrent souvent continuer à voyager avec les adultes avec lesquels ils sont arrivés en Europe et qui se rendent en Europe du Nord. En outre, les conditions d'accueil précaires et mauvaises dans les pays de première arrivée (Grèce, Italie, etc.) les incitent à poursuivre leur voyage. La raison principale reste toutefois le fait d'avoir de la famille dans un pays donné. Cependant, le voyage au sein de l'UE n'est pas exempt de difficultés et de dangers.

Le règlement Dublin III détermine le pays responsable du traitement de la sollicitation de protection internationale émise par un demandeur d'asile. En règle générale, il s'agit du premier pays (État membre de l'UE) où le demandeur d'asile a été enregistré. De nombreux demandeurs d'asile sont donc confrontés à un transfert « Dublin » s'ils ont déjà été enregistrés dans un autre pays à leur entrée en Europe. Ce pays est responsable de la demande d'asile, et le demandeur d'asile doit donc y être transféré pour l'examen de sa démarche.

Une distinction est faite entre deux types de groupes. Le premier est constitué de mineurs non accompagnés au sein de l'UE qui n'ont aucun membre de leur famille présent dans un autre pays européen. Dans ce cas, il n'est pas possible de transférer ces mineurs dans l'État membre où ils sont entrés pour la première fois dans l'UE et/ou où ils ont présenté une demande de protection internationale. Cette approche distincte s'applique aux MNA depuis la décision de la Cour de justice de l'UE de 2013 (arrêt du 6 juin 2013, EU:C:2013:367) qui repose sur la nécessité de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant et sur l'identification des mineurs non accompagnés comme groupe particulièrement vulnérable. Cela signifie qu'en règle générale et contrairement aux adultes, les mineurs ne peuvent pas être transférés vers un autre État membre, sauf si cela représente leur intérêt supérieur. Le deuxième groupe se compose de mineurs non accompagnés ayant des membres de leur famille ou des proches légalement présents dans un autre État membre européen et pour lesquels le regroupement est considéré comme dans leur intérêt supérieur. Ce type de réunification n'est pas toujours un succès.

Dans la plupart des cas, c'est la famille qui prend la décision de faire partir un enfant seul. Elle choisit lequel est assez fort physiquement et mentalement pour faire le voyage. C'est souvent le fils aîné. Aux yeux des siens, il est perçu comme suffisamment indépendant et résistant pour cela. Par conséquent, le jeune quitte souvent sa famille avec le sentiment d'être adulte. Il se croit capable d'affronter le voyage, quel que soit son âge. Le départ est souvent précédé d'une longue période de préparation : la famille doit réunir la somme d'argent et trouver une « compagnie » ou un « agent » de voyage.

Évidemment, ce n'est pas le cas de tous les mineurs non accompagnés. Un grand nombre fuient de manière soudaine sans être préparés lorsque la situation devient trop dangereuse. Les mineurs érythréens expliquent souvent être partis de façon impulsive avec d'autres qui s'en allaient au même moment. Leurs familles ne sont pas toujours d'accord avec leur départ. D'autres enfants sont si jeunes et si vulnérables que la décision de les confier à un agent de voyage représente plus un signe de désespoir qu'une décision mesurée. Dans un journal télévisé de 2016, des parents syriens présents dans un camp de réfugiés près de la frontière turque déclaraient : « Nous allons mourir ici de toute façon. Mon enfant peut se noyer en mer, mais il a aussi une chance de s'en sortir ».

Outre ces différentes raisons de fuir, il peut y avoir une autre motivation : l'espoir que le mineur gagne de l'argent et construise une carrière professionnelle en Europe, pour en faire bénéficier toute la famille. Les Occidentaux aisés ont souvent du mal à comprendre la décision d'un parent de laisser partir son enfant, et cela peut les amener à juger les parents et à vouloir protéger le mineur.

Néanmoins, cela ne correspond pas au point de vue de l'enfant réfugié qui est fier d'avoir accompli son voyage et qui désire aider sa famille.

Les différences culturelles entre le monde occidental et les pays d'origine des réfugiés jouent un rôle important ici. Les mineurs non accompagnés sont généralement issus d'une culture dite collectiviste ou du « nous », également désignée comme culture de la famille étendue. La culture européenne est bien plus individualiste et centrée sur le « je ». Un grand nombre de divergences existent entre les deux, notamment dans le nord-ouest de l'Europe. Comprendre les différences culturelles permet de mieux appréhender la motivation et le comportement intrinsèques des mineurs réfugiés.

1.4 La prise en charge familiale

Plusieurs types de prise en charge familiale sont possibles, parmi lesquels l'accueil dans le réseau (familial) de l'enfant et le placement dans des familles d'accueil que le mineur ne connaît pas.

Grandir au sein de son propre réseau

Outre les avantages de vivre dans sa propre culture, grandir au sein de son propre réseau (familial) présente les avantages additionnels liés au partage d'une histoire familiale et migratoire et l'existence de liens, souvent affectifs. Les odeurs, la nourriture, le dialecte parlé : ces éléments de protection contre le stress facilement identifiables se croisent généralement davantage ici que dans des familles à l'origine ethnique inconnue. Certains mineurs non accompagnés ont des parents dans le pays de destination qu'ils peuvent rejoindre. D'autres sont escortés de personnes qui ne sont pas des membres de leur famille, mais avec lesquelles ils pourraient vivre. Dans ce cas, les professionnels doivent évaluer la relation entre l'enfant et le proche ou l'accompagnateur, ainsi que la capacité de cette personne de répondre aux besoins du mineur.

Grandir dans une famille d'accueil inconnue

Si les mineurs non accompagnés ne disposent pas d'un réseau (familial) ou ne connaissent personne qui pourrait les accueillir, le placement en famille d'accueil inconnue représente une autre solution pour garantir leur sûreté.

Certains mineurs non accompagnés refusent d'être placés en famille d'accueil, dans la mesure où ils sont habitués à mener une vie indépendante et à se débrouiller seuls. En fonction de l'âge du jeune, de sa capacité réelle à prendre soin de lui de façon semi-indépendante et après avoir discuté en profondeur des raisons et des différentes options qui s'offre à lui, il peut être décidé que le placement en famille d'accueil n'est pas avisé. Dans ce cas, les mineurs peuvent bénéficier d'un placement en structure d'accueil à capacité limitée ou vivre de façon autonome.

1.5 Les dispositifs de vie indépendante supervisée

Les dispositifs de vie indépendante supervisée représentent des petites structures d'accueil pour les mineurs âgés de 15 à 18 ans. Dans l'idéal, les enfants plus jeunes qui ne sont pas encore suffisamment autonomes sont placés en famille d'accueil. Les dispositifs de vie indépendante supervisée sont généralement aménagés dans des maisons unifamiliales ou des appartements ordinaires pour loger 3 à 6 jeunes. Le fait qu'ils soient en petit nombre leur procure plus de tranquillité et leur permet de vivre en harmonie. En outre, la limitation de la taille du groupe est préférable pour une meilleure prise en charge et un accompagnement adéquat. Les mineurs sont encadrés par une équipe de professionnels. Aux Pays-Bas, un travailleur social, un animateur, un gardien et un médiateur culturel travaillent ensemble au sein de ces dispositifs pour accompagner les enfants. Le travailleur social est responsable de l'encadrement quotidien et apporte un soutien psychosocial. Il est présent au dispositif tous les jours à certaines heures, de préférence lorsque les jeunes s'y trouvent également.

L'animateur est un assistant pédagogique qui noue des liens avec les jeunes de manière plus naturelle, les soutient dans leurs tâches quotidiennes et se montre chaleureux envers eux comme le ferait un proche. Le gardien effectue les petites réparations et l'entretien technique de la maison. Le médiateur culturel aide à résoudre les « malentendus » entre les jeunes ou à défaire les « idées fausses » qui se créent entre eux et les professionnels en expliquant aux deux parties le point de vue de chacun. Par ailleurs, le médiateur culturel joue un rôle important en fournissant des informations aux jeunes à propos de la société (locale), l'éducation, les soins de santé et l'intégration en général.

Travailler dans un dispositif de vie indépendante supervisée en Grèce

Des auxiliaires de vie travaillent dans les dispositifs de vie indépendante supervisée, combinant les rôles des animateurs et des gardiens du système néerlandais. Ils assurent généralement des gardes de nuit et veillent à la sécurité des mineurs. Ils leur procurent un soutien pratique, en les aidant dans leurs besoins quotidiens, en les accompagnant vers des structures médicales si nécessaire ou encore en intervenant lorsque des problèmes pratiques surviennent.

Des **travailleurs sociaux** de l'ONG METAdrasi effectuent des visites afin de parler avec les mineurs et effectuer le suivi de leur cas. Ils sont chargés de mettre à jour le dossier des mineurs (y compris les rapports médicaux, le plan d'action individuel actualisé en coopération avec le tuteur, etc.), d'accompagner les mineurs vers les différents services et de l'orienter si nécessaire.

Un **psychologue** et un **avocat** font également partie de l'équipe, afin d'apporter aux mineurs un soutien psychologique et des conseils juridiques. Les mineurs ont la possibilité de prendre un rendez-vous d'une heure (par semaine) avec le psychologue ou avec l'avocat pour s'entretenir avec eux. La fréquence augmente en cas d'urgence.

Les **tuteurs** ou les **représentants légaux** des mineurs non accompagnés ne sont pas inclus dans le dispositif, car ils sont responsables des procédures juridiques du mineur, mais ils travaillent en étroite collaboration avec l'équipe. Ils sont nommés par le procureur de la République. Ils vont régulièrement voir mineurs, la fréquence des visites dépendant du niveau de vulnérabilité de chaque enfant et de ses besoins actuels. Les tuteurs sont également chargés de surveiller l'assiduité scolaire et le déroulement général de la vie des mineurs.

Module 2

Accueil

2.1 L'insécurité et le besoin de sentir en sécurité

Au tout début de la première phase, l'accent est mis sur la prise de contact avec le mineur pour apprendre à le connaître ainsi que sa famille (y compris la famille dans le pays d'origine) et, si nécessaire, sur la prise en charge des questions de santé. Il est important que l'enfant se sente en sécurité.

2.2 Présentation d'Amir

Amir est un garçon de 16 ans et demi originaire d'un pays africain en conflit.

Il est le premier garçon d'une famille de cinq enfants. Il vient d'une famille aimante.

Il a une sœur aînée, deux frères plus jeunes et une petite sœur. Sa mère souffre d'une maladie chronique.

La famille est originaire d'une ville rurale.

Amir est allé à l'école jusqu'à l'âge de 11 ans, il a ensuite aidé son père dans son travail à la terre. En raison du conflit interne, de la pauvreté et de la peur pour son avenir, Amir a fui le pays.

2.3 Se sentir en sécurité : les besoins des mineurs

Facteurs généraux relatifs aux enfants

Concernant les mineurs, les différents facteurs à prendre en compte sont : le développement cognitif, les mécanismes de défense, le développement psychologique et émotionnel, le développement social, le développement physique et la santé, l'autonomie (adaptée à l'âge), le comportement, la motivation, les expériences passées en matière de placement, et les attentes de l'enfant ainsi que ses besoins particuliers.

Vis-à-vis de l'adéquation en fonction de l'âge, il est important de noter que l'âge des MNA n'est pas toujours correct. Parfois, ces derniers ne connaissent tout simplement pas leur âge ou ils se laissent influencer par les passeurs ou les trafiquants qui leur conseillent de dire qu'ils sont plus jeunes ou plus âgés selon les cas.

Les facteurs situationnels englobent la possibilité d'obtenir un permis de séjour, la relation avec la famille d'accueil, les perspectives de placement à long terme (par rapport au regroupement familial), les placements antérieurs, le rôle des parents ou de la famille absents, les frères et sœurs à placer en famille d'accueil, et les comportements sexuels inappropriés de l'enfant.

Les principaux points concernant la première phase d'accueil des mineurs non accompagnés sont les suivants :

- Durant la phase initiale de l'accueil, il s'agit d'offrir repos et sécurité au mineur.
- Les besoins fondamentaux de l'enfant doivent être assurés : abri, alimentation en quantité suffisante, sécurité physique et contact avec la famille.
- Le lien avec le mineur se crée en manifestant de l'intérêt et en se montrant digne de confiance.
- La méfiance, les secrets et le refus de parler de l'enfant sont respectés.
- Le niveau d'indépendance de l'enfant est pris en considération.
- La continuité entre les représentants légaux/mentors et les centres d'accueil est recherchée.
- Des activités quotidiennes adaptées et de préférence utiles sont proposées.
- Un soutien positif est apporté à l'expérience et à l'expression de la religion du MNA.

En résumé : se sentir en sécurité et bien accueilli, disposer d'une alimentation suffisante et appropriée, être certain de son lieu de résidence, avoir des liens humains fondés sur l'intérêt et le soutien, entretenir des contacts fréquents avec sa famille et comprendre les procédures sont autant de facteurs qui contribuent au sentiment de sécurité des MNA. Ce dernier les aide à se détendre et à se remettre du stress et des événements traumatisants, afin d'être en mesure d'explorer les possibilités qu'offre la société dans laquelle ils se trouvent désormais, une société où ils sont face à une culture complètement différente, voire inconcevable, ainsi qu'à une bureaucratie compliquée et à de nouveaux risques et tentations. Leur offrir un soutien adéquat et une information appropriée s'avère d'un grand secours et permet de réduire les risques.

Alimentation

L'importance de manger et de disposer d'une nourriture suffisante et familière est souvent sous-estimée. La plupart des mineurs non accompagnés ont souffert de la faim au cours de leur voyage. Beaucoup ont également connu la famine causée par la guerre et la pauvreté avant de quitter leur pays. Une fois arrivés en Europe, ces enfants s'attendent à trouver un pays riche et sûr où la nourriture est en abondance. Manger représente un besoin primaire, nécessaire à la survie. Une personne vivant dans la pauvreté, dans la guerre ou fuyant son pays n'est jamais sûre de trouver de quoi se nourrir. La priorité des mineurs non accompagnés concerne donc la nourriture.

Les parents d'accueil constatent souvent le stress causé par l'alimentation. Au début, les mineurs non accompagnés tendent à faire des réserves et cachent de la nourriture sous leur lit ou dans un placard de leur chambre. Les familles d'accueil ont réalisé que si une quantité suffisante de nourriture est toujours disponible et que les enfants sont autorisés à faire des réserves, leur fixation finit par s'amenuiser automatiquement. Avec le temps, la certitude quant à la disponibilité de la nourriture est intériorisée et ne représente plus une source de stress, en particulier au sein des centres d'accueil qui abandonnent les règles liées à l'alimentation et qui veillent à ce que les enfants aient toujours accès à suffisamment de nourriture. La fixation sur la nourriture s'estompe ou disparaît généralement après quelques mois.

Dans de nombreuses cultures, manger ensemble est l'occasion de partager ses émotions, tant heureuses (pour fêter une naissance et un mariage, par exemple), que malheureuses (si des événements tristes ou tragiques se produisent). Le fait d'échanger un repas et de ressentir ensemble les odeurs et les saveurs est associé au partage des émotions et à la présence des êtres aimés. La nourriture constitue également un moyen de faire preuve de générosité et d'hospitalité. Dans les pays d'accueil, elle est toujours disponible et prête à être offerte aux personnes de passage. Tout le monde est bienvenu. Manger représente ainsi la base de la convivialité et du sens de la communauté.

La culture traditionnelle du nord-ouest de l'Europe est très différente. Les repas sont pris à heures fixes et les aliments sont rangés le reste du temps. Des invités sont parfois présents et des plats supplémentaires sont préparés pour eux. Le fait d'avoir des invités inattendus à table ne représente pas la norme. Lorsqu'il y a quelque chose à fêter, un repas festif est organisé avec un grand nombre de plats délicieux, mais manger ensemble ne constitue traditionnellement pas le moment de pleurer les morts ou de partager ses chagrins.

Famille

Pour la quasi-totalité des mineurs non accompagnés, le contact avec la famille est extrêmement important. Comme indiqué plus haut, ils sont issus d'une culture de la famille étendue. Ainsi, même si leur famille est géographiquement éloignée, elle continue de faire partie intégrante de leur vie. Le mineur est venu en Europe pour aider ses proches et contribuer au bien-être familial. Il se sent souvent responsable d'eux, ce qui exacerbe son désir de réussir la procédure d'asile et de regroupement familial ou de gagner de l'argent pour en envoyer chez lui. Cette situation finit par se modifier, lorsque la réalité s'avère différente, tout comme les attentes et les espoirs familiaux.

Il existe aujourd'hui de nombreux moyens peu coûteux de rester en lien avec les siens, grâce aux téléphones portables et à Internet par exemple. Les mineurs non accompagnés utilisent beaucoup les réseaux sociaux pour garder contact avec leur famille et avec ceux qu'ils ont laissés derrière eux, qu'ils ont perdus en route ou qui sont partis à un autre moment en suivant un autre itinéraire. Les membres de leur famille peuvent se trouver en très mauvais état ou dans des circonstances désespérées. Et comme l'explique un ancien réfugié, « une fois que vous êtes partis, le seul endroit où vous pouvez rencontrer vos proches est le monde en ligne ».

Les mineurs non accompagnés pensent beaucoup à leur famille, surtout dans la phase initiale. Cela se remarque à travers leur utilisation permanente d'Internet ou de leur téléphone. Les parents d'accueil et les professionnels ne le comprennent pas toujours et cela engendre des disputes. En guise d'illustration, deux frères ont été traités d'irrespectueux parce qu'ils étaient au téléphone avec leur père en Israël qui les appelait pendant le dîner. Ils ont dû lui demander de rappeler plus tard. Les garçons se sont sentis particulièrement incompris. Ils étaient très inquiets pour leur père, ils ne comprenaient pas bien ce qu'il se passait, mais ils savaient qu'il était en difficulté et avait besoin d'argent.

Parfois, les parents des mineurs sont dans une situation tellement difficile qu'il est impossible de les contacter. Ils peuvent également avoir disparu. Cette situation est malheureuse et extrêmement stressante pour les enfants.

Le contact

Comme indiqué plus haut, les mineurs non accompagnés ne sont pas accoutumés au fait qu'un professionnel inconnu leur prodigue des soins et du soutien. En effet, ils ont l'habitude d'être soutenus par leur famille ou leur communauté, par quelqu'un qu'ils connaissent. De manière générale, les MNA ont besoin de sentir que la relation qu'ils entretiennent avec le personnel du centre d'accueil, leur mentor ou leur représentant légal est le fruit d'un réel intérêt de la part des professionnels qui s'occupent d'eux, et non pas parce qu'ils sont payés pour le faire. Pour les jeunes, la présence des mentors ou des travailleurs sociaux est essentielle lorsqu'ils « ont vraiment besoin d'eux », que ce soit pour de bons ou de mauvais moments (entretien avec les services d'immigration ou les avocats, rendez-vous médicaux, appels téléphoniques avec la famille...). Pour les professionnels, cela n'est pas toujours évident, car on leur a souvent seulement appris à réagir aux situations difficiles ou problématiques, et non aux moments positifs.

Le comportement perçu depuis une perspective interculturelle et tenant compte des traumatismes

De nombreux mineurs non accompagnés présentent des signes d'hyperactivation, en particulier pendant leurs premiers jours en Europe. Cela se manifeste par un comportement agité, causé par le stress chronique et le déclenchement de traumatismes. Ce comportement est susceptible de devenir agressif, dans la mesure où l'état d'hyperactivation entraîne les individus à réagir au danger (réel ou perçu) à travers la lutte, la fuite ou l'hypervigilance. Cette réponse de lutte peut conduire à des situations risquées et dangereuses et à des escalades, en raison des réactions qu'elle suscite chez les autres.

Les différences culturelles jouent un rôle important dans la perception et la reconnaissance de l'agressivité. Hofstede et al. (2016) ont étudié les dimensions de la masculinité et de la féminité en fonction de la façon dont les traits traditionnellement masculins et féminins sont valorisés dans une société. Traditionnellement, les traits masculins mis en avant comprennent l'affirmation de soi, l'ambition et la compétitivité. À l'inverse, les traits féminins soulignés sont la modestie, le soutien et la solidarité. Se montrer dur, combatif et agressif est donc considéré comme des valeurs masculines. Les mineurs non accompagnés viennent généralement de sociétés masculines et ont appris que la bagarre et l'agressivité sont valorisées chez les garçons et les hommes, ou du moins acceptées. Or, dans de nombreuses sociétés occidentales, ces attributs sont mal vus tandis que les traits considérés comme féminins sont mis en avant. Hofstede et al. (2016) qualifient les sociétés européennes de très féminines, la Suède étant au top de la liste. Des standards différents s'appliquent dans certains contextes sociaux, comme au sein des groupes de supporters de football qui promeuvent les combats, les comportements agressifs et le fait d'être dur, mais cela reste marginal et ce type de comportement est généralement rejeté dans de nombreuses sociétés occidentales.

Les mineurs non accompagnés subissent de nombreuses violences et insécurités au cours de leur voyage et souvent avant leur départ, ce qui joue un rôle dans leur comportement. Être capable de bien se battre et faire preuve d'agressivité a certainement servi à quelque chose à un moment donné, notamment pour survivre ou protéger les membres féminins de la famille. Cela représente donc un comportement utile et approprié dans des situations menaçantes.

Au cours du transit et durant les premiers jours de l'accueil, les mineurs non accompagnés ressentent une intense insécurité. Si de nombreux pays tâchent de réduire le nombre de transferts entre les centres, ces derniers restent par trop fréquents. Par conséquent, les vies des MNA manquent de stabilité au cours de la période suivant leur arrivée et tout au long de leur séjour. Dans de nombreux cas, les jeunes restent en mouvement, en mode « fuite ». Ils désirent seulement continuer à voyager et ne font pas encore confiance en leurs mentors. L'avenir est encore trop incertain : le transit va-t-il bien se dérouler ? La demande d'asile et le regroupement familial vont-ils être accordés ? Les MNA se montrent parfois agressifs envers les autres réfugiés et les professionnels en raison du stress et du traumatisme, particulièrement au sein d'environnements où prédominent les conflits en matière de contrôle et qui laissent peu de place au contact humain et à l'intérêt sincère, comme dans les centres d'accueil de grande taille. Les signes d'agression sont en effet moins présents au sein des petits dispositifs et dans les familles d'accueil. Enfin, au Danemark, la formation du personnel aux méthodes douces s'est avérée utile pour éviter les conflits.

Naturellement, les comportements agressifs et l'escalade de violence au cours de la phase d'accueil entraînent l'utilisation de techniques dans le but de reprendre le contrôle de la situation. La méthode usuelle consiste à mettre en place des mesures correctives, sous la forme de punitions (retrait des privilèges, pause, transfert temporaire, etc.). Cette stratégie qui réside dans la correction du comportement indésirable (et la récompense du comportement désirable) est largement utilisée de

nos jours dans les programmes occidentaux de prise en charge des jeunes et d'éducation. Parmi les exemples, on trouve d'un côté la distribution d'autocollants comme système de récompense, et de l'autre côté, l'établissement d'un lieu où se retirer le temps de faire retomber sa colère ou l'ignorance systématique du comportement indésirable. Cette méthode repose sur les principes du conditionnement opérant de la théorie de l'apprentissage liée au béhaviorisme. Le point de départ est que tout comportement est appris (conditionné) en interaction avec l'environnement.

Cependant, les mineurs non accompagnés ne comprennent souvent pas les punitions mises en place dans les sociétés européennes, telles que la révocation des privilèges, l'isolement ou le fait de devoir s'excuser. Les principes d'éducation et les méthodes utilisées pour influencer le comportement sont différents dans les cultures d'origine des jeunes. Dans ces sociétés, les comportements indésirables sont punis en fonction de l'atteinte portée à l'honneur de la famille : plus le comportement déshonore la famille, plus la punition est sévère. Les comportements ne portant pas atteinte à l'honneur de la famille peuvent rester impunis. Par ailleurs, les comportements désirés ne sont pas mis en avant dans la mesure où c'est ce qui est attendu des jeunes. Ainsi, ces derniers savent qu'ils se comportent bien s'ils ne sont pas punis. Au contraire, dans le système éducatif occidental dominant, les comportements désirés sont encouragés selon les principes du conditionnement opérant.

L'expérience montre qu'il est important d'identifier la cause du comportement « inapproprié » d'un mineur non accompagné. Le comportement apparaît-il lors de l'apparition d'un élément déclencheur du traumatisme ? Découle-t-il d'un niveau de stress important, voire d'hyperactivation ? Ou s'agit-il principalement d'un comportement de survie acquis par l'insécurité ou la nécessité de faire quelque chose ? En d'autres termes, d'où vient le comportement ?

Si le comportement inapproprié est dû à l'hyperactivation ou au déclenchement d'un traumatisme, punir le jeune ne sert à rien. En effet, le comportement est ici de l'ordre du réflexe. Comprendre et reconnaître l'intensité des émotions du mineur permet d'établir un lien avec lui. Il est ensuite en mesure de chercher des moyens d'anticiper ses accès de violence, en identifiant la montée de la tension et les éléments déclencheurs et en apprenant de façon cognitive à empêcher l'escalade et à se dégager à temps de la situation. Des exercices de relaxation peuvent également l'aider à freiner l'augmentation de la tension. Il peut être intéressant de réfléchir avec lui à propos de ce qui l'aidait à se détendre chez lui ou ce que sa famille faisait en cas de stress. De cette façon, il maîtrise sa situation et ressent un sentiment de contrôle. Par ailleurs, il ne faut pas oublier de traiter les symptômes du traumatisme s'ils ne diminuent pas ou s'ils s'aggravent avec le temps.

Les comportements liés à la survie ont généralement été acquis pour tenter d'obtenir quelque chose. Ensemble avec le mineur (et sa famille si possible), vous pouvez mettre en place des mesures correctives claires pour permettre de modifier le comportement indésirable.

Réfléchir aux « mauvais » comportements pour apprendre à se comporter différemment est une pratique courante dans la culture occidentale. Un jeune doit comprendre pourquoi son comportement est mauvais et s'excuser. Il s'agit d'une différence intéressante et souvent sous-estimée entre une culture de la « culpabilité » et une culture de la « honte ».

Enfin, il est important que les professionnels prennent le temps d'apprendre à connaître le mineur et s'investissent dans la relation. Connaître les effets du traumatisme et des différences culturelles est crucial, mais trouver la réponse adéquate à un comportement problématique dépend de chaque enfant et de ses besoins.

2.4 La traite des êtres humains

Dans la plupart des pays européens, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler. Les mineurs ont encore moins de droits ou de possibilités de travail. Couplée au manque de supervision parentale, cette situation rend les mineurs non accompagnés particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains. Le besoin d'envoyer de l'argent aux siens, de rembourser les passeurs, de payer le voyage de la famille en vue du regroupement familial ou encore de survivre sans abri en fait des victimes faciles à exploiter.

Traite et exploitation

La traite des êtres humains est constituée par le cumul de trois éléments : une action (recrutement, transport, transfert, hébergement) ; un moyen (usage de la force, contrainte, abus de pouvoir, échange d'argent ou d'avantages pour obtenir le « consentement » de la victime) ; et une fin (prostitution ou autre forme d'exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage, servitude, prélèvement d'organes).

Toute personne âgée de moins de 18 ans qui est recrutée, transportée, transférée ou hébergée à des fins d'exploitation, dans son pays d'origine ou à l'étranger, même sans y être contrainte, trompée ou abusée est caractérisée comme mineur victime de traite.

Selon le cadre juridique international, les pires formes de travail des enfants sont les suivantes :

- 1 Toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes, le travail forcé, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants dans les forces armées.
- 2 L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution.
- 3 L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites.
- 4 les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Quelle que soit la manière dont elles sont entrées dans le pays de destination, les victimes sont toujours contraintes à la dépendance et à l'exploitation au moyen de violences physiques et psychologiques. Pour cette raison, dans de nombreux cas la victime est soumise au travail forcé, tel que défini par la Convention n° 29 sur le travail forcé (C029) de 1930 de l'OIT.

La traite des mineurs migrants se produit lorsque l'entrée illégale dans un pays est accordée à un individu qui n'est pas citoyen ni résident du pays, afin d'en tirer des avantages matériels ou économiques.

Selon la Commission européenne, le terme générique « exploitation » inclut l'exploitation des êtres humains par la prostitution forcée ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, ainsi que le prélèvement et la vente d'organes. La traite et le trafic d'êtres humains sont souvent considérés comme des synonymes, cependant ce sont deux infractions très distinctes en termes de persécution et d'assistance requise. Le trafic d'êtres humains concerne l'entrée illégale dans un pays d'un individu ayant sciemment et volontairement décidé d'entreprendre un voyage dont il connaît généralement les coûts et les risques. Les passeurs ou trafiquants le transportent illégalement avec son consentement éclairé. La traite des êtres humains se définit comme : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation ». L'exploitation doit comprendre, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui

ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, y compris la mendicité, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude, l'exploitation d'activités criminelles ou le prélèvement d'organes (Rijken et al., 2020).

Même s'il n'existe aucune preuve de menace, d'usage de la force ou de tout autre type de contrainte, d'enlèvement, de tromperie, de fraude ou de toute autre forme d'abus, toute personne de moins de 18 ans qui est recrutée, transférée, déplacée de force ou hébergée à des fins d'exploitation est considérée comme un enfant victime de traite.

La traite des êtres humains est souvent perçue comme s'agissant exclusivement d'un crime transfrontalier, à tort. Par conséquent, de nombreux professionnels ont tendance à oublier qu'elle a également lieu à l'intérieur du pays. Toute action menée dans le but d'exploiter autrui par la tromperie, la contrainte ou la menace est considérée comme de la traite.

Étant donné la grande diversité des moyens de contrainte, des types d'exploitation et des antécédents des victimes, il n'existe pas d'approche unique. Certaines victimes ont été attirées en Europe avec la promesse de perspectives meilleures. À leur arrivée, elles découvrent que le véritable but était leur exploitation, dans la prostitution ou le travail forcé par exemple. Ce groupe a souvent moins de difficultés à s'identifier comme victime et accepte généralement plus facilement de l'aide. Toutefois, cela varie en fonction de l'influence (perçue) et du contrôle que l'auteur de l'exploitation exerce sur elles (notamment au moyen de menaces à l'encontre de la famille dans le pays d'origine ou via l'utilisation de méthodes spirituelles traditionnelles). Par ailleurs, certaines victimes développent un lien personnel avec leur exploiteur. En effet, tout au long du processus, ces derniers mettent en place différentes stratégies afin de créer une relation de dépendance avec la victime et empêcher son identification comme telle. Ce phénomène est particulièrement visible dans les cas d'exploitation sexuelle et criminelle. En conséquence, les victimes n'arrivent plus à faire la distinction entre le fait d'« être forcé » et « aider un ami » ou « faire preuve de loyauté ». De même, des « membres plus âgés de leur communauté » profitent du fait que les mineurs non accompagnés se sentent très seuls et isolés pour gagner leur confiance en leur donnant l'illusion d'avoir trouvé leur place, d'être compris et soutenus, les rendant ainsi particulièrement vulnérables au recrutement à des fins d'exploitation dans la vente ou le transport de drogues dans le pays d'accueil.

Exemple : Nazir, 15 ans, est un garçon afghan souffrant de graves troubles de stress post-traumatique. Il a du mal à garder un environnement familial stable en raison de ses « comportements difficiles », il a été placé plusieurs fois et a des difficultés à l'école. Dans son quartier, il rencontre des garçons afghans plus âgés qui lui tiennent compagnie, lui proposent de la nourriture, des boissons et de l'herbe à fumer, et lui donnent l'impression d'appartenir de nouveau à un groupe. Ils commencent alors à lui demander des services, de type garder un sac à dos chez lui, apporter quelque chose dans une ville voisine, etc. Les travailleurs sociaux remarquent la présence de jeunes plus âgés lors du placement et font part de leurs préoccupations dans leurs notes, mais ils ne prennent aucune mesure supplémentaire. Nazir continue à s'engager dans ces activités et finit par se retrouver en prison. Il ne perçoit l'exploitation que plus tard, lorsqu'il a 24 ans et qu'il se bat contre son ordre d'expulsion. Un travailleur social examine son dossier, et après de longues discussions avec lui au sujet des événements passés et de sa situation actuelle, il le renvoie au mécanisme d'orientation en matière de traite, qui le reconnaît comme victime de traite.

Il est particulièrement important que les professionnels accompagnant un mineur soient en mesure d'identifier les signes de traite des êtres humains afin de pouvoir en parler avec lui et éventuellement intervenir à ce sujet. Malheureusement, les indicateurs de traite sont très variés et se confondent

avec ceux liés aux autres problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés. De nombreux instruments inventorient les signaux d'alarme manifestés par les victimes. L'utilisation de ces outils est recommandée, mais ne doit pas être considérée comme exhaustive. Parmi les signes les plus courants, on note le fait d'être souvent absent de chez soi, de répondre au téléphone à toute vitesse (et de partir aussitôt le téléphone raccroché), de rentrer tard et d'avoir souvent l'air mal en point, de posséder un grand nombre de choses neuves et chères, de se montrer irritable, ou encore de faire preuve de brusques changements de comportement.

Les personnes travaillant au contact des MNA (travailleur social, éducateur, etc.) sont tenues de faire attention aux signes suivants :

- Changements à l'intérieur de l'appartement (nouveaux meubles, télévision dernier cri, système sonore coûteux, téléphone, ordinateur...).
- Modifications de l'apparence du mineur (bijoux ou vêtements onéreux, nouveaux tatouages, ecchymoses ou autres signes de violence physique).
- Mauvais résultats scolaires (baisse notable des notes) et/ou faible fréquentation scolaire (même si le mineur se réveille tôt et part de chez lui).
- Réticence à s'engager dans le programme (par exemple, refus de participer à toute activité extrascolaire proposée par le programme ou par d'autres acteurs sous prétexte de manque de temps libre, de la charge de travail scolaire, etc.)
- Changements brusques en matière d'hygiène personnelle (douches multiples et longues, négligence des soins personnels, etc.).
- Changements comportementaux (désobéissance aux règles de l'appartement ou du programme en général, sautes d'humeur soudaines et profondes, signes de dépression, cauchemars ou comportement sexuel intense).

Certains de ces signes se manifestent également en cas de syndrome de stress post-traumatique, d'autres troubles mentaux, ou de consommation de substances addictives ou de drogues. Néanmoins, tous ces scénarios représentent un danger pour les jeunes. Les changements de comportement identifiés plus haut peuvent constituer des signes indiquant que les mineurs sont victimes d'exploitation, sous la forme de prostitution ou de travail forcé par exemple. Ils se retrouvent parfois dans des situations auxquelles ils ne peuvent pas échapper, lorsqu'ils sont forcés de travailler dans des conditions inhumaines pendant de longues heures, notamment pour payer la « dette » qu'eux-mêmes ou leur famille ont contracté en migrant.

À première vue, il est facile d'ignorer l'importance de ces signes, de les « normaliser » en considérant qu'il s'agit de manifestations de l'adolescence (désobéissance, sexualisation, passer beaucoup dehors, changement dans les habitudes d'hygiène), MAIS « mieux vaut une fausse alerte, que zéro alerte ! » Par conséquent, si vous hésitez à signaler quelque chose que vous avez remarqué à propos du comportement du jeune, MIEUX VAUT LE SIGNALER !

Pour de plus amples informations au sujet de la traite des êtres humains et de l'exploitation des enfants :

London Safeguarding Trafficked Children Toolkit, London safeguarding children board, London, 2011, http://www.harrowlscb.co.uk/wp-content/uploads/2016/10/london_safeguarding_trafficked_children_toolkit_feb_2011.pdf

Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes, Programme mondial contre la traite des êtres humains, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2008, <https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/HT-toolkit-fr.pdf>

Development of a child-rights methodology to identify and support child victims of traffic, Italie, Bulgarie, Allemagne, Roumanie, AGIS Programme AGIS 2005-2007, https://childhub.org/sites/default/files/library/attachments/468_505_en_original.pdf

Protocol for Identification and Assistance to Trafficked Persons and Training Kit, Anti-Slavery International, 2005, <https://documentation.lastradainternational.org/lisidocs/16%20Protocol%20for%20Identification%20and%20Training%20Kit.pdf>

Guidelines for the identification of victims of trafficking in human being, Especially for Consular Services and Border Guards, Commission européenne, DG Affaires intérieures Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2013, https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/guidelines_on_identification_of_victims_1.pdf

Combating the trafficking in children for sexual purposes Questions and Answers, ECPAT, 2006, [https://documentation.lastradainternational.org/lisidocs/191%20FAQ%20Child%20Trafficking%20\(ECPAT,%202006\).pdf](https://documentation.lastradainternational.org/lisidocs/191%20FAQ%20Child%20Trafficking%20(ECPAT,%202006).pdf)

L'identification des personnes migrantes victimes de traite des êtres humains en Europe. Un guide pratique pour les travailleurs-euses de terrain, France terre d'asile et Croix Rouge Croate, 2019, https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/CS_41_-_identification_des_personnes_migrants_victimes_de_traite.pdf

Uniform Guidelines for the Identification and Referral of Victims of Human Trafficking within the Migrant and Refugee Reception Framework in the OSCE Region, Bureau du Représentant spécial et du coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, <https://www.osce.org/cthb/413123>

2.5 Se sentir en sécurité : le rôle des travailleurs sociaux

Construire une relation de confiance

Les différents événements vécus et les émotions qu'ils ont suscitées sont susceptibles de rendre le début de la prise en charge particulièrement difficile au cours de la première phase. Les mineurs réfugiés doivent d'abord sentir que le professionnel qui s'occupe d'eux est digne de confiance et sincère, qu'il les soutient et est réellement de leur côté. Cela prend du temps. Faire preuve de respect,

d'ouverture et d'intérêt est crucial pour établir une relation de confiance. En tant que travailleur social, vous devez être capable d'apporter au MNA ce dont il a besoin à tout moment. Notez ses points forts et ses points faibles et adaptez votre soutien en fonction. Lorsque les mineurs sont accueillis dans un centre, en famille ou dans un dispositif de vie indépendante supervisée, ils ont souvent du mal à comprendre que les personnes à qui ils ont affaire sont en mesure de les aider et de les orienter. Ils sont en contact avec un grand nombre de personnes exerçant des métiers différents. De plus, ils ne connaissent généralement pas la profession de travailleur social. Dans les pays de provenance des MNA, l'aide provient généralement de la famille ou de la communauté, jamais du gouvernement ou de professionnels.

Un mineur non accompagné peut déclarer à un travailleur social : « Tu es payé pour m'aider, donc je ne peux pas te faire confiance. Tu fais ça pour l'argent, pas pour moi ».

Au fil du temps, la méfiance disparaît lorsque les jeunes remarquent l'implication des travailleurs sociaux ou de leur mentor et admettent qu'elle est au cœur du soutien que ces derniers leur procurent. Ils finissent d'ailleurs souvent par appeler « sœur, frère, père ou mère » les adultes qui prennent soin d'eux, ce qui représente un signe manifeste de confiance. À l'opposé, un travailleur social qui cherche à en faire trop est susceptible de se heurter à la résistance des mineurs. En effet, ceux-ci ont pris l'habitude de se débrouiller seuls au cours de leur voyage jusqu'en Europe, et se sentent matures et autonomes. Le fait de respecter leur indépendance et de leur laisser la possibilité d'agir sur leur propre situation permet de renforcer leur résilience.

Les MNA ont besoin de temps et de vivre des expériences positives pour être en mesure de comprendre que les professionnels qui les encadrent sont impliqués et peuvent être d'un grand soutien, bien qu'ils soient payés pour le faire. Soyez dignes de confiance dans vos propos et vos actes. Montrez à l'enfant que vous-mêmes lui faites confiance. Vous devez avoir pour objectif de créer une relation de soutien solide et fiable.

En tant que travailleur social, comprendre les MNA et leur besoin d'accompagnement est crucial pour mieux les guider dès le début et appuyer leurs efforts vers la guérison et l'indépendance. Pour créer un lien avec un mineur réfugié (et sa famille) et être en mesure de répondre à ses besoins et ses motivations, il est nécessaire de tenir compte de la dimension culturelle, mais également de favoriser le développement des jeunes, tout en éliminant les dangers potentiels et en trouvant des solutions si nécessaire.

Résilience, agentivité et autonomie

Comme indiqué précédemment, la résilience dépend de plusieurs facteurs. Parmi eux, l'agentivité et l'autonomie sont particulièrement importants pour permettre aux mineurs réfugiés de renforcer leur résilience. Le fait de pouvoir agir de manière autonome donne aux jeunes un sentiment de confiance et de fierté en leurs propres capacités.

L'agentivité comme élément de résilience

L'agentivité fait référence à la capacité et à la force d'une personne d'agir dans un contexte changeant et de tirer parti des opportunités qui se présentent dans cet environnement (Carlson et al., 2012, dans Van Reisen et al., 2018). Dans son étude sur la confiance chez les mineurs non accompagnés originaires d'Érythrée, le groupe de recherche Van Reisen, qui fait référence à Carlson et al., remarque que l'agentivité des MNA enveloppe leur capacité à faire confiance aux autres, notamment aux

travailleurs sociaux, à leur mentor, à leurs pairs et aux professionnels auxquels ils sont confrontés.

L'agentivité des mineurs non accompagnés comprend la capacité de :

- Agir dans un contexte changeant ou peu familier (savoir comment réagir lors d'un entretien au bureau de l'immigration, par exemple).
- Gérer les situations (réponses au représentant légal, réactions face aux différentes normes sociales, règles, valeurs, etc.).
- Utiliser les ressources héritées (puiser dans les ressources issues de leur famille ou de leur entourage).
- Éprouver un sentiment de bien-être, d'acceptation et de reconnaissance (en faisant entendre leur voix et en exprimant leurs besoins, par exemple).
- S'appuyer sur les autres, comme leurs pairs, les travailleurs sociaux, les mentors ou les autres professionnels (Van Reisen et al., 2018)

Fuir représente un exemple d'agentivité. En effet, en fuyant, le jeune exerce son pouvoir d'agir et influence par là même une situation d'oppression et d'exploitation (Hajdukowski-Ahmed dans Lanslots, 2012). De même, le fait de sélectionner les informations personnelles à divulguer constitue une expression de l'agentivité des mineurs, une façon de faire face aux difficultés, de regarder devant soi et non en arrière, et de maintenir un certain degré de contrôle au moment de naviguer entre les systèmes d'asile, de soin et d'éducation (Vervliet et Derluyn, *Trajectories of unaccompanied minors*, 2013).

Les attentes associées à la fuite et à la migration ont une grande influence sur la résilience des réfugiés. Elles sont souvent liées au motif du départ (comme la recherche de sécurité), mais peuvent évoluer au cours de la migration. Selon l'étude de Vervliet et Derluyn (2013) sur les attentes, l'agentivité et le bien-être psychosocial des MNA, les membres de la famille jouent généralement un rôle important dans le processus de décision concernant la migration et dans les attentes des mineurs. Toutefois, il apparaît que ces derniers finissent également par créer leurs propres attentes distinctes de celles de leur famille, ce que les chercheurs considèrent comme une manifestation de leur agentivité.

Selon Arendt (dans Van Reisen, 2018), l'agentivité comprend en outre la capacité de comprendre la société. Au cours des premiers jours, les mineurs non accompagnés se sentent souvent désorientés vis-à-vis de la société dans laquelle ils se trouvent désormais, ce qui provoque en eux un sentiment d'impuissance et d'insécurité. Tout est nouveau et incompréhensible : la bureaucratie, les rôles des différents services (les travailleurs sociaux, les services d'immigration, le représentant légal, le mentor, etc.), ce sur quoi ils ont de l'influence ou non...

Pour développer leur sentiment d'agentivité, il est donc primordial de leur transmettre le plus de clarté possible et de leur permettre de se familiariser avec le processus bureaucratique, de repérer les personnes vers lesquelles ils peuvent se tourner et d'identifier ce qu'ils sont en mesure de changer ou non. Par ailleurs, le fait de pouvoir exercer une certaine influence sur leurs conditions de vie dans le centre d'accueil favorise le développement du sentiment d'autonomie des jeunes, qui aiment pouvoir participer aux décisions concernant l'heure à laquelle la cuisine peut être utilisée ou ce qu'ils vont manger, par exemple.

Consultation et engagement des parents ou de la famille absents

Le degré d'acceptation des parents biologiques ou des proches importants pour le mineur au sujet de son placement en dispositif de vie indépendante supervisée ou en famille d'accueil a des répercussions sur la stabilité et la durabilité de la prise en charge. S'ils ne sont pas d'accord, le risque

de conflit d'intérêts est élevé. Le moindre ton négatif dans la communication entre les parents ou la famille biologiques et la famille d'accueil compromet l'équilibre de l'accompagnement.

Dans la mesure du possible, la communication entre le représentant légal ou le travailleur social et les parents biologiques doit se faire avec l'aide d'un interprète. Il peut être utile de demander à une « personne-clé » d'appuyer la communication et de parler avec eux. Appartenant à un groupe culturel ou ethnique bien intégré dans la nouvelle société, cette « personne-clé » est à même de prêter assistance en analysant les problèmes liés aux différences culturelles et de servir d'arbitre ou de conseiller en cas de conflit. Elle peut également jouer le rôle de médiateur culturel, en identifiant le membre de la famille le plus influent auquel demander la permission ou auprès duquel obtenir un engagement. Il peut s'agir du père, de la mère, ou plus probablement du grand-père, de la grand-mère, voire du chef de la tribu ou d'un prêtre.

Si les professionnels sont en mesure de contacter les parents, ils peuvent leur transmettre, avec l'aide d'un interprète, une image réaliste quant à la situation de l'enfant et aux possibilités qui s'offrent à lui. Le fait d'expliquer clairement à la famille que leurs attentes ne sont pas réalistes permet de réduire ou de supprimer la pression placée sur le mineur. Un garçon syrien de 16 ans raconte ainsi son soulagement lorsque le travailleur social a pris le temps d'expliquer à son père que ce n'était pas de sa faute si la procédure d'asile et le regroupement familial prenaient autant de temps. En effet, en raison de la modification des règles, le temps d'attente avait été allongé pour tout le monde. Avant l'intervention du professionnel, le père ne cessait de dire à l'enfant qu'il devait redoubler d'efforts et réclamer que le processus s'accélére. Il pensait que son fils avait commis des erreurs, en particulier car son neveu avait réussi à faire venir sa famille il y a longtemps, mais il en comprenait les raisons désormais. Suite à cet épisode, le garçon est devenu plus détendu et a commencé à s'intéresser à l'école et à son nouvel environnement. Cela lui a permis de dépasser la phase initiale et de sentir qu'il pouvait faire confiance au travailleur social.

2.6 Compétences et outils

Parler avec les mineurs non accompagnés¹

- Expliquez les éléments « évidents ». Bien que certaines choses vous semblent évidentes, ce n'est pas forcément le cas pour le mineur que vous accompagnez. Si elles le sont, le jeune vous le dira, mais si elles ne le sont pas, vous créez un cadre d'apprentissage sûr sans qu'il ait à le demander, ce qui peut s'avérer embarrassant pour certains jeunes.
- Intéressez-vous aux autres cultures. En tant que travailleur social accompagnant les MNA, vous n'êtes pas censé connaître tout de la culture de chaque jeune. En étant curieux et ouvert, en posant des questions sur la façon dont les choses se déroulent chez lui ou sur ce que dirait sa famille à propos de tel ou tel sujet, vous lui montrez que vous accordez de l'importance à son expérience et aux différences, ce qui facilite le dialogue. Cela peut par ailleurs vous permettre de mieux comprendre certains comportements.
- Évitez de décrire les comportements (non) souhaités au moyen de phrases de type « Ici, en... (pays), on fait comme ça ». Non seulement le mineur risque d'adopter une attitude défensive, mais cela renvoie également l'idée fautive selon laquelle il n'existe qu'une seule façon de faire les choses en délégitimant ceux qui agissent différemment.
- Lorsque vous proposez des activités, tâchez de tenir compte des aspects culturels. Par exemple, si vous suggérez un après-midi à la piscine durant le ramadan, certains jeunes seront exclus et ne pourront pas participer. Demandez aux jeunes leur avis et faites-les participer à la planification des activités.

-
- Ne tentez pas de tout expliquer par la culture : la violence n'est pas culturelle. Le jeune reste avant tout un individu et doit être traité comme tel, et non comme un représentant d'une culture donnée. Bien que certaines coutumes puissent s'expliquer culturellement, ne confondez pas les comportements négatifs avec les aspects culturels.
 - Traitez chaque mineur comme un individu, indépendamment de son origine. Les jeunes sont particulièrement sensibles à ce qu'ils perçoivent comme des inégalités ou des différences de traitement. Trouver l'équilibre entre la reconnaissance des besoins particuliers de chacun et l'égalité entre tous n'est pas aisé.
 - Parfois, il suffit d'écouter leurs histoires, sans ressentir le besoin de faire quelque chose ou d'intervenir.
 - Créez une atmosphère où le respect des valeurs, l'ouverture et l'apprentissage mutuel constituent la norme.
 - Enfin, lors de l'accompagnement des MNA, permettez-leur de poser des questions et de discuter de certains stéréotypes. C'est la seule manière d'examiner et de déconstruire certains sujets.

Check-list : Information adaptée aux enfants²

On entend par « informations adaptées aux enfants » des informations adaptées à l'âge, au degré de maturité, à la langue, au sexe et à la culture de l'enfant³.

L'âge, le degré de maturité, le niveau de langue, le genre et la culture doivent être considérés de manière cumulative et en respectant les règles d'or suivantes :

- Adaptez l'information à la situation du jeune.
- Fournissez les informations directement aux enfants et autant que possible dans leur langue maternelle.
- Faites appel à un interprète (dès que nécessaire) après avoir vérifié que le mineur et l'interprète se comprennent bien mutuellement.
- Gardez à l'esprit que l'environnement dans lequel les informations sont transmises a également une incidence sur le caractère plus ou moins adapté aux enfants de l'information.
- Responsabilisez les enfants en leur fournissant des informations qui leur procurent de la force et leur permettent de développer des stratégies de résilience.
- Veillez à ce que les mineurs comprennent quelles informations demeurent confidentielles et quelles sont celles que vous avez l'obligation de divulguer.
- Employez un vocabulaire dénué de jugement.
- Posez des questions ouvertes et non invasives.
- Donnez au jeune toutes les informations requises, même si elles ne lui seront peut-être utiles que par la suite⁴.

Pour éviter les malentendus et les incompréhensions :

- Ne demandez pas à l'enfant s'il/elle a compris vos explications⁵.
- Demandez-lui plutôt d'expliquer ce qu'il/elle a compris.

L'information adaptée aux enfants concerne avant tout la transmission de renseignements répondant d'abord aux préoccupations des jeunes, et non aux objectifs des professionnels. Pour cela, il est nécessaire d'adopter le point de vue des mineurs afin de déterminer l'ensemble des questions qu'ils sont susceptibles de se poser (liste non exhaustive) :

- Où suis-je ? Pour combien de temps ? Vais-je être transféré(e) ? Si oui, quand ? Vers où ?
 - Quels sont les rôles et les fonctions des professionnels avec lesquels je serai en contact ?
-

-
- Qui va s'occuper des procédures de régularisation de mon séjour ? Quand aurai-je une réponse ? Qui me donnera cette réponse ? Que va-t-il se passer si la réponse est négative ?
 - Vais-je passer un examen médical ?
 - Quand et où irai-je à l'école ou en formation professionnelle ?
 - Comment puis-je assurer la sécurité de mes biens ?
 - Comment puis-je rester en contact/en relation avec mes proches ?
 - À qui puis-je m'adresser si j'ai besoin de quelque chose ? (vêtements, produits de toilette, titres de transport, nourriture...)
 - Serai-je autorisé à pratiquer des activités sportives, artistiques ou de loisir ? Si oui, quand et dans quelles conditions ?
 - Puis-je sortir seul(e) ? Dois-je demander la permission ? À qui ?
 - Comment puis-je pratiquer ma religion ?
 - À qui puis-je m'adresser si je rencontre un problème, si je suis en danger, si je suis victime de violence ou d'exploitation... ?
 - À qui dois-je m'adresser si je veux déposer une plainte ?

Pour fournir des informations verbalement :

- Parlez lentement et articulez bien.
- Essayez de faire des phrases courtes ou sans propositions multiples.
- Utilisez un vocabulaire simple en évitant les termes techniques ou professionnels (jargon).
- Privilégiez les phrases se rapprochant le plus possible du langage parlé⁶.
- Évitez les pronoms, il vaut mieux rappeler le référent nominal chaque fois⁷.
- Évitez les inversions sujet-verbe et les formes passives.
- N'utilisez pas les formes contractées et adoptez les formes grammaticales les plus académiques⁸.
- Évitez d'utiliser des mots polysémiques comme « faire » par exemple⁹.
- Essayez de faire converger votre vocabulaire vers celui que les enfants utilisent entre eux¹⁰.
- Si vous en connaissez, intégrez des mots de la langue maternelle des enfants¹¹.
- Utilisez la reformulation pour expliquer des informations complexes : « quand je dis... cela veut dire... »¹².
- Ne sous-estimez pas le rôle des gestes pour assurer une bonne compréhension.

Pour fournir des informations écrites (en complément des conseils liés aux informations verbales) :

- Réduisez au maximum la longueur du texte.
- N'oubliez pas que la traduction du texte n'est pas suffisante pour garantir la bonne compréhension des informations écrites¹³.

Pour renforcer l'information écrite par des illustrations :

- Gardez à l'esprit que les illustrations (dessins, schémas, pictogrammes...) ne garantissent pas automatiquement la bonne compréhension de l'information écrite.
- Évitez les illustrations iconiques, symboliques ou métaphoriques.
- Préférez les illustrations figuratives et réalistes.
- N'utilisez pas d'illustrations faisant référence à un contexte culturel ou à des habitudes étrangères à l'enfant.

Procédures opérationnelles standards pour l'identification des mineurs victimes de traite et d'exploitation en Italie¹⁴

La bonne pratique suivante détaille la procédure opérationnelle standard mise en place en Italie pour identifier les mineurs victimes de traite et d'exploitation. Ce document a été produit dans le cadre du projet européen Pathways qui vise à renforcer la capacité des travailleurs sociaux et des professionnels de la protection de l'enfance pour mieux accompagner les enfants et les jeunes potentiellement victimes de traite. Les partenaires du projet incluent diverses associations européennes, parmi lesquelles la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge italienne, Save the Children Italie et ECPAT UK.

1ÈRE MESURE : ÉVALUATION ET SATISFACTION DES BESOINS PRIMAIRES

- **QUOI** : Il s'agit d'évaluer et de répondre immédiatement aux besoins primaires urgents, tels que l'alimentation, l'eau, l'hygiène, des vêtements propres, le repos et les soins médicaux urgents.
- **QUAND** : l'évaluation et la satisfaction des besoins primaires se déroulent dès qu'un mineur en état de besoin est détecté.
- **COMMENT** : avant de commencer toute procédure, il est important d'évaluer l'état de santé physique et psychologique du mineur à travers des entretiens et des observations, avec le soutien de médiateurs culturels et éventuellement par le biais d'une assistance médicale et/ou psychologique.
- **OÙ** : l'évaluation et la satisfaction des besoins primaires ont lieu au moment de l'arrivée ou au cours des procédures d'identification au sein des communautés, des camps de réfugiés ou de transit, des foyers ou centres d'accueil, ou dans les bureaux des forces de l'ordre.
- **QUI** : Les travailleurs sociaux, les consultants juridiques, les unités de police mobiles, les travailleurs des centres de réfugiés, les Forces de l'ordre et les autorités judiciaires disposant des compétences pour détecter un mineur dans le besoin sont chargés de procéder à l'évaluation et à la satisfaction des besoins primaires.

2ÈME MESURE : ÉVALUATION DES PROFILS DES VICTIMES ET DES INDICATEURS DE TRAITE ET D'EXPLOITATION¹⁵

- **QUOI** : il s'agit d'évaluer les caractéristiques du mineur, son histoire, ses actions, son comportement, au regard des indicateurs de traite et d'exploitation et des profils des victimes.¹⁶
- **QUAND** : L'évaluation des profils des victimes et des indicateurs de traite et d'exploitation doit avoir lieu dès qu'un mineur est identifié comme victime présumée ou avérée de traite et/ou d'exploitation au cours d'une activité professionnelle par les unités de police mobile ou les Forces de l'ordre.
- **COMMENT** : l'évaluation des profils et des indicateurs de traite et d'exploitation se réalise par le biais d'un entretien initial avec le soutien nécessaire d'un médiateur culturel et d'entretiens informels doublés d'une observation scrupuleuse du comportement de l'enfant, en appliquant le principe du **bénéfice du doute**¹⁷ par rapport aux caractéristiques, à l'âge, à la sûreté et à l'intimité de la victime, ainsi qu'à son degré de coopération avec les autorités.
- **OÙ** : l'évaluation des profils et des indicateurs de traite et d'exploitation doit s'exécuter dans un endroit protégé et sûr pour le mineur.
- **QUI** : le personnel des services d'immigration, des collectivités locales ou autres organismes publics, d'organisations internationales ou de services de santé, les Forces de l'ordre et les juges des enfants sont en mesure de mener l'évaluation des profils et des indicateurs de traite et d'exploitation.

Si les indicateurs n'apparaissent pas au cours des activités mentionnées ci-dessus et si la personne qui a le premier contact avec le mineur n'a ni la possibilité ni l'expertise adéquate pour faire une première évaluation basée sur les profils des victimes et les indicateurs de traite, il est impératif de contacter les autorités compétentes en appelant le numéro vert anti-traite 800 290 290.

3ÈME MESURE : IDENTIFICATION DES LIENS DE PARENTÉ

- **QUOI** : l'identification des liens de parenté consiste à établir l'existence ou non d'une relation de parenté entre le mineur et les adultes qui l'accompagnent.
- **QUAND** : Il est nécessaire de vérifier immédiatement la présence d'un adulte de référence pour le mineur et la nature de leurs relations. Cette vérification doit se faire de manière à être en mesure d'estimer rapidement les risques et la sécurité du mineur.
- **COMMENT** : l'identification des liens de parenté commence par l'inspection des pièces d'identité disponibles, puis par l'interrogation du mineur et des adultes l'accompagnant¹⁸, séparément et avec le soutien d'un médiateur culturel. Les renseignements issus de ces entretiens sont ensuite examinés et comparés. En cas de MNA, il est important d'être présent lors des premiers entretiens téléphoniques de ce dernier avec la famille restée dans le pays d'origine pour évaluer de façon complète les risques et le niveau de sûreté.
- **OÙ** : la détection de liens familiaux se déroule dans un lieu où le mineur est en sécurité et protégé.
- **QUI** : différents acteurs peuvent participer à l'identification des liens de parenté (Forces de l'ordre, associations, organisations internationales, personnel des ambassades ou des Consulats...). Si vous souhaitez vérifier s'il est possible d'entamer une procédure, vous devez contacter les services sociaux de la commune dans laquelle se trouve le mineur et le tribunal pour enfants compétent.

4ÈME MESURE : DÉTERMINATION DE L'ÂGE

- **QUOI** : la détermination de l'âge comprend l'ensemble des procédures et méthodes permettant d'établir l'âge d'un mineur.
- **QUAND** : l'évaluation de l'âge n'est effectuée qu'en cas de doutes fondés¹⁹.
- **COMMENT** : l'âge est défini en priorité au moyen des pièces d'identité en faisant éventuellement appel aux autorités diplomatiques consulaires²⁰. Si ces documents ne sont pas disponibles ou difficiles à trouver et que la minorité n'est pas manifeste, il peut s'avérer nécessaire de s'adresser aux services médicaux²¹.
- **QUI** : en cas de doutes sur l'âge du mineur, le Parquet peut ordonner l'intervention des services sociaux²², sur les conseils des Forces de l'ordre ou du personnel des services d'immigration. En accord avec le représentant légal et sur la base de raisons spécifiques, il demande l'évaluation de l'âge par le biais d'une inspection sociale et sanitaire, réalisée par une équipe multidisciplinaire dans un environnement adéquat, en présence d'un médiateur culturel et par le biais de méthodes non agressives, dans le respect de la personne et de son âge supposé.

5ÈME MESURE : CONTACT ET SIGNALEMENT AU TUTEUR RESPONSABLE DU MNA

- **QUOI** :
 - ✓ Si vous n'êtes pas le tuteur du mineur, mais que vous êtes en lien avec lui, vous devez rapidement l'avertir au moindre doute concernant la possibilité que le mineur soit victime de traite.
 - ✓ Si vous êtes le représentant légal et que le mineur vous confie être victime de traite ou si vous percevez que c'est le cas, vous devez rapidement avertir les services sociaux ou le tribunal pour enfants. Si toutefois le danger est imminent, adressez-vous aux Forces de l'ordre. Pour de plus amples instructions et informations, appelez le **numéro vert anti-traite 800 290 290**.
 - ✓ Si vous êtes responsable du foyer où se trouve le mineur, exposez sans attendre vos doutes au représentant légal et définissez ensemble un plan d'action.
 - ✓ Si vous êtes responsable du foyer au sein duquel réside le mineur ou un agent des Forces de l'ordre qui rencontre un mineur sans protection, signalez sa présence aux autorités

compétentes et demandez immédiatement l'ouverture de la tutelle au tribunal.

- **QUAND** : la demande d'ouverture de la tutelle doit avoir lieu dès que possible lorsque l'on rencontre un mineur étranger dépourvu de tuteur²³.
- **COMMENT** : la demande de protection doit se déposer auprès du tribunal pour enfants le plus proche.
- **QUI** : la demande d'ouverture de la tutelle doit être effectuée par le responsable légal du centre dans lequel le mineur a été placé ou par les Forces de l'ordre lorsqu'elles rencontrent un mineur étranger.

6ÈME MESURE : INFORMATION²⁴

- **QUOI** : Le mineur doit être informé des risques liés à l'exploitation et/ou de sa condition de victime ainsi que des possibilités d'initier un parcours de protection et de sortie de l'exploitation²⁵.
- **QUAND** : À l'arrivée dans le pays, ou lorsque le mineur est transféré vers un autre centre ou identifié en camp de transit, une première information sur les risques liés à la traite et à l'exploitation peut être donnée. Ensuite, une information plus approfondie précisant les possibilités de protection et de sortie du système doit être transmise une fois la victime identifiée comme telle.

Chaque cas est différent. Il convient de choisir soigneusement le meilleur moment pour faire ressortir les expériences vécues de traite et d'exploitation de la victime, après avoir procédé à une évaluation scrupuleuse des risques et en mettant toujours au centre la sécurité du mineur et son intérêt supérieur.

- **COMMENT** : le mineur est informé lors d'un entretien formel ou au cours d'activités structurées dans un endroit sûr et en présence d'un médiateur culturel. L'information fournie doit être fiable, cohérente et claire, et ne doit pas créer de faux espoirs ni confondre les mineurs et leur faire peur.
- **OÙ** : l'information sur les risques liés à la traite, ainsi que sur les possibilités de faire émerger les cas d'exploitation et de sortir de l'exploitation doit être fournie dans un lieu protégé et sûr pour le mineur²⁶.
- **QUI** : en particulier, le médiateur d'un centre d'accueil, un conseil juridique responsable du cas, voire le tuteur, les fournisseurs de services, les Forces de l'ordre ou les autorités judiciaires, en présence d'un médiateur-interprète.

7ÈME MESURE : ÉVALUATION DES RISQUES²⁷

- **QUOI** : l'évaluation des risques comprend l'ensemble des activités nécessaires afin d'examiner:
 - ✓ comment le mineur perçoit sa propre sécurité et celle de sa famille.
 - ✓ les éventuels risques immédiats et potentiels pour la sécurité du jeune.
 - ✓ toute information utile en possession du mineur lui permettant de prendre des décisions éclairées concernant son avenir.
 - ✓ la conscience du mineur au sujet de son futur proche.
- **QUAND** : Une évaluation rapide des risques doit être effectuée dès qu'une victime est identifiée.
- **COMMENT** : une fois que le statut de victime de traite est établi, un plan individuel de sécurité est mis en place en fonction de l'évaluation des risques et des besoins du mineur ainsi que de son intérêt supérieur.
- **QUI** : le plan d'évaluation des risques est mené et coordonné par différents acteurs : les Forces de l'ordre, les autorités judiciaires, les agents publics locaux, les services d'immigration,

les médiateurs, les associations, les organisations internationales et les professionnels de santé. Si le danger est imminent, l'intervention immédiate des Forces de l'ordre doit être requise.

NB : Les critères à respecter pour une évaluation efficace des risques sont :

- un endroit sûr ;
- un moment adapté ;
- un professionnel formé de façon adéquate.

8ÈME MESURE : IDENTIFICATION FORMELLE²⁸

- **QUOI** : l'identification formelle concerne la procédure permettant d'établir officiellement qu'un mineur est victime de traite ou d'exploitation.
- **QUAND** : l'identification formelle se fait suite à l'identification préliminaire d'un mineur comme victime présumée ou avérée de traite ou d'exploitation, après une période de récupération et de réflexion.
- **COMMENT** : l'identification formelle s'effectue à travers un entretien formel d'approfondissement suite à l'identification préliminaire. Il est également utile de continuer à recueillir des indicateurs et des preuves en vue de vérifier les informations fournies par la victime de traite présumée.
- **OÙ** : les entretiens doivent se mener sans émettre de jugement et dans un lieu adapté aux enfants afin d'accueillir le mineur de manière adéquate, dans un environnement serein et adapté à ses besoins. L'entretien visant à l'identification formelle ne doit jamais avoir lieu sur le lieu de l'exploitation du mineur.
- **QUI** : L'entretien formel doit être mené par un professionnel spécialisé de l'organisme d'aide aux victimes de traite²⁹ (organismes de droit public et privé autorisés à mettre en place des programmes d'extraction, d'aide et d'intégration sociale au sens de l'article 18, du décret législatif italien n°286/98), de concert avec d'autres acteurs.

9ÈME MESURE : ENVOI VERS UN CENTRE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

- **QUOI** : cette activité est destinée à orienter le mineur vers un centre d'accueil spécialisé pour mineurs victimes de traite³⁰.
- **QUAND** : soumis à l'autorisation du tuteur, le transfert vers un centre d'accueil spécialisé doit avoir lieu aussitôt le mineur identifié comme victime de traite.
- **COMMENT** : sur autorisation du tuteur, l'envoi vers un centre d'accueil spécialisé se produit suite à l'évaluation des risques, après avoir entendu le mineur, et seulement si le transfert est dans son intérêt supérieur de l'enfant.
- **QUI** : Le transfert vers un centre d'accueil spécialisé est effectué par le tuteur, en synergie avec les services sociaux et les personnels des associations de lutte contre la traite.

Module 3

Développement et intégration

Développer un sentiment d'appartenance et une perspective d'avenir

Lors de la phase deux, la priorité concerne l'accompagnement vers un développement personnel sain. Outre le fait de garantir la sécurité et la protection des mineurs, le renforcement de leur résilience et de leur autonomie est particulièrement important dans cette phase.

3.1 Dans la peau de...

Amir, 2ème partie

« Je pensais que ça allait être mieux ici, vous savez, mais ce n'est pas le cas. Ici, personne ne nous comprend. Nous nous disputons tous parce qu'on nous force à faire des choses que nous ne voulons pas faire, et entre temps, personne ne s'occupe du regroupement familial pour nous et nous n'avons pas d'argent ni de travail. Je pensais que ce serait mieux en Europe, mais je me suis trompé. Et maintenant, je ne sais pas quoi faire. Comment m'habituer à cela et me débarrasser de ma colère ? Comment puis-je aider ma mère ? »

Amir apprend la langue du pays d'accueil rapidement. Il a beaucoup d'amis, principalement d'autres MNA. Il veut gagner de l'argent pour l'envoyer chez lui, mais il se sent frustré par la difficulté de trouver un emploi à son âge. Sa famille exerce des pressions sur lui pour qu'il leur envoie de l'argent et qu'il fasse une demande de regroupement familial. Cela lui procure un grand stress et Amir développe des problèmes de concentration et a du mal à dormir la nuit. De plus, il ne sent pas à l'aise à l'école et sèche de plus en plus les cours. Comme Amir est un garçon fier et autonome, il ne veut pas recevoir d'aide psychologique. Il fait pression sur le travailleur social pour qu'il lui trouve du travail dans un salon de coiffure pour homme (il veut devenir barbier) et pour qu'il s'occupe du regroupement familial.

Marah, 1ère partie

Marah habite avec sa tante et sa cousine de 12 ans dans un petit village. Elle veut sortir et passer la nuit chez ses amis, mais sa tante refuse, car elle est responsable de Marah et de son honneur. Marah doit donc rester à la maison pour « éviter les problèmes ». Cependant, la jeune fille entretient des liens avec des garçons sur les réseaux sociaux, et l'un d'entre eux exerce des pressions sur elle pour qu'elle lui envoie des photos intimes. La tante de Marah remarque que sa nièce se renferme et ne veut plus lui parler. Parallèlement, l'école souhaite discuter avec elle pour l'encourager à laisser plus d'espace à Marah. Marah a des contacts réguliers avec sa mère qui l'appelle toutes les semaines et qui l'encourage à bien travailler à l'école pour devenir infirmière ou médecin. Marah se sent seule.

3.2 Le développement : les besoins des mineurs

Sentiment d'appartenance

Se sentir connecté aux autres et développer un sentiment d'appartenance constituent des éléments clés pour les MNA. Les jeunes qui ont participé aux ateliers du projet IMPACT en Italie, en France, en Suède et aux Pays-Bas ont indiqué comment les travailleurs sociaux peuvent les aider dans ce domaine :

- Réfléchir avec les jeunes à ce dont ils ont besoin pour se sentir reliés aux autres ;
- Créer un lien « réel » : les jeunes trouvent parfois que le contact avec les professionnels est distant. Comme l'un d'entre eux l'explique : « *Mon tuteur s'est engagé à m'accompagner, je sais. C'est juste que je ne ressens pas de lien entre nous. Il agit comme s'il était mon avocat, alors que ce dont j'ai le plus besoin, c'est d'un câlin et de quelqu'un qui me demande comment je vais* » ;
- Continuité des personnes accompagnant les MNA ;
- Avoir la possibilité de rester en lien avec leur propre culture tout en commençant à s'intégrer dans le pays d'accueil ;
- Avoir un endroit sûr à eux ;
- Être en mesure de participer à la vie en société : aller à l'école, se faire des amis, pratiquer des activités sportives, etc.

Identité

Au cours de l'adolescence, le développement de l'identité représente un processus important. En ce qui concerne les MNA, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un processus personnel et de les soutenir en :

- Leur fournissant des modèles de référence issus de leur propre culture, ainsi que de la culture du pays d'accueil ;
- S'assurant qu'ils sont en mesure de rester en lien avec leurs familles, que celles-ci habitent dans le pays d'origine ou dans un autre dispositif ;
- Leur donnant l'opportunité de rejoindre des groupes de pairs mixtes regroupant des MNA et des jeunes du pays d'accueil.

Perspectives d'avenir

Il est souvent difficile pour les jeunes de regarder vers l'avenir. En raison du stress lié à l'obtention du permis de séjour ou de la longue attente du regroupement familial, les MNA ressentent un manque de perspectives, lesquelles constituent un élément essentiel et une ressource importante de la résilience. Ainsi, il est important de les accompagner, particulièrement lorsque leur avenir est incertain. Ce n'est pas une tâche facile. Nouez une relation avec les jeunes et essayez de développer différents scénarios si vous sentez que l'issue de la procédure d'asile ou du regroupement familial ne sera pas celle qu'ils espèrent. Prêtez attention aux détails qui fonctionnent, à ce qui est faisable.

Relier le passé et l'avenir

Les travailleurs sociaux peuvent aider les MNA à faire le pont entre leur passé et leur avenir de différentes façons. Demandez-leur :

- Quels étaient leurs rêves et leurs souhaits lorsqu'ils vivaient dans leur pays d'origine ?
- Quels étaient leurs talents ?
- D'où venaient-ils ?
- Qu'est-ce qui est important pour eux de conserver et de renforcer ?

Assurez-vous qu'il n'y a pas de rupture entre ce que le jeune était dans son pays et ce qu'il est maintenant.

Surmonter le traumatisme

La santé mentale représente souvent un sujet tabou, et la perception du lien entre les problèmes de santé et leurs causes varie considérablement d'une culture à l'autre. Pourtant, les conséquences des événements traumatiques submergent les MNA. Souvent, ils ne connaissent pas les troubles mentaux de ce type et ils ne discernent ou ne comprennent pas eux-mêmes les signaux et les symptômes, particulièrement en l'absence de repères parentaux, ce qui les fait se sentir très peu sûrs d'eux. Ils interprètent parfois leurs symptômes comme un signe de dépersonnalisation, de sorcellerie ou de perte de force intérieure. La plupart d'entre eux connaissent toutefois le concept de stress dans la mesure où ils sont fréquemment soumis à un stress important.

L'APA (Association de psychologie américaine) caractérise le traumatisme comme une réponse émotionnelle à un événement terrible tel qu'un accident, un viol ou un désastre naturel. L'état de choc et le déni sont typiques juste après l'évènement. Les réactions à plus long terme comprennent l'émergence d'émotions imprévisibles, de flashbacks et de relations tendues avec les autres, jusqu'aux symptômes physiques de type maux de tête ou nausées. Le traumatisme se définit également par un niveau de stress élevé qui empêche temporairement la personne d'y faire face. Néanmoins, 75 % des personnes réussissent à intégrer et surmonter de façon autonome les traumatismes vécus dans les 2 mois suivant l'évènement. Ainsi, les jeunes réfugiés ne devraient pas être considérés comme des victimes ou des « personnes malades », mais plutôt comme des survivants aux ressources infinies.

Les défis liés aux traumatismes et aux mineurs non accompagnés³¹

Il existe plusieurs raisons à l'origine du traumatisme des jeunes réfugiés, parmi lesquelles :

- La perte de la famille, des amis, de son foyer.
- La guerre et ses conséquences.
- L'exile, la violence, le viol, les expériences dramatiques vécues sur le chemin vers l'Europe.
- La désorientation, la perte de zone de confort (langue, habitudes, religion, règles, etc.).

Malheureusement, les traumatismes ne s'arrêtent pas nécessairement une fois les jeunes réfugiés arrivés dans le pays européen. Au-delà des expériences d'exclusion, de racisme, de pauvreté et de marginalisation, ils expérimentent fréquemment des formes de violence institutionnelle. Par ailleurs, la régularisation administrative prend souvent beaucoup de temps. Un grand nombre de jeunes, et plus particulièrement de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile ont parfois à attendre pendant de longues périodes (jusqu'à 24 mois) avant d'obtenir une première réponse, positive ou négative, à leur demande de rester dans le pays. Cela fait naître en eux un degré élevé de stress, d'anxiété et de craintes concernant l'avenir. De plus, le fait d'être continuellement déplacé d'un centre à l'autre les empêche de s'installer pleinement, de s'engager dans des relations durables et de développer un sentiment de sécurité. Le regroupement familial est parfois rendu difficile ou impossible, alors que de nombreux jeunes arrivent en Europe dans le but ou l'espoir que leur famille les rejoigne. Lorsque leur espoir s'estompe pour différentes raisons, ils souffrent de solitude, de sentiments de culpabilité et de démotivation pour poursuivre leur processus d'intégration. Certains expriment même le souhait de retourner dans leur pays d'origine malgré la guerre.

L'âge des jeunes réfugiés est parfois évalué de manière douteuse et traumatisante. De plus, selon la politique du pays d'accueil, tous n'ont pas accès à l'école et à l'éducation. Enfin, les mineurs réfugiés craignent souvent de mourir dans un pays loin du leur sans qu'aucun de leurs proches soit au courant et sans que leur corps puisse être renvoyé chez eux. Le fait de ne laisser aucune trace derrière soi entraîne une grande anxiété et de la peur. Tous ces éléments contribuent à la retraumatisation des jeunes dans le pays d'accueil et les empêchent de s'installer et s'intégrer correctement.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux en lien avec les jeunes, les défis suivants ont été identifiés :

- Les professionnels travaillant avec les jeunes ne sont pas formés aux traumatismes et aux questions de santé mentale et se sentent souvent dépassés par la situation, sans savoir quelles actions ou mesures prendre pour calmer le jeune ou quelles personnes-ressources compétentes contacter.
- Le haut degré de stress émotionnel auquel les travailleurs sociaux font face et la complexité de leur tâche, à savoir aider ce groupe cible aux besoins spécifiques sont susceptibles d'engendrer un épuisement et de conduire au burn-out.
- Leur rôle devrait être d'aider les jeunes réfugiés à trouver, reconnaître et transformer leurs propres ressources et à se sentir plus en confiance pour les mettre à l'œuvre dans leurs nouvelles sociétés.
- Les travailleurs sociaux ne devraient pas se centrer sur le traumatisme, mais plutôt sur la grande résilience des jeunes réfugiés.
- Les jeunes sont souvent épuisés de devoir sans cesse raconter leur histoire, notamment ses aspects traumatisants aux différentes institutions. Les travailleurs sociaux sont donc tenus d'éviter de fouiller les mémoires traumatisantes et de se focaliser plutôt sur « tout ce qui fait que le jeune est ce qu'il est ». Comme l'explique Steve de Shazer, le co-fondateur de la thérapie axée sur la recherche de solutions, « si les détails vous fascinent, lisez des thrillers ». Selon lui également, « parler de problèmes crée des problèmes ; parler de solutions crée des solutions ».
- Cela ne signifie pas que les travailleurs sociaux doivent ignorer le traumatisme. Les jeunes traumatisés montrent souvent des symptômes de peur soudaine, de flashbacks, d'accès de colère, de difficultés de concentration, de manque de confiance, de difficultés de s'investir dans de nouvelles relations... Si c'est le cas, les travailleurs sociaux doivent être en mesure d'orienter les jeunes vers des professionnels pouvant traiter le traumatisme.
- Les travailleurs sociaux ne sont pas des psychologues ou des thérapeutes, ils ne doivent donc pas essayer d'endosser ce rôle, d'une part pour garantir que les conseils reçus sont professionnels et adéquats, et d'autre part pour se protéger eux-mêmes contre le traumatisme vicariant lié à l'écoute d'histoires terribles. Si, pour une raison ou une autre les travailleurs sociaux sont confrontés aux récits d'exil et de traumatisme des jeunes, il est important qu'ils disposent d'un cadre de débriefing pour en parler avec leurs collègues ou d'autres spécialistes.
- Le travail d'accompagnement est censé représenter l'occasion pour les jeunes de se constituer une nouvelle zone de confort, en leur permettant de créer des espaces de confiance, de « normalité » et de possibilités d'être jeune, et de se préoccuper seulement de sujets concernant la jeunesse. Ils ont besoin de sentir que l'on n'attend rien d'eux en particulier, qu'ils n'ont pas besoin de jouer un rôle ou de raconter leur histoire, que dans un « lieu sûr » ils ont la capacité de développer des liens de confiance avec les autres jeunes et les travailleurs sociaux.
- Au cours de l'accompagnement, les jeunes réfugiés traumatisés peuvent être amenés à comprendre que leurs réactions constituent des « réactions normales dans une situation anormale ». Il est intéressant de leur expliquer ce qu'est le traumatisme, à savoir une réaction physiologique naturelle face à un danger, que cette réaction est utile aux êtres humains, et qu'il existe des façons de revenir au calme du corps et de continuer à mener une vie normale.
- Le travail d'accompagnement constitue un lieu sûr où il est possible de briser les tabous et de discuter de sujets douloureux ou embarrassants, comme les pratiques et croyances religieuses, la mort, les rituels autour de la mort, les peurs, les désirs. De cette façon, les jeunes réfugiés sont davantage en mesure de s'exprimer sur des sujets difficiles et d'échanger avec les jeunes du pays d'accueil sur les similitudes et les différences entre eux.



Travailler avec des mineurs accompagnés, c'est avant tout les aider à trouver ce qu'ils aiment, ce en quoi ils sont doués et leurs points forts. Il s'agit de reconnaître et de valoriser la résilience des jeunes réfugiés, par le biais des méthodes suivantes :

- Soulignez les réussites passées. Les jeunes avaient une vie avant de devenir réfugiés, interrogez-les donc sur ce qu'ils aimaient, ce qu'ils avaient l'habitude de faire, ce en quoi ils étaient doués. Vous pouvez également leur demander comment ils ont réussi à traverser tout ce qu'ils ont vécu, en soulignant de cette façon les capacités individuelles ainsi que les efforts fournis.
- Traitez chaque jeune réfugié comme un individu : ils ne sont pas tous pareils, ils ne fonctionnent pas de la même manière parce qu'ils viennent de la même région ou parce qu'ils sont réfugiés. Ils n'ont pas les mêmes aspirations ni les mêmes objectifs. Ils n'aiment pas les mêmes choses. Ils ne souffrent pas des mêmes traumatismes. Donnez à chacun la possibilité d'être lui-même. Il n'existe pas d'approche universelle pour tous.
- Travailler avec les mineurs non accompagnés exige une certaine conscience culturelle et la capacité à respecter les différentes croyances et pratiques, notamment au sujet des questions de santé et de santé mentale. Dans certains pays, la sorcellerie fait ainsi partie des pratiques culturelles, et certains réfugiés racontent leur histoire en lien avec les esprits, les fantômes ou la sorcellerie. En tant que travailleur social, il est important de respecter la réalité culturelle des jeunes même si vous n'y croyez pas et de ne pas tenter de les convaincre de l'existence d'une maladie mentale, de parler de traumatisme ou d'utiliser d'autres termes diagnostiques.
- Vous pouvez offrir aux jeunes un espace d'apprentissage par les pairs en rassemblant les MNA et les jeunes du pays d'accueil.
- N'ayez pas peur des émotions et de leur laisser de l'espace. Il est normal qu'un jeune ressente de la tristesse, de la colère ou de la peur. Faites-leur savoir qu'ils peuvent exprimer leurs émotions librement et que vous êtes prêts à les écouter s'ils le souhaitent.
- La mort représente un sujet important pour les jeunes réfugiés. Beaucoup d'entre eux craignent fortement de perdre un membre de leur famille resté au pays ou leur propre mort dans un pays étranger loin de chez eux. Il peut donc être utile d'aborder le sujet de la mort, des différentes façons dont les cultures y font face et des pratiques et croyances qui l'entourent.
- Identifiez les spécialistes et les réseaux locaux qui pourraient être de soutien en cas de besoin. Vous n'avez pas à jouer vous-même le rôle de thérapeute.

Le stress

Les mineurs non accompagnés doivent affronter le stress lié à la demande d'asile, à l'incertitude quant à leurs perspectives, au déracinement de leur pays d'origine, au manque de leur famille et aux inquiétudes vis-à-vis du bien-être de celle-ci. Beaucoup ont subi des traumatismes avant et pendant leur voyage. En conséquence, un grand nombre d'entre eux souffrent de problèmes de santé causés par le traumatisme et le stress chronique.

Le stress constitue une réponse émotionnelle et physique à une situation défavorable ou potentiellement dangereuse. Un certain degré de stress est nécessaire pour fonctionner correctement et être en mesure d'évaluer si une situation est dangereuse. Toutefois, lorsqu'une personne est exposée à un niveau de stress important pendant une période prolongée, le système de réponse au stress est tellement stimulé qu'il devient impossible d'évaluer correctement ce qui est dangereux ou non. Un individu dont le système de réponse au stress est surstimulé n'a souvent plus une bonne perception du danger ou des situations dangereuses.

Par ailleurs, la personne peut être sous l’emprise d’un sentiment de danger constant, provoquant par là même un état permanent d’hyperactivation. Dans ce cas, elle se trouve dans un état perpétuel d’alerte, de vigilance et d’agitation et passe facilement en mode combat ou fuite. Parallèlement, sa capacité de concentration est réduite et sa mémoire ne fonctionne pas correctement (Struik, 2010). Les mineurs non accompagnés sont souvent caractérisés par un système de réponse au stress ultrasensible, une petite fenêtre de tolérance et un grand nombre de déclencheurs. Cela les amène à passer rapidement à un état d’hyperactivation ou d’hypoactivation, qui peut durer longtemps (voir encadré). Ce comportement découle donc d’une réaction instinctive à l’expérience d’un danger réel ou perçu. Pour l’entourage, il semble que le comportement agressif de l’enfant surgit « de nulle part, sans raison apparente ».

Les problèmes de santé mentaux liés au stress chronique et aux traumatismes ont un effet important sur le fonctionnement des mineurs. Leur capacité cognitive est susceptible de s’affaiblir et l’intensité des émotions complique la régulation adéquate des émotions. Les jeunes sont submergés par leurs ressentis et leurs pensées et revivent parfois leurs expériences à un point tel que leur capacité à se souvenir et à mémoriser les événements diminue (Struik, 2010). Cela explique pourquoi les MNA ont souvent du mal à se motiver pour aller à l’école, surtout durant les premiers jours.

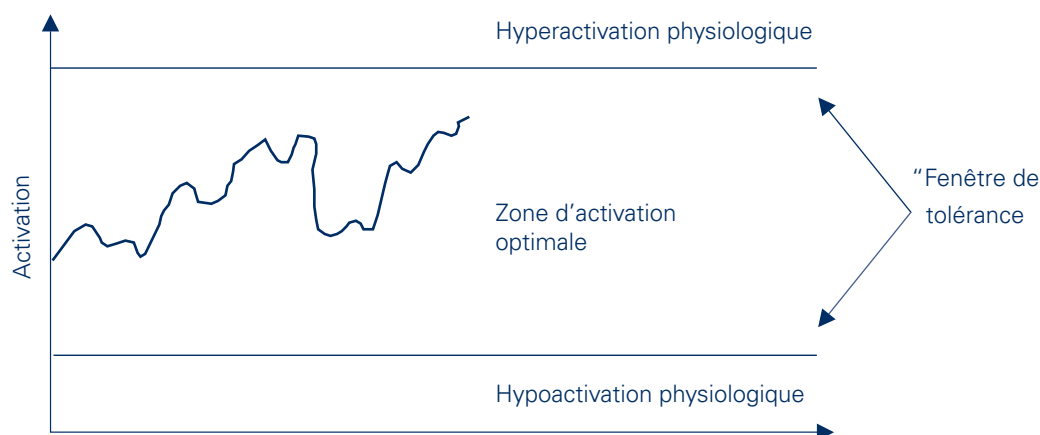
Le système de réponse au stress

Chez les humains, le système de réponse au stress est contrôlé à partir du cerveau primitif qui dirige la réponse immédiate : la réaction aux menaces perçues. Des neurotransmetteurs tels que l’adrénaline et la noradrénaline sont libérés, augmentant ainsi le rythme cardiaque et la tension musculaire. Il s’agit d’un état d’hyperactivation physiologique visant à éviter un danger immédiat. Un second système, à savoir l’axe HPS, fournit le « carburant » pour « maintenir » cette réaction d’hyperactivation plus longtemps en sécrétant une hormone, le cortisol (Stöfssel et Mooren, 2010 ; Struik, 2010). Le niveau de stress tolérable est appelé « fenêtre de tolérance » (Ogden et Minton, 2000). Lorsque le niveau de stress reste dans cette zone, un enfant (ou un adulte) est capable de ressentir les émotions, les sensations corporelles et les pensées associées à une expérience stressante sans avoir à activer son système de défense, et est en mesure de la gérer de manière efficace. Ceci s’applique également aux expériences traumatisantes.

Quand le niveau de stress devient intolérable et que le système de réponse au stress perçoit un danger trop important, le système de défense s’active. Pour éviter le danger, le corps se met dans un état d’agitation accru (hyperactivation) qui correspond à une réaction immédiate au danger imminent. Le rythme cardiaque s’accélère, les tensions musculaires augmentent, l’enfant est en état de vigilance et d’alerte, ses sens deviennent hypersensibles. Tout en lui est concentré sur le danger proche. Les hormones de dopamine et de norépinéphrine sont sécrétées. Cet état de défense active engendre différents types de réponses au danger : fuite, lutte, hypervigilance, etc.

Si la défense active représente un obstacle à la survie et le danger ne peut pas être évité, le système de réponse au stress passe alors en mode de défense passive. Le corps se prépare à une blessure très grave, une sorte de choc, et conserve le plus d’énergie possible. Il entre dans un état d’activation réduite (ou hypoactivation). Le cerveau perd temporairement la capacité d’évaluer le danger, tout comme celle de réfléchir et de résoudre les problèmes. L’état d’hypoactivation s’accompagne, entre autres, d’un rythme cardiaque lent, d’une respiration lente et superficielle, de la diminution de la circulation sanguine et d’une température basse. Un flux d’opiacés est libéré pour apaiser la douleur et créer une sensation de calme. Les réponses passives de survie comprennent la soumission et l’engourdissement (paralysie). La dissociation peut se produire dans les deux états d’activation (Ogden et Minton, 2000 ; Struik, 2010).

Figure 1. La fenêtre de tolérance (Ogden et Minton, 2000)



Les psychotraumatismes

Le sens littéral du mot « traumatisme » est « blessure ». Une blessure doit guérir, et cela peut prendre un certain temps. La plupart des individus arrivent à gérer correctement les conséquences d'événements traumatisants, mais certains développent de graves problèmes. Les symptômes ressentis ne sont pas déterminés par l'événement en soi, mais résultent des expériences traumatiques antérieures, du degré de résilience, du soutien social que reçoit la personne et de ses prédispositions génétiques, entre autres. Van IJzendoorn, professeur émérite en pédagogie familiale à l'université de Leiden, conclut dans son livre sur l'éducation des enfants au-delà des frontières (2008) que la susceptibilité différentielle permet d'expliquer pourquoi certains enfants sont plus sensibles aux influences environnementales positives et négatives que d'autres. De nombreuses études conduites par son groupe de recherche montrent que les gènes liés au système de la dopamine en particulier rendent les individus plus ou moins réceptifs à leur environnement. Certaines combinaisons de ces gènes peuvent empêcher les enfants de développer des syndromes de stress post-traumatique à la suite d'abus ou d'expérience de négligence ou d'externaliser des problèmes comportementaux.

Lorsque le rétablissement est trop lent, on parle alors de troubles mentaux post-traumatiques. Les troubles les plus communs sont le fait de revivre l'événement de manière intrusive, l'évitement ou l'augmentation de l'irritabilité. Revivre l'événement se caractérise par la résurgence incontrôlable et récurrente de souvenirs au cours desquels les éléments traumatisants sont à nouveau éprouvés, sentis, vus et entendus. Le système nerveux autonome s'active, ce qui rend la réminiscence des souvenirs si envahissante et si « réelle », quand bien même l'événement traumatisant s'est déroulé ailleurs et dans le passé et que la situation actuelle ne présente aucun danger. Ces flashbacks maintiennent la personne traumatisée dans un état d'anxiété extrême, car ils sont particulièrement réalistes et ne s'inscrivent dans aucun contexte ou espace-temps donné (Jongedijk, 2014). Ils peuvent également être déclenchés. Un simple détail négatif est ainsi capable d'activer l'ensemble du réseau de souvenirs, mais également de provoquer l'extension du réseau de souvenirs mauvais (Struik, 2010), ce qui est susceptible d'entraîner l'aggravation des symptômes post-traumatiques.

L'évitement représente une réponse naturelle à la peur. Une personne traumatisée évite ce qu'elle craint. La peur de se souvenir des événements traumatisants constitue un élément clé des troubles mentaux post-traumatiques (Jongedijk, 2014). Cela se manifeste chez les mineurs non accompagnés lorsqu'ils évitent de répondre aux questions que le professionnel pose sans mauvaise intention et par curiosité.

L'évitement transparaît également lorsque le mineur n'ose ou ne veut pas aller se coucher, par peur que ses souvenirs ne ressurgissent dans ses rêves ou par crainte de faire des cauchemars. Ainsi, les problèmes de sommeil dus aux cauchemars ou à la hantise de ceux-ci sont très fréquents chez les MNA.

Les comportements d'évitement sont également le résultat de sentiments de honte ou de culpabilité. On le constate souvent chez les mineurs non accompagnés qui ont vécu des expériences traumatisantes en tant que victimes ou témoins de violence sexuelle. Un grand nombre de filles et de garçons victimes refusent de parler de leurs expériences, perçues comme honteuses, avec les professionnels qui les accompagnent. Ils n'en discutent pas non plus entre eux, même si d'autres jeunes ont vécu des expériences similaires. Le risque de perdre leur honneur en dépend également. Les garçons ou les filles s'exposent au rejet si leurs compagnons, famille ou communauté découvrent qu'ils ont été victimes de viol.

L'hyperactivation est susceptible de générer l'augmentation de la tension, ce qui transparaît de différentes façons : le mineur devient extrêmement vigilant, anxieux ou facilement agité, a des difficultés de concentration ou des problèmes de sommeil. Ces symptômes entraînent des crises soudaines d'irritabilité, de colère ou d'agression, sans raison apparente. Ce phénomène s'observe fréquemment chez les mineurs non accompagnés, en particulier lors des premiers jours suivant leur arrivée, une période stressante pour eux.

La dissociation constitue une autre réponse aux psychotraumatismes. Lorsqu'elle se produit, le système musculaire s'affaiblit, il devient alors moins facile d'approcher la personne et un changement de conscience peut également se déclencher (Jongedijk, 2014). Les symptômes de dissociation font partie de la réponse au stress traumatique et varient en gravité et en durée. Ils apparaissent lors de tout type de traumatisme et se manifestent généralement par une amnésie (perte de mémoire) et un léger degré de dépersonnalisation. L'individu se sent bloqué dans le présent, car les sentiments du passé l'envahissent trop (Stöfvel & Mooren, 2010). Les phénomènes dissociatifs surgissent au cours de l'évènement traumatisant, mais également lors de la résurgence des souvenirs (Struik, 2010). L'automutilation est une forme d'autodissociation. Le fait d'abîmer sa peau permet d'atténuer les tensions physiques et émotionnelles et d'estomper, voire de faire complètement disparaître les peurs et les pensées négatives et répétitives (Jongedijk, 2014).

La plupart des individus se remettent d'un évènement traumatique par eux-mêmes. De nombreuses études montrent que seulement 10 % des adultes ayant vécu des situations de danger vital développent ensuite des troubles de type dépression, anxiété ou syndrome de stress post-traumatique et nécessitent une aide professionnelle.

Autres troubles mentaux

Les problèmes liés au stress post-traumatique et à la dépression se chevauchent considérablement. En conséquent, différents troubles mentaux se manifestent fréquemment de manière simultanée. Chez les réfugiés, cela se manifeste par de la léthargie, un manque d'énergie et des pensées et actions négatives, voire suicidaires. Ces dernières sont souvent liées au manque de perspectives (si la demande d'asile est rejetée, par exemple).

Les réfugiés recourent parfois à l'abus de substances (alcool, drogues douces, médicaments) pour éviter de revivre des souvenirs traumatisants ou de ressentir de la honte, mais également pour diminuer leur niveau d'irritabilité, même si cela ne dure pas. Ils courent cependant le risque de devenir dépendants.

Nous devons tous, à un moment donné de nos existences, faire face à la perte (de quelque chose ou de quelqu'un) et au deuil qui en résulte. Partout dans le monde, le deuil s'accompagne de rituels et de rites de passage, qui se caractérisent principalement par le soutien qu'ils apportent aux individus et à la communauté lorsqu'ils traversent des bouleversements majeurs. Les personnes peuvent se sentir ébranlées pendant longtemps si les rituels ou les cérémonies ne sont pas exécutés, ou pas correctement.

La plupart des réfugiés affrontent une grande perte : ils ont perdu leurs êtres chers, possessions et statuts, ainsi que les actes symboliques et l'environnement où les pratiquer ensemble. Gérer la perte est d'autant plus difficile dans un contexte de manque culturel, religieux ou social significatif ou hors d'un groupe spécifique (Smid, 2020). Cela laisse les personnes en état de dépression, de colère ou d'anxiété, et renforce les sentiments et les comportements agressifs.

Selon le psychologue néerlandais Van Hest dans un article sur le deuil chez les réfugiés (2012), les personnes en deuil éprouvent des sentiments de morosité, des absences psychologiques, des pensées intrusives, des sentiments de culpabilité, des doutes sur leur capacité à prendre leur vie en main, voire des hallucinations. Il ajoute qu'au cours de l'accompagnement, les cérémonies sont susceptibles d'aider à gérer le deuil.

3.3 Le développement : le rôle des travailleurs sociaux

Concentrez-vous sur la résilience et l'agentivité

La *résilience* concerne la capacité à faire face ou à se remettre d'un effort important ou d'un traumatisme. Elle englobe le fait d'avoir un état mental sain et un développement normal dans un contexte qui pourrait impliquer le contraire.

Les sources de la résilience sont :

- Un environnement social de soutien, des liens avec la famille.
- Les différentes stratégies d'acculturation.
- L'éducation.
- La religion.
- L'évitement.
- L'espoir.

L'accompagnement des MNA vise à renforcer leur résilience en réduisant autant que possible les facteurs de risque et en maximisant les facteurs de protection.

L'agentivité est la capacité et la force d'une personne à agir dans une situation changeante et à tirer le meilleur parti des opportunités qui se présentent à elle. Vous trouverez de plus amples informations sur l'agentivité au paragraphe 4.2.

Focalisez-vous sur l'autonomisation

Appuyez-vous sur les forces des mineurs non accompagnés, découvrez quels sont leurs désirs et prenez-les au sérieux. Concentrez-vous sur ce qui va bien (même les choses les plus simples). Qu'est-ce qui est mieux que le reste ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce que soit la réponse à ces questions, centrez-vous davantage sur ces aspects (par exemple, qu'est-ce qui est génial à l'école ?). Faire parler les réfugiés à propos de ce qui marche bien renforce les connexions positives dans le cerveau et leur permet de développer une image plus positive d'eux-mêmes. Ne vous inquiétez pas : les professionnels en charge de s'occuper des problèmes sont nombreux.

3.4 L'intégration : les besoins des mineurs

L'éducation et la recherche d'un emploi

Les mineurs doivent s'occuper de construire leur avenir pour être en mesure de prendre un nouveau départ dans le pays d'accueil. L'école et le travail représentent, en ce sens, les outils les plus significatifs. La plupart des enfants et des parents ressortissants d'un pays tiers accordent une grande importance à l'éducation, laquelle est perçue comme un moyen d'accéder à un avenir meilleur. Lorsque c'est le cas, la motivation nécessaire pour suivre une bonne éducation de façon continue est déjà présente. Au contraire, lorsque l'éducation ne représente pas une priorité pour le jeune, il est plus difficile pour lui de commencer l'école et de s'engager pleinement. Il existe souvent d'autres facteurs sous-jacents : des éléments liés à la fuite, à la procédure d'asile et au fait d'être loin de sa famille. Le mineur peut également ne pas être habitué aux structures d'apprentissage du pays d'accueil et aux attentes qui y sont associées.

Dans la phase d'accueil, l'école commence discrètement de préférence, via l'introduction des méthodes utilisées, la mise en place d'une période d'installation et l'accès aux éléments pédagogiques. Au tout départ, l'école n'attend pas grand-chose des jeunes. Cela change lors de la phase de développement : ils doivent alors respecter des horaires réguliers, gérer leurs devoirs et les évaluations habituelles du comportement, et faire acte de présence tous les jours. Bien que cette structure d'intégration des MNA dans le système scolaire devrait être la norme, elle n'est pas mise en place dans tous les pays de l'UE. En Grèce, par exemple, il existe très peu de places en classe préparatoire. Pourtant, ce passage permet de déterminer dans quelle mesure le mineur est prêt pour cette charge quotidienne sur le plan cognitif, émotionnel et pratique. En effet, la plupart des MNA ont perdu l'habitude d'assister à des cours toute la journée. Pour certains, le voyage vers l'Europe a duré particulièrement longtemps, et leurs journées n'ont pas été structurées de façon normale tout au long de leur fuite. D'autres viennent de culture où l'existence n'est pas rythmée par l'heure. Le stress, l'anxiété et les troubles liés aux traumatismes représentent par ailleurs des distractions persistantes et ont beaucoup d'influence sur le fonctionnement quotidien. Ils empêchent souvent les jeunes de bien dormir, qui ont de ce fait beaucoup de mal à se lever le matin et à se concentrer à l'école.

La plupart des réfugiés connaissent le rôle d'enseignant dans leur pays d'origine. Par conséquent, le lien avec leurs professeurs se fait souvent plus facilement et est moins sujet au manque de confiance qu'avec les autres professionnels. En effet, les enseignants ne sont pas perçus comme faisant partie du « système politique corrompu » dont ils ont une mauvaise expérience et duquel ils se sentent dépendants. Grâce au contact régulier qu'ils entretiennent avec eux, de nombreux mineurs réfugiés finissent par développer une relation positive et affective et par se confier. Les professeurs constituent donc une source d'information importante et font partie du réseau formel du jeune.

À ce stade, on attend du jeune qu'il ait adopté un rythme de jour et de nuit lui permettant de suivre sa scolarité. Il est censé être en mesure de se réveiller tout seul et de se préparer pour arriver à l'école à temps. Les mineurs doivent apprendre à structurer leur journée, conformément à leur développement vers l'âge adulte. S'ils n'en sont pas capables, les travailleurs sociaux sont tenus de discuter avec eux pour réfléchir ensemble à des solutions. Une fois la période d'accueil achevée, le jeune aura certainement envie de trouver une petite activité professionnelle complémentaire, si la législation le permet. Souvent, sa principale motivation réside dans la possibilité d'aider sa famille dans le pays d'origine.

Construire un réseau

Il est essentiel de prendre en considération les différents aspects de l'environnement social du mineur, notamment l'implication de sa famille dans son accompagnement et le développement d'un réseau au sein du pays d'accueil.

Les jeunes doivent être en mesure d'entretenir des liens avec leur famille s'ils le désirent. Certains ont fui leurs proches et ne veulent donc pas de contacts avec eux. En tant que travailleur social, vous remplissez en partie le rôle des parents biologiques. De manière générale, et bien qu'ils ne soient pas présents physiquement, les parents et les autres proches continuent d'exercer une influence sur les MNA. Il est donc important de les impliquer, même si ce n'est pas fait de manière quotidienne, en demandant par exemple aux jeunes ce que leur famille pense d'un sujet particulier. Ce processus est connu comme l'implication imaginaire de la famille (Schippers et al., 2019).

Implication imaginaire de la famille :

« Si nous pouvions parler à ton grand-père maintenant, que te conseillerait-il ? »

« Comment ce problème serait-il résolu dans ton pays d'origine ? »

« Selon ta mère, quelle devrait être la prochaine étape ? »

Les solutions proposées par les mineurs et leur famille fonctionnent souvent mieux que celles suggérées par les professionnels. Par ailleurs, les proches jouent un rôle important lorsque la demande d'asile est rejetée et que le jeune doit retourner dans son pays d'origine, en proposant des solutions. À l'opposé, lorsque la demande d'asile donne lieu à la délivrance d'un permis de séjour et que la procédure de regroupement familial est enclenchée, la coopération avec la famille du jeune est également essentielle. Les mineurs réfugiés et leurs parents ont généralement une image irréaliste de la procédure d'asile et du regroupement familial, excessivement bureaucratique et particulièrement lente. En conséquence, certaines familles regrettent leur décision d'avoir envoyé leur enfant si loin et d'être séparé de lui pendant si longtemps et finissent par lui demander de revenir par exemple, de lui dire que la guerre se rapproche ou que leurs réserves d'argent s'épuisent... Cela constitue une source de stress pour les jeunes qui se sentent en danger ou en insécurité. Les travailleurs sociaux doivent en être conscients. Que remarquez-vous dans le comportement du jeune après sa prise de contact avec ses parents ? Que dit le mineur concernant les pressions exercées par sa famille ou les attentes qu'elle lui impose ?

Outre le maintien du contact avec la famille, il est primordial d'aborder la constitution d'un réseau de soutien à ce stade. Avec l'appui de leur tuteur ou des travailleurs sociaux, les mineurs cherchent à élargir leur réseau. Essayez d'obtenir une vue d'ensemble des contacts sociaux du jeune et prenez le temps de faire connaissance avec les personnes importantes dans sa vie. Identifiez les copains ou les bénévoles qui pourront l'aider après ses dix-huit ans. En effet, dès qu'il atteint cet âge, le réseau professionnel disparaît. En cas de besoin, des membres de l'entourage ou d'autres contacts informels peuvent jouer en partie ce rôle et le soutenir dans son passage vers la vie adulte.

Toujours dans le but d'élargir son réseau, le jeune se fait des amis à l'école et dans son quartier. Montrez de l'intérêt envers eux et tâchez de faire leur connaissance. Encouragez les jeunes à inviter leurs amis pour pouvoir les rencontrer. Prendre le temps d'établir de bons contacts avec les personnes du réseau du jeune peut s'avérer utile si celui-ci nécessite un soutien supplémentaire.

L'intégration et l'inclusion

La priorité des mineurs non accompagnés disposant d'un permis de séjour est leur intégration. Il est donc important de commencer le travail d'intégration dès les débuts de l'accompagnement.

Il n'est pas toujours facile pour un mineur qui vient d'arriver dans un pays de nouer et maintenir un lien social avec les autres, en particulier avec les jeunes du même âge qui sont nés et ont grandi dans le pays d'accueil. L'école représente un lieu important de rencontre de nouvelles personnes, mais au début de leur accompagnement les mineurs non accompagnés vont dans des écoles particulières centrées sur l'apprentissage de la nouvelle langue. Dans la mesure où les jeunes locaux ne fréquentent pas ces établissements, ils ne sont pas propices à l'apprentissage de la langue ni à l'intégration des MNA.

Outre les lieux d'enseignement, le travail et les activités sociales représentent également l'occasion de créer des liens sociaux. Cela implique toutefois de disposer des fonds nécessaires et de savoir s'adapter socialement. Pour être en mesure de participer et se conformer aux règles informelles encore inconnues d'une entreprise ou d'un club de football, une certaine adaptation et un accompagnement sont nécessaires. Dans le cas contraire, les jeunes risquent de se sentir déçus, parce que « ça ne marche pas ».

Un mentor raconte ainsi avoir entraîné des jeunes à un club de football et les y avoir présentés. Les garçons ont été bien accueillis, mais cela n'a finalement pas fonctionné. En effet, même s'ils jouaient beaucoup au football entre eux et souhaitaient vraiment rejoindre un club, ils n'étaient pas habitués au jeu au sein d'une équipe, sur un terrain et en présence d'un arbitre. Leur manière de jouer était très différente et ils ne comprenaient pas les règles, ce qui les rendait très peu sûrs d'eux. Ils ne savaient pas non plus comment se comporter en société, dans les vestiaires ou dans les douches. Ils ont donc cessé d'y aller.

Il existe de bons exemples montrant comment l'environnement social des MNA (leurs voisins par exemple) les implique dans des activités de quartier (organisation d'un barbecue, prendre un café ensemble, pratiquer une activité sportive, participer à de petits travaux, etc.). Les mineurs apprécient tout particulièrement ces initiatives. Dans certains pays, des projets de jumelage permettant aux mineurs réfugiés de nouer contact avec des familles locales ou d'autres jeunes sont également mis en place.

Malgré le soulagement initial lié à leur réussite, l'expérience montre que les mineurs disposant d'un permis de séjour doivent tout de même faire face au deuil et à la perte. Après avoir vécu de nombreuses épreuves et expériences traumatisantes, la fuite s'achève soudainement. Le jeune ressent alors un grand vide, capable d'entraîner de graves problèmes psychologiques. En effet, ce n'était pas vraiment son choix de vivre dans un pays étranger, dans la mesure où son départ est lié à la nécessité de s'éloigner d'une situation dangereuse dans une perspective de survie, et non d'avenir. Construire une nouvelle vie dans un pays étranger s'avère donc extrêmement compliqué, aliénant et solitaire, particulièrement en l'absence des parents, si la demande de regroupement familial a été rejetée, ou si la famille décide de ne pas venir ou n'en a pas les moyens (financiers ou autres).

Comme les autres migrants, les réfugiés ont à s'adapter à leur nouvel environnement. À force de baigner dans une culture différente, tous les individus finissent par s'habituer avec le temps. Leur façon de voir le monde change, tout comme certaines de leurs normes et valeurs. Dans l'étude précédemment citée de Sleijpen (2017), les stratégies d'acculturation des jeunes réfugiés sont caractérisées comme sources de résilience. Ces dernières impliquent de se connecter à son propre contexte culturel, tout

en s'ajustant à un nouveau mode de vie. Les jeunes réfugiés ressentent qu'il vaut mieux s'adapter à la nouvelle culture sans oublier la leur.

La raison de l'importance de ce point est illustrée par l'exemple suivant qui concerne un ancien mineur non accompagné originaire d'Afghanistan, installé en Autriche. Âgé de 19 ans, il est en Autriche depuis ses 15 ans et détient aujourd'hui un permis de séjour. Il décide d'aller rendre visite à sa famille en Iran. Sur place, passée la joie initiale des retrouvailles après tant d'années, la famille commence à ressentir de la honte en raison du comportement très occidentalisé du jeune. Par conséquent, il n'est plus invité aux rassemblements ou aux fêtes familiales et doit donc rester tout le temps à la maison. Par ennui, il finit par prendre un taxi pour aller explorer le centre de Téhéran. En sortant du taxi, il donne un pourboire au chauffeur, comme c'est la coutume à Vienne. Celui-ci se sent alors très confus, car il n'existe pas de tradition du pourboire en Iran, encore moins de la part d'un jeune Afghan Hazara.

L'intégration

Selon Berry, professeur émérite du département de psychologie de l'Université Queen's à Kingston (Canada) et expert dans le domaine de la psychologie de l'acculturation (1990), l'intégration est globalement perçue comme la stratégie d'acculturation la plus prometteuse pour le bien-être social d'un migrant. Berry distingue en effet quatre stratégies migratoires d'adaptation à une nouvelle culture : l'intégration, l'assimilation, la ségrégation et la marginalisation. Dans ce contexte, l'intégration signifie s'adapter au nouvel environnement et à la culture dominante, tout en conservant sa propre culture. L'assimilation implique l'adaptation à la culture dominante sans préservation de sa propre culture. La ségrégation et la marginalisation ne comprennent pas d'adaptation à la culture dominante.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'intégration est principalement comprise comme l'adaptation, sans prêter attention à la conservation de la culture des réfugiés. Ainsi, des programmes d'intégration obligatoires sont mis en place pour les nouveaux arrivants, au sein desquels ils sont tenus d'apprendre la nouvelle langue ainsi que les normes et valeurs les plus importantes. Dans plusieurs pays européens, il existe même une certaine hostilité à l'égard du nouveau venu, de l'étranger : une offre de ségrégation plutôt que d'intégration. En Europe, l'accent se déplace donc de plus en plus vers l'obligation d'assimilation. Le fait de préserver sa propre culture n'est pas perçu de manière positive, et par conséquent, la ségrégation et la marginalisation deviennent les mécanismes dominants. Dans ce contexte, les nouveaux arrivants ne sont pas inclus dans la société et vivent principalement au sein de leurs propres communautés. Parallèlement, on assiste également en Occident à une tendance sociale favorable à l'inclusion des nouveaux migrants.

L'inclusion

L'inclusion se définit comme une société intégrant les nouveaux arrivants et acceptant leurs différences, lesquelles finissent par se modifier en raison de l'interaction. En termes d'inclusion sociale, ce n'est pas tant le nouvel arrivant qui agit et « doit » s'intégrer, mais plutôt la société qui l'inclut et lui permet de participer.

L'inclusion représente désormais un concept très utilisé pour promouvoir la participation des personnes en situation de handicap mental ou physique au sein de la société. Leur inclusion engendre des interactions bénéfiques pour tout le monde. Par éducation inclusive, on entend l'éducation où les enfants en situation de handicap vont en classe avec des enfants sans handicap. L'interaction entre eux est enrichissante pour l'ensemble des parties. En effet, les enfants en situation de handicap bénéficient de cet environnement sur le plan cognitif et social, et les autres apprennent des valeurs telles que la tolérance, le respect, l'empathie et la responsabilité. Ils se familiarisent également avec le principe selon lequel aucun individu ne doit être exclu. Selon l'UNICEF, les systèmes inclusifs valorisent

les contributions uniques que les élèves de tous les milieux apportent à la classe et permettent à des groupes divers de se développer côte à côte, dans l'intérêt de tous (UNICEF, n.d.).

Une société qui inclut d'une manière ou d'une autre les nouveaux arrivants leur offre de meilleures chances d'intégration positive. Un bon exemple est celui des jeunes détenteurs d'un permis de séjour qui ont la possibilité de vivre dans un complexe résidentiel avec d'autres étudiants ou jeunes adultes. Un autre exemple concerne les grandes entreprises qui proposent un emploi aux jeunes réfugiés. Ces derniers ne parlent pas assez bien la langue pour être embauchés selon les procédures normales, mais on leur donne une chance. Un grand nombre de clubs sportifs sont également ouverts aux nouveaux arrivants. Comme mentionné plus haut, tous ces exemples nécessitent un accompagnement adéquat pour fonctionner. Ils représentent tout de même des initiatives positives visant à l'inclusion des nouveaux arrivants dans la société. Malgré ces développements positifs concernant les personnes autorisées à rester sur le territoire, beaucoup de mineurs non accompagnés ne reçoivent pas de permis de séjour et subissent des pressions pour retourner dans leur pays d'origine.

Le temps libre

Au cours de cette phase, les jeunes découvrent les activités qu'ils peuvent entreprendre durant leur temps libre et qui sont souvent très différentes de celles de leur pays d'origine. Ici, la religion est brièvement présentée comme une activité de loisirs. Pour de nombreux jeunes, il est très important de pouvoir exprimer leurs croyances religieuses. La religion confère aux MNA un sens, un confort et un sentiment de contrôle dans leurs nouvelles conditions de vie (Ni Raghallaigh, 2011). Elle constitue un mécanisme de survie important qui les aide à rester puissants. La religion est d'une grande aide pour affronter les événements traumatiques. Particulièrement chez les jeunes érythréens, la religion est très importante, elle fournit des conseils et du réconfort et constitue un moyen de réguler ses émotions (Schippers, 2017). Beaucoup de jeunes sont actifs au sein d'un groupe religieux pendant leur temps libre, à l'église ou dans une mosquée, où ils reçoivent un grand nombre d'informations au sujet de la société et de leur communauté auxquelles ils attachent beaucoup d'importance. Parlez-leur de leur religion. Essayez de ne pas orienter la conversation vers ce qui est « vrai » ou « faux », ni de leur imposer les normes culturelles dominantes du pays d'accueil. Tâchez de découvrir ce que les jeunes pensent sans les juger. En ayant une conversation ouverte, vous apprenez ce qui se passe chez eux et vous montrez du respect pour leurs croyances religieuses. D'autre part, vous pouvez faire un signalement si le jeune est exposé à des idées extrêmes susceptibles d'être dangereuses.

Les jeunes LGBTQI+

L'acronyme LGBTQI+ signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers et Intersexes, le signe « + » symbolisant toutes les autres formes d'orientation sexuelle/d'attirance (ou l'absence de) et d'identités de genre.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés LGBTQI+ représentent un groupe particulièrement vulnérable, confronté à la fois à l'homophobie et à la transphobie dans les communautés de leur pays d'origine, et au racisme au sein de nombreux espaces LGBTQI+. Ces difficultés sont aggravées chez les adolescents vivant dans des centres ou des dispositifs de vie indépendante supervisée, car ils doivent partager leurs lieux de vie avec d'autres jeunes avec lesquels ils ne sentent pas forcément en sécurité. La situation est d'autant plus critique lorsque les appartements se trouvent dans des petites villes ou villages ne disposant pas de lieu de rencontre pour les personnes LGBTQI+.

Il est important de garder ces considérations à l'esprit si un adolescent décide de faire son coming-out auprès de vous, car il a probablement été victime d'homophobie et/ou de transphobie et peut hésiter à se confier, dans la mesure où le fait d'être LGBTQI+ représente généralement plus un stigmate dans son pays d'origine qu'en Europe.

La régularisation du statut, essentielle pour le jeune

La demande d'asile représente un processus bureaucratique. Dans la plupart des pays, notamment ceux situés aux frontières de l'UE, aucun interprète n'est disponible. La procédure d'asile est donc complètement inadaptée aux mineurs non accompagnés. De plus, ces derniers ont souvent grandi dans un pays où le gouvernement est corrompu et peu fiable, de sorte qu'ils ont tendance à se méfier des agents publics. L'expérience montre qu'au départ, ils sont incapables de discerner les différences entre les personnes avec lesquelles ils sont en contact. Ils ne comprennent pas qui est responsable de quoi et en principe ils ne se fient à personne. Leur confiance en autrui a souvent été éprouvée par les événements traumatisants de la guerre et de la fuite.

La demande d'asile est considérée comme très importante et les MNA souhaitent généralement la conclure aussi vite que possible. La précipitation et la méfiance dont ils font preuve empêchent souvent de leur offrir un soutien approprié.

Lorsque les dispositifs de vie indépendante supervisée ne reçoivent pas uniquement des jeunes reconnus officiellement comme réfugiés, le personnel doit être conscient du facteur de stress que représentent tant le processus de demande d'asile en lui-même que son résultat (possibilité de décision négative). En effet, ces deux éléments provoquent chez les MNA des sentiments d'insécurité et de détresse et ont des répercussions sur tous les aspects de leur vie quotidienne. Dans certains pays, la procédure d'asile est particulièrement longue, ce qui induit l'anxiété et l'incertitude des jeunes quant à leur avenir. S'ils reçoivent une décision négative, ils perdent toute perspective d'intégration, car ils craignent d'être renvoyés dans leur pays d'origine lorsqu'ils auront 18 ans. Par conséquent, l'incertitude concernant le statut légal agit comme un facteur de démotivation qui peut créer des symptômes de retrait. Attendre une décision pendant très longtemps donne au mineur le sentiment de vivre dans le flou et de ne pas pouvoir aller de l'avant ni planifier sa vie, ce qui peut le pousser à se désengager davantage des services d'accompagnement et à s'aventurer dans des situations d'exploitation ou à risque (voyage à l'intérieur de l'Europe, fuite).

De plus, les réfugiés reçoivent souvent de la part d'agents de voyage, d'autres réfugiés, de leur famille ou par le biais des réseaux sociaux des instructions sur ce qu'il faut dire ou non au cours de la procédure de demande d'asile. Malheureusement, ces informations ne sont pas toujours correctes. Par conséquent, le récit authentique de la fuite n'est pas toujours partagé, bien qu'il soit généralement plus poignant et qu'il permette de donner plus de profondeur et de crédibilité à la demande d'asile. De manière générale, les réfugiés ne racontent leur véritable histoire qu'une fois la procédure d'asile terminée, lorsqu'ils commencent à faire confiance à leurs conseillers.

Les mineurs réfugiés non accompagnés ont besoin de comprendre la procédure d'asile, à travers des explications approfondies et répétées dans leur propre langue. Ils doivent entendre qu'il est nécessaire de suivre les procédures et ne pas essayer de les influencer au moyen de pressions ou de tentatives de corruption. Le recours aux interprètes et aux médiateurs culturels et l'intervention de ressortissants de leur pays sont ici d'une grande importance.

Les transferts Dublin constituent un autre sujet problématique pour les jeunes. En effet, ils sont la source de beaucoup de stress pour les MNA. Ces derniers peuvent, par exemple, être renvoyés en Italie, où l'accueil et la protection sont souvent mal organisés et où le regroupement familial est trop long ou hors de portée. Il arrive également qu'une demande de transfert Dublin soit émise pour un membre de la famille avec lequel l'enfant voyage, ce qui conduit à des dilemmes : l'enfant doit-il l'accompagner lorsqu'il sera renvoyé, ou rester avec d'autres proches dans le pays où il réside actuellement ? Bien que l'intérêt du jeune soit pris en compte dans la demande, un transfert Dublin est souvent source d'incertitude et de stress, notamment parce que la procédure est longue.

Compte tenu de l'importance de la régularisation du statut des MNA et même si dans de nombreux pays ils ne sont pas formés pour donner des conseils juridiques, les travailleurs sociaux doivent rester impliqués dans le processus et s'assurer que les jeunes reçoivent des conseils juridiques appropriés. Si des inquiétudes apparaissent au sujet de l'aide juridique que reçoit le jeune, le travailleur social, en synergie avec le représentant légal, est tenu de contacter d'autres organisations, telles que les associations spécialisées dans la protection des mineurs demandeurs d'asile, pour obtenir davantage de soutien et de défense concernant le statut migratoire du jeune. En outre, compte tenu de leur proximité avec les mineurs, les travailleurs sociaux sont à même de fournir des preuves utiles et d'être d'une grande assistance, notamment en assistant aux événements clés de la procédure comme les audiences au tribunal ; en transmettant des rapports soulignant les besoins et les vulnérabilités des jeunes ; ou en rédigeant des lettres de soutien afin de demander l'accélération du processus de régularisation, si celui-ci affecte la santé mentale de l'enfant, sa capacité à s'engager dans le réseau de soutien ou à se concentrer à l'école, par exemple.

3.5 L'intégration : le rôle des travailleurs sociaux

Conseils pratiques : école et travail

- *Établir un rythme de vie sain* : vous pouvez appuyer le jeune à le mettre en place. Demandez-lui comment sont structurées ses journées quotidiennes. Identifiez les points forts et les éventuels obstacles. Trouvez des ressources pouvant l'aider à se coucher et se lever à l'heure et discutez-en avec lui.
- *L'école* : Bien que le fait d'aller à l'école relève de la responsabilité du jeune, il est important de rester en contact avec l'établissement. Mettez-vous d'accord avec le représentant légal du mineur de qui en a la charge. Les travailleurs sociaux qui assistent à la vie quotidienne des jeunes maintiennent souvent le lien avec l'école et mènent des entretiens pour évaluer les progrès. Ceci est particulièrement important en cas de parcours scolaire difficile.
- *Trouver un travail* : identifiez les désirs du jeune à ce sujet : quel type de travail souhaiterait-il faire s'il désire chercher un emploi ? Recherchez ensemble les offres de « petits boulots » proposées dans la région. Cherchez des vidéos sur Internet pour qu'il puisse voir en quoi consiste le travail. Expliquez-lui ce que cela implique. Déterminez si ce que le mineur souhaite est réalisable dans la pratique : possède-t-il les bonnes compétences pour ce type de travail ? Sinon, que peut-il faire pour les acquérir ? Peut-il combiner cet emploi et l'école ? Aidez le jeune à formuler des objectifs réalisables à ce sujet. Vous pouvez ensuite créer ensemble un CV et une lettre de motivation et vous entraîner pour l'entretien d'embauche sous la forme d'un jeu de rôle ou en regardant une vidéo didactique. Renseignez-vous s'il existe des initiatives d'aide et d'accompagnement au travail pour les MNA et les jeunes réfugiés. D'autres organisations ont déjà accumulé beaucoup d'expertise sur ce sujet. Enfin, les jeunes trouvent souvent du travail par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre. Il peut donc être intéressant de vérifier auprès de leur réseau.

Conseils pratiques : temps libre

- *Adhésion à des clubs ou des associations* : permettez au mineur de devenir membre d'un club sportif, musical ou d'autre type de loisirs si possible. Expliquez-lui les obligations liées au statut de membre, comme le fait d'assister aux cours de formation et de payer des cotisations. Il est censé apprendre à participer aux séances d'entraînement ou aux répétitions. Conseil : renseignez-vous pour savoir s'il existe des fonds disponibles permettant de financer les cotisations ou le matériel. Cela permet de rendre son adhésion plus accessible, que s'il doit payer lui-même.
- *Initiatives locales* : existe-t-il dans la région des initiatives destinées aux réfugiés auxquelles ils auraient droit ? Il peut s'agir de rassemblements sportifs, culturels ou musicaux facilement accessibles où les jeunes peuvent participer à un tarif réduit. Créez un lien avec ces

organisations et réfléchissez ensemble aux façons de vous entraider. C'est mieux lorsqu'un employé est désigné comme personne de contact au sein de l'organisation, afin de développer un lien continu. De cette façon, une collaboration durable peut s'instaurer. Pour beaucoup de jeunes, il est difficile de se sentir à l'aise dans un club ou une association où il y a peu ou pas de migrants. Les initiatives locales destinées aux migrants proposent en ce sens des activités de loisirs accessibles et leur donnent la possibilité de s'impliquer dans des activités de groupe.

- *Discussion au sujet de la religion* : À nouveau, il peut s'avérer utile de faire appel à un médiateur culturel pour discuter de la religion et engager une conversation à ce sujet avec les MNA. Le médiateur culturel explique et souligne les différences culturelles. Au fur et à mesure que la confiance mutuelle se développe entre vous et le mineur, vous pouvez également partager avec lui votre vision personnelle. N'oubliez pas qu'il est possible d'avoir des conversations intéressantes avec les jeunes sur des sujets philosophiques.

Conseils pratiques à garder en tête si un MNA décide de faire son coming-out :

Avant tout, ne divulguez pas ces informations, que ce soit aux autres membres du personnel ou aux résidents, sauf si c'est le souhait du jeune. Vous pouvez lui demander s'il s'est confié à d'autres membres de l'équipe, mais ne le forcez pas à le faire.

- Ne réclamez pas de détails personnels et ne posez pas de questions inappropriées au sujet des relations passées du jeune ou dans le cas d'adolescents transgenres, s'ils souhaitent subir une opération de réassignation sexuelle ou entreprendre une transition médicale.
- Ne mettez pas en doute la véracité des propos du jeune et ne lui dites pas que c'est une phase et que cela va passer. Il ne se confierait pas à vous s'il n'était pas sûr de ce qu'il ressent.
- Si cela l'intéresse, recherchez des associations LGBTQI+ locales, particulièrement celles qui se focalisent sur les mineurs et/ou les migrants, afin qu'il puisse les contacter et rencontrer des personnes partageant les mêmes expériences.
- Discutez avec lui à propos de ce qu'il ressent envers ses colocataires, s'il est victime de harcèlement ou s'il a reçu des commentaires négatifs au sujet de son orientation sexuelle ou de son identité de genre (présumée). Si c'est le cas, et sans révéler les informations personnelles que le jeune vous a confiées, parlez-en avec le reste de l'équipe : comment pouvez-vous gérer la situation ? Le harceleur peut-il être placé dans un autre appartement ? Si le mineur n'est pas victime de harcèlement, mais qu'il ne sent pas à l'aise dans l'appartement où il est placé, est-il possible de le transférer dans un autre foyer, où un autre résident est potentiellement aussi LGBTQI+ ?
- Si le mineur n'a pas encore obtenu son permis de séjour, tâchez de voir avec lui s'il a révélé à son avocat son statut LGBTQI+ et expliquez-lui pourquoi cela serait dans son intérêt de le faire (tout en le rassurant sur le fait que vous n'allez rien divulguer sans son accord), dans la mesure où cela constitue un élément particulièrement important pour la demande d'asile.

Conseils pratiques : constitution d'un réseau

- *Impliquer la famille dans l'accompagnement* : maintenir le contact avec la famille dans le pays d'origine permet de renforcer l'accompagnement des jeunes. Il est donc judicieux de leur donner la possibilité de contacter leurs parents ou leurs proches dans le pays d'origine s'ils n'en ont pas les moyens. Les parents ont de l'influence sur les jeunes, il est important de le comprendre pour être en mesure de l'utiliser en cas de besoin. Parfois, la famille sait parler français, mais si ce n'est pas le cas, mieux vaut faire appel à un interprète plutôt que de laisser les jeunes traduire les différents propos.
- *Famille dans le pays d'accueil*. Souvent, un parent (oncle, tante, frère ou sœur) habite déjà dans le pays d'accueil. Interrogez les jeunes au sujet de leurs proches que vous pourriez contacter

en leur nom. Expliquez-leur que ces personnes sont en mesure de leur apporter un soutien. Il est toutefois important de ne pas leur imposer votre volonté et de respecter leur souhait s'ils ne veulent pas que vous contactiez leur famille.

- *Appuyer les réseaux informels après 18 ans* : comme mentionné précédemment, l'établissement d'un réseau de soutien informel est crucial. Examinez de façon active les initiatives existantes ou les opportunités, notamment à travers la mise en relation du jeune avec une famille d'accueil potentielle ou un camarade de langue.
- *Trouver un travail* : identifiez les désirs du jeune à ce sujet : quel type de travail souhaiterait-il faire s'il désire chercher un emploi? Recherchez ensemble les offres de « petits boulots » proposées dans la région. Cherchez des vidéos sur Internet pour qu'il puisse voir en quoi consiste le travail. Expliquez-lui ce que cela implique. Déterminez si ce que le mineur souhaite est réalisable dans la pratique : possède-t-il les bonnes compétences pour ce type de travail ? Sinon, que peut-il faire pour les acquérir ? Peut-il combiner cet emploi et l'école ? Aidez le jeune à formuler des objectifs réalisables à ce sujet. Vous pouvez ensuite créer ensemble un CV et une lettre de motivation et vous entraîner pour l'entretien d'embauche sous la forme d'un jeu de rôle ou en regardant une vidéo didactique. Renseignez-vous s'il existe des initiatives d'aide et d'accompagnement au travail pour les MNA et les jeunes réfugiés. D'autres organisations ont déjà accumulé beaucoup d'expertise sur ce sujet. Enfin, les jeunes trouvent souvent du travail par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre. Il peut donc être intéressant de vérifier auprès de leur réseau.

Autres points importants

- *Plan d'action* : Au cours de cette phase, le plan d'action est introduit (un exemple est disponible au chapitre 6). Le plan d'action représente un outil important, car il vous permet de travailler avec les jeunes de manière ciblée et de suivre les progrès, mais il est principalement conçu pour les professionnels. En effet, il revêt souvent moins d'importance pour les jeunes, notamment parmi les MNA, dans la mesure où ils ne raffolent pas tellement de remplir d'interminables piles de papier. Trouvez le moyen de rendre son utilisation attractive et agréable. Évitez de rentrer trop dans les détails, sans pour autant compromettre l'exhaustivité du plan d'action.
- *Gérer son budget* : au sein des dispositifs de vie indépendante supervisée, les jeunes sont responsables de leurs propres dépenses. À ce stade, le budget hebdomadaire qu'ils reçoivent pour faire leurs courses est souvent complété par les revenus issus de leur travail. Malgré tout, certains mineurs semblent ne pas être en mesure de gérer leur argent. Ils demandent des avances sur leur budget. Les éducateurs ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes en matière de bonne gestion financière. Il est utile de faire preuve de curiosité dans ce genre de situation. Quelles peuvent être les raisons pour lesquelles ils n'arrivent pas à gérer leur budget ? S'agit-il d'un manque de compétences ou d'autre chose ? Les jeunes subissent parfois de fortes pressions de la part de leur famille pour la soutenir financièrement. Aux Pays-Bas, certaines situations se sont par ailleurs manifestées, où la famille était contrainte de payer une rançon dans un certain délai pour libérer un des leurs retenu otage par des réseaux de traite. Si la famille échouait, l'otage était abattu.

3.6 Le bien-être des professionnels

Il est essentiel de soutenir les travailleurs sociaux en les encadrant et en leur permettant de réfléchir au sujet de leurs propres (ré)actions et sentiments, de reconnaître les pièges et de les contourner.

En tant que travailleur social, il est nécessaire de prendre soin de vous lorsque vous prenez soin des autres, pour prévenir les symptômes liés à la fatigue de compassion et le burn-out. La fatigue de

compassion se définit par l'épuisement ressenti par le travailleur social du fait d'être constamment témoin de la souffrance de ceux qu'il accompagne. Il s'agit d'un processus cumulatif pouvant résulter en burn-out avec le temps. C'est la combinaison d'un épuisement physique, émotionnel et spirituel associé à la prise en charge d'individus en proie à une importante douleur émotionnelle et physique (Figley, 1995 ; Anewalt, 2009). Aujourd'hui particulièrement, dans le contexte de pandémie de Covid-19, il est extrêmement important d'être conscient et de reconnaître les signes personnels et professionnels pouvant indiquer un cas de fatigue de compassion :

Signes personnels :

- Physiques : pouls/respiration rapide, maux de tête, système immunitaire affaibli, fatigue, douleurs.
- Émotionnels : sentiments d'impuissance, torpeur, anxiété, culpabilité, peur, colère, épuisement, hypersensibilité, tristesse, incapacité.
- Comportementaux : irritabilité, modification du sommeil et de l'appétit, isolement des amis et de la famille, impatience, cauchemars, hypervigilance, sautes d'humeur, surprise ou frayeur facile.

Signes professionnels :

- Liés à la performance : baisse de la qualité/quantité de travail, faible motivation, évitement de certaines tâches ou suractivité, travail trop exigeant, fixation de normes trop perfectionnistes, difficultés d'attention, oublis.
- Liés au moral : diminution de la confiance, baisse d'intérêt, attitude négative, apathie, insatisfaction, démoralisation, sentiment de sous-estimation ou de non-appréciation, déconnexion, compassion réduite.
- Relationnels : détachement/retrait envers les collègues de travail, mauvaise communication, conflit, impatience, intolérance envers les autres, sentiment d'être « le seul à pouvoir faire le travail ».
- Comportementaux : manquer des rendez-vous, éviter les appels téléphoniques, ne pas répondre aux messages, surcharge de travail, épuisement, irresponsabilité, manque de suivi.

Mettre en place une forme de soutien par les pairs entre collègues constitue un facteur de protection pour prévenir la fatigue de compassion. Le soutien entre pairs présente également d'autres avantages, parmi lesquels :

- L'amélioration de la qualité du travail.
- Le partage d'expériences et l'apprentissage des uns et des autres.
- Le renforcement de l'égalité au travail.
- La prévention du burn-out.
- Le maintien de l'inspiration et de la motivation.

Supervision

La mise en place d'un système de supervision correspond également à une forme de soutien par les pairs, notamment au travers d'entretiens individuels entre le travailleur social et un professionnel plus expérimenté. Cela permet de renforcer la profondeur et la qualité de la pratique. La supervision n'est pas (seulement) synonyme de conseils d'expert. Le superviseur accompagne et examine les cas avec le travailleur social. Son rôle est de l'aider à prendre conscience de ses points forts et des différentes façons de gérer les situations, ainsi que de renforcer ses capacités. Le superviseur endosse le rôle d'un enquêteur curieux pour identifier les compétences, les forces et les ressources du professionnel qu'il accompagne.

Quelques fonctions de la supervision :

- L'amélioration des compétences professionnelles et l'utilisation d'une méthodologie de travail.
- La réflexion à partir des remarques sur le contenu et le processus de travail.
- L'amélioration du moral et de la satisfaction professionnelle.
- Le renforcement de la planification et de l'utilisation des ressources personnelles et professionnelles.
- Le soutien au professionnel/travailleur social pour mieux comprendre la personne accompagnée et devenir plus conscient de ses propres réactions et réponses.



3.7 Compétences et outils

Compétences liées à l'autonomie des MNA

Compétences liées à l'autonomie	Exemples de compétences
Santé	<ul style="list-style-type: none">- S'occuper de ses besoins en matière de santé- Demander une aide médicale à temps- Gérer le stress chronique ou les troubles post-traumatiques
Soins personnels	<ul style="list-style-type: none">- Prendre soin de son hygiène personnelle et de ses vêtements
Vie et entretien ménager	<ul style="list-style-type: none">- Garder sa maison propre et bien rangée- Préparer des repas sains
Budget et administration	<ul style="list-style-type: none">- Être en ordre administrativement, se débrouiller avec son budget
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none">- Créer un réseau social- Nouer des amitiés, créer des liens intimes- Participer à l'environnement social
En tant que demandeur d'asile	<ul style="list-style-type: none">- Développer des perspectives d'avenir réalistes- Faire face aux attentes de la famille, gérer la famille laissée derrière soi- Faire sa place dans un environnement étrange et parfois hostile- Faire face à des cultures différentes
École, travail	<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser la langue- Trouver et garder une école/un travail- Travailler à une perspective de carrière réaliste en Europe, dans le pays d'origine ou ailleurs- Occuper son temps libre
Institutions	<ul style="list-style-type: none">- Suivre la procédure d'asile- Interagir et utiliser les services des institutions et des associations
Pour voyager	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser les infrastructures de base

Support de formation : Travailleurs sociaux et traumatisme

Défis liés au traumatisme et aux jeunes réfugiés – Perspectives et rôle des travailleurs sociaux ou des mentors.

- > Les raisons des traumatismes :
 - la **perte** de la famille, des amis, de son foyer ;
 - la **guerre** et ses effets ;
 - l'**exil**, la violence, les viols et les expériences dramatiques vécues sur le chemin vers l'Europe ;
 - la **désorientation**, la perte de zone de confort (langue, habitudes, religion, règles, etc.).
- > Dans le pays d'accueil européen, ils se retrouvent confrontés à l'exclusion, au racisme, à la pauvreté, à la marginalisation et à la **violence institutionnelle**.
- > **L'attente très longue** liée à la régularisation administrative provoque des niveaux élevés de stress, d'anxiété et de craintes pour l'avenir.
- > Le fait d'être souvent **déplacés d'un centre d'accueil à l'autre** empêche les jeunes de s'installer pleinement, de s'engager dans des relations durables et de développer un sentiment de sécurité.
- > Lorsque **l'espoir de regroupement familial s'estompe** pour différentes raisons, les jeunes souffrent de solitude, de culpabilité et de démotivation.
- > **L'âge** des jeunes réfugiés est parfois évalué de manière douteuse et traumatisante.
- > Les jeunes réfugiés **craignent souvent de mourir dans un pays loin du leur** sans qu'aucun de leurs proches soit au courant et sans que leur corps puisse être renvoyé chez eux. Le fait de ne laisser aucune trace derrière soi engendre beaucoup d'anxiété et de peur.

Que peuvent faire les travailleurs sociaux ou les mentors ?

- Aidez les jeunes réfugiés à **trouver leurs ressources**, à les reconnaître, à les transformer et à se sentir plus en confiance pour les utiliser dans leurs nouvelles sociétés.
- Ne vous **concentrez** pas sur le traumatisme, mais plutôt sur la **résilience** des jeunes réfugiés.
- **Focalisez-vous sur tout ce qui fait que cette personne est ce qu'elle est**. Attitude axée sur les solutions : « Parler de problèmes crée des problèmes ; parler de solutions crée des solutions ».
- **N'ignorez pas le traumatisme**. Notez les symptômes suivants : peur soudaine, flashbacks, accès de colère, difficultés de concentration, manque de confiance, difficultés de s'investir dans de nouvelles relations... Orientez-les vers des professionnels pouvant traiter le traumatisme. Vous devez être alertes face aux signes de traumatisme, mais sans vous focaliser sur les expériences traumatisantes. Renseignez-vous : comment le jeune dort-il ? Est-il concentré à l'école ? Que se passe-t-il en lui (fatigue, pensées...) ? Explorez les différents signes sans trop creuser.
N'évitez pas de poser des questions vulnérables par peur de retraumatisation. Vous pouvez raconter au jeune votre expérience en termes d'accompagnement d'un grand nombre de réfugiés qui ont dû faire face à des expériences traumatisantes sur le chemin vers l'Europe. Faites-lui savoir que s'il souhaite vous parler de quelque chose, vous êtes là pour l'écouter. Soyez attentifs à ses propos, ne posez pas trop de questions, encouragez-le, soutenez-le pour qu'il puisse raconter ce qu'il veut. Écoutez simplement et rassurez-le, c'est lui qui décide. Cela lui procure un sentiment de contrôle et de sécurité.
- **Expliquez ce qu'est un traumatisme** : les réactions des jeunes réfugiés constituent des « réactions normales dans une situation anormale », c'est-à-dire une réaction physiologique naturelle face à un danger.
Psychoéducation : il est pertinent d'expliquer ce qu'est le traumatisme, à savoir une réaction physiologique naturelle face à un danger, que cette réaction est utile aux êtres humains, et qu'il existe des façons de revenir au calme du corps et de continuer à mener une vie normale. Il est particulièrement important de faire comprendre aux MNA que leurs réactions constituent des «

réactions normales dans une situation anormale ». Commencez de manière générale : « nous savons que beaucoup de jeunes réfugiés ont vécu des expériences difficiles qui peuvent être la cause de beaucoup de stress et de peur. C'est une réaction tout à fait normale. » Vous pouvez illustrer la fenêtre de tolérance par une métaphore (par exemple, à travers l'image d'un ballon de football que l'on tente de maintenir sous l'eau mais qui finit par ressortir). Parmi les réactions normales à la peur se trouvent l'évitement, le fait de se mettre très en colère sans vraiment en comprendre la raison ou encore de se montrer constamment vigilant, même la nuit pendant son sommeil.

- Idem que pour les premiers secours, il existe des **gestes de base** permettant de tranquilliser une personne hyperactive, d'affronter le traumatisme et le stress aigu, mais également de se calmer soi-même dans des situations particulièrement stressantes. Ici, la métaphore des feux de signalisation joue un rôle important. Identifiez avec le jeune les éléments déclencheurs et les premiers symptômes de stress élevé. Le feu passe du vert à l'orange et se dirige vers le rouge. Réfléchissez ensemble à ce qu'il peut alors faire pour se calmer (faire un tour, écouter de la musique, etc.). Lorsque les signaux s'enclenchent, rappelez-lui les stratégies définies de retour au calme. Parallèlement, il est important que les travailleurs sociaux sachent comment se calmer eux-mêmes.
- Pour développer la résilience, **instaurez un climat de confiance et centrez-vous sur les aspects « normaux » et les opportunités liés à la jeunesse**, ainsi que sur les sujets qui concernent les jeunes. Ces derniers ont besoin de sentir que l'on n'attend rien d'eux en particulier, qu'ils n'ont pas besoin de jouer un rôle ou de raconter leur histoire, que dans un « lieu sûr » ils sont en mesure de développer des liens de confiance avec les autres jeunes et les travailleurs sociaux.
- Restez ouverts et curieux : quelle bonne **raison pourrait expliquer le comportement du jeune ?** Qu'est-ce qui vous aide à comprendre son comportement et ses besoins ? Soyez prudents dans la problématisation du comportement et créatifs pour découvrir avec le jeune ce qu'il souhaite et ce qui fonctionne pour gérer son stress, ses pertes, ses peurs et ses besoins dans la vie quotidienne.

Idees de pratiques professionnelles en matière de travail avec les jeunes

Aidez les jeunes à découvrir ce qu'ils aiment, ce en quoi ils sont bons et leurs points forts. Il s'agit de reconnaître et de valoriser la résilience des jeunes réfugiés. Pour cela, vous pouvez utiliser les méthodes suivantes :

- **Soulignez les réussites passées.** Les jeunes réfugiés avaient une vie avant de devenir réfugiés, interrogez-les à propos de ce qu'ils aimaient, ce qu'ils avaient l'habitude de faire, ce en quoi ils étaient bons. Vous pouvez également leur demander comment ils ont réussi à traverser tout ce qu'ils ont vécu.
- **Concentrez-vous sur ce qui va bien** (même les petits détails). Qu'est-ce qui est mieux que le reste ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce que soit la réponse à ces questions, centrez-vous davantage sur ces aspects (par exemple, qu'est-ce qui est génial à l'école ?). Faire parler les réfugiés à propos de ce qui marche bien renforce les connexions positives dans le cerveau et leur permet de développer une image plus positive d'eux-mêmes.
- **Traitez chaque jeune réfugié comme un individu** : ils ne sont pas tous pareils. Il n'existe pas d'approche universelle pour tous.
- Développez une **conscience culturelle** et votre capacité à respecter les différentes croyances et pratiques, particulièrement au sujet des questions de santé et de santé mentale. Dans certains pays, la sorcellerie fait ainsi partie des pratiques culturelles, et certains réfugiés racontent leur histoire en lien avec les esprits, les fantômes ou la sorcellerie.

-
- **N'ayez pas peur des émotions** et de leur laisser de l'espace. Il est normal qu'un jeune ressente de la tristesse, de la colère ou de la peur. Faites-lui savoir qu'il peut exprimer ses émotions librement et que vous êtes prêt à l'écouter si c'est son choix.
 - La mort représente un sujet important pour les jeunes réfugiés. Beaucoup d'entre eux craignent fortement de perdre un membre de leur famille resté au pays ou leur propre mort dans un pays étranger loin de chez eux. Il est donc **important d'aborder le sujet de la mort**, ainsi que les différentes façons dont les cultures y font face et les pratiques et croyances qui l'entourent.
 - **Identifiez les spécialistes ou réseaux locaux qui peuvent apporter un soutien en cas de besoin.** Vous n'avez pas à jouer vous-même le rôle de thérapeute.
 - Avant de vous attaquer au traumatisme et à la santé mentale des jeunes réfugiés, il peut être judicieux **d'identifier les situations spécifiques** auxquelles vous avez été confronté dans votre pratique, et la façon dont vous les avez gérées.

Cela fait-il écho avec votre expérience ? Pouvez-vous partager un exemple de cas ou une bonne pratique avec les autres ?



Module 4

Préparation à l'autonomie

La troisième et dernière phase vise à finaliser l'accompagnement et à préparer le jeune (et sa famille) à vivre de manière indépendante à sa majorité. Au cours des différentes phases, il est important que le mineur se sente en sécurité grâce au lien qu'il entretient avec le travailleur social. Il doit être conscient du soutien que peut lui apporter ce dernier dans différentes situations.

4.1 Dans la peau de...

Amir va bientôt avoir 18 ans et est censé commencer à vivre seul et à être autonome.

Amir est inquiet : « Comment vais-je réussir à payer mon loyer ? Où vais-je vivre ? Comme vais-je trouver un emploi ? Un emploi suffisamment rémunérateur pour pouvoir envoyer de l'argent à ma famille, parce que mes parents pensent que j'ai beaucoup de succès et que je gagne beaucoup d'argent... Mais que se passera-t-il si je ne trouve pas de travail ? Qui m'aidera ? Pourrai-je encore compter sur mon mentor que je considère comme un ami ? »

4.2 La préparation à l'autonomie : les besoins des mineurs

L'autonomie comme élément d'agentivité

L'autonomie représente un aspect important de l'agentivité. Selon Vervliet et Derluyn (2013), ce concept renvoie à deux types de construction fondamentaux : l'autodétermination et l'autoprotection. Autodétermination signifie, entre autres, autonomie. L'autoprotection, quant à elle, se réfère à la volonté de se protéger soi-même du contrôle externe, ce qui se manifeste par des formes de résistances évidentes ou non. À propos de l'agentivité, une distinction est faite entre « l'exercice effectif de l'agentivité », l'action et le « sentiment d'agentivité », à savoir le degré de ressenti du pouvoir d'agir (Vervliet et Derluyn, 2013).

L'autonomie représente donc un type d'agentivité lorsqu'il s'agit de résistance (autoprotection) et une expression d'autodétermination lorsqu'il est question d'indépendance.

Les migrants doivent être autonomes dans leur nouvelle situation. Cela s'applique essentiellement aux adultes, mais les mineurs non accompagnés sont tenus de développer les compétences requises pour l'être suffisamment lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité.

Dans une culture collectiviste (ou de la famille étendue), l'autonomie ne représente pas un objectif d'éducation des enfants, au contraire des cultures individualistes d'Occident. Un enfant issu d'une culture collectiviste grandit généralement sous la protection de sa famille étendue à laquelle il continue de faire partie. En fuyant, un mineur non accompagné perd en partie cette protection, et se trouve

face à une toute nouvelle tâche, à savoir explorer son indépendance et vivre seul. De nombreux MNA indiquent ne pas vouloir habiter seuls à leur majorité. Le fait qu'ils soient en mesure de le faire ou non dépend en outre du système et des possibilités nationales et régionales. De manière générale, les jeunes qui vivent seuls expliquent souvent que les autres leur manquent, qu'ils sont mal à l'aise et souffrent de solitude. Eux-mêmes ne considèrent donc pas toujours évident ou nécessaire d'encourager l'autonomie et l'indépendance.

Compétences personnelles

Vie et soins personnels

À ce stade, les jeunes sont censés être responsables au sein de leur habitat partagé avec d'autres mineurs. Dans la mesure où ils sont pris en charge à différents moments dans les foyers, collocations ou familles et qu'ils ont chacun leur propre rythme de développement personnel, ils ne se trouvent donc pas tous dans la même étape du processus d'accompagnement. Les MNA en dernière phase servent souvent d'exemples aux autres. De même, en ce qui concerne le bon maintien des relations de voisinage (être attentif à ne pas faire trop de bruit, s'occuper des travaux ménagers communs, être prévenant avec les autres, etc.), l'initiative leur revient désormais plutôt qu'aux professionnels. Les jeunes sont tenus de s'orienter eux-mêmes en matière de logement, avec le soutien des adultes qui les accompagnent.

Le réseau de soutien

Les jeunes doivent bénéficier d'amis et de modèles et disposer d'un réseau de soutien auprès duquel ils sont en mesure de poser des questions liées à la majorité. En effet, les différentes tâches et responsabilités (administratives) qu'ils vont devoir assumer à 18 ans représentent souvent une source d'inquiétude. L'incertitude concernant l'endroit où ils vont vivre ne fait que renforcer ce sentiment. Comme leurs pairs natifs du pays d'accueil, les MNA continuent à avoir besoin d'aide des adultes à leur majorité. Pour cette raison, il est extrêmement important qu'ils construisent un réseau social fort sur lequel s'appuyer. Souvent, ce réseau existe déjà, le jeune peut par exemple compter sur des compatriotes habitant dans la même ville ou appartenant à la même communauté religieuse.

En ce qui concerne les jeunes arrivés dans le pays d'accueil juste avant leurs 18 ans ou qui viennent tout juste de s'installer dans le dispositif de vie indépendante supervisée, la constitution d'un réseau doit représenter la priorité. Ces derniers disposent de peu de temps d'accompagnement pour les aider à trouver leur voie et à se préparer à l'âge adulte. S'ils n'ont pas de réseau de soutien ou si les perspectives sont confuses ou décevantes, la transition à la majorité risque d'être particulièrement difficile. Si le MNA, le travailleur social et/ou le représentant légal estiment qu'un soutien supplémentaire est nécessaire, les associations ou les organismes en mesure d'assister le jeune après sa majorité devraient être contactés.

Santé et bien-être

Le processus de migration des MNA se déroule généralement durant l'adolescence qui représente une période décisive dans le développement de l'identité, lequel se trouve particulièrement éprouvé par la vulnérabilité et la migration. Les jeunes créent leurs propres valeurs et normes identitaires en combinant les différentes cultures et groupes sociaux auxquels ils ont appartenu et appartiennent désormais. Comme ils ont perdu leurs anciens modèles de référence, à savoir leurs proches, leurs amis, leurs pairs, et leurs parents comme figures centrales d'identification, ils doivent désormais trouver de nouveaux modèles dans le pays d'accueil. Développer sa propre identité de façon harmonieuse n'est pas chose facile. De nombreux MNA se débattent avec des questions délicates au

sujet de leur identité et sont à la recherche de leurs racines culturelles et des moyens de les façonner dans une nouvelle société, qui plus est occidentale (Plysier, 2003).

Selon Berry, il existe différentes stratégies migratoires d'adaptation à une nouvelle culture, à savoir l'intégration, l'assimilation, la ségrégation et la marginalisation. Ces stratégies sont également désignées comme stratégies d'acculturation.

Stratégies d'acculturation

Adaptation sociale à une nouvelle culture		Adaptation à la culture dominante	
		Oui	Non
Préservation de sa propre culture	oui	Intégration	Ségrégation
	Non	Assimilation	Marginalisation

De manière générale, la priorité des jeunes possédant un permis de séjour sur le point d'avoir 18 ans est de trouver leur place dans la nouvelle société. Le fait qu'ils tendent vers l'une ou l'autre des stratégies d'acculturation dépend principalement de leur développement personnel, ainsi que du temps passé dans le pays d'accueil et des expériences vécues. La mesure dans laquelle ils sont à même de s'adapter à la culture dominante tout en maintenant un lien avec leur propre culture est considérée comme l'un des éléments clés de la résilience. Selon différentes études, les migrants estiment que cette stratégie est préférable aux autres (Sleijpen, 2017).

Compétences spécialisées

École et travail

Dans les pays de l'UE, les mineurs ont droit à l'éducation. Leur accès à l'éducation se complique toutefois passé 18 ans. La nature des changements liés à la majorité varie selon les États. En Allemagne par exemple, dans certains cas les jeunes reçoivent un permis temporaire qui les autorise à rester dans le pays jusqu'à l'âge de 21 ans afin de pouvoir terminer leur scolarité. En Grèce, les enfants vont à l'école jusqu'à 18 ans et la réglementation en matière de travail est très stricte, ce qui signifie que la plupart d'entre eux n'ont pas le droit de travailler dans les faits. Renseignez-vous au sujet des lois et des règles générales en termes de travail et d'impôts afin de pouvoir donner aux jeunes des informations appropriées.

Santé

Au moment où les jeunes atteignent l'âge légal de la majorité, ils deviennent entièrement responsables de leur état de santé. Ils sont censés être en mesure de planifier leurs soins de santé et de payer les coûts associés. Parlez avec eux pour vous assurer qu'ils savent comment s'y prendre. Tâchez de découvrir leur degré d'autonomie à ce sujet et imaginez ensemble comment le système de santé fonctionne. Prévenez-les s'ils doivent chercher un nouveau médecin traitant ou un dentiste, en cas de relocalisation par exemple.

4.3 La préparation à l'autonomie : le rôle des travailleurs sociaux

En général

Idéalement, cette phase commence trois à quatre mois avant les 18 ans du jeune. Dans la mesure du possible, tâchez toutefois de commencer à préparer les mineurs à la transition vers l'âge adulte environ six mois avant leur dix-huitième anniversaire. Cela est important d'un point de vue pratique. En effet, dans certains pays européens, les jeunes sont autorisés à rester dans les dispositifs de vie indépendante supervisée jusqu'à l'âge de 21 ans et bénéficient d'un accompagnement et de soins prolongés, comme dans certaines régions d'Italie ou en Catalogne. Mais dans la plupart des cas, ils sont supposés quitter les lieux et trouver leur propre logement dès 18 ans. Bien qu'ils soient considérés comme des adultes dans leur culture et qu'ils puissent être très indépendants, ils ne sont pas forcément au courant des règles et des lois qui s'appliquent dans le pays d'accueil à la majorité. Il est donc essentiel de les préparer aux changements à venir en matière de droits et de responsabilités, de revenus, de droit à l'éducation, de logement ou encore d'assurance maladie, entre autres.

Ces nouveautés entraînent généralement une grande incertitude, d'autant plus que les MNA ne peuvent souvent pas compter sur leur famille ou leurs parents comme les jeunes du pays d'accueil. Dans de nombreux cas, le suivi du logement ou de l'accompagnement n'est pas bien organisé, alors qu'ils en ont encore besoin. Il est important pour eux, mais également pour le personnel travaillant dans les dispositifs de vie indépendante supervisée d'examiner à temps les options possibles pour poursuivre l'accueil ou l'accompagnement.

Le temps manque pour cette dernière étape lorsque le mineur est pris en charge juste avant son dix-huitième anniversaire. Dans ce cas, le passage entre les trois phases doit se faire de manière accélérée, et vous devez décider quels aspects de l'accompagnement sont les plus bénéfiques pour lui, en synergie avec le jeune et le reste de l'équipe.

La dernière phase se concentre donc sur le développement de l'indépendance et de l'autonomie à 18 ans. Le fait de pouvoir compter sur soi-même représente un facteur décisif pour augmenter les chances de mener une vie indépendante positive. C'est un élément constituant de l'autonomie, du développement personnel et de la force intérieure. L'autonomie contribue à développer l'agentivité et la confiance en soi, augmentant ainsi la résilience des jeunes.

Outre l'autonomie, les facteurs suivants sont fondamentaux pour les jeunes qui atteignent 18 ans : bénéficier d'un réseau de soutien, être en mesure de contacter sa famille (dans le pays d'origine), parler la langue du pays d'accueil et avoir une perspective d'avenir claire.

Progressivement, les professionnels s'effacent, tout en s'assurant que le mineur dispose de suffisamment d'informations pour devenir indépendant. Les réunions de groupe constituent un bon moyen de transmettre un grand nombre d'informations pratiques aux jeunes. Comme dans les phases précédentes, les professionnels sont tenus de faciliter la mise en place d'un cadre « sûr » dans lequel les MNA sont à même de pratiquer les compétences nécessaires pour leur avenir.

Conseils pratiques généraux

- *Situation locale en matière de logement* : les travailleurs sociaux doivent se renseigner au sujet de la situation locale en matière de logement. Ils peuvent constituer un réseau d'organismes proposant du soutien dans ce domaine, tels que les municipalités et les organisations de logement étudiant.

-
- *Partage d'informations* : le jeune sera en charge de payer son loyer, son assurance maladie, les coûts liés à sa scolarité, etc. Lors d'une réunion de groupe, il est important de soulever la question des coûts liés à la vie en autonomie, au déménagement et à l'aménagement du nouveau logement.
 - *Déménagement* : pour faciliter un nouveau départ en toute sécurité, il est conseillé d'aider le jeune à déménager. Encouragez-le à demander de l'aide à ses amis.
 - *Dire au revoir* : afin de marquer symboliquement la fin de l'accompagnement, il est bon d'organiser une fête de départ. Cela peut se faire, par exemple, à travers un dernier repas tous ensemble.

Conseils pratiques : temps libre

Au cours de la phase précédente, le mineur a peut-être rejoint un club sportif ou commencé à jouer d'un instrument pour combler son temps libre. Vérifiez auprès de lui s'il est conscient des changements qui vont se produire à ses 18 ans. Devra-t-il payer des cotisations liées à son adhésion ? Existe-t-il des fonds disponibles permettant de garantir son adhésion après sa majorité au cas où les coûts seraient trop élevés ? Accompagnez les MNA en leur donnant un aperçu des financements possibles.

Conseils pratiques : réseau de soutien

- *Soutien complémentaire* : il est important d'analyser les différents domaines de vie des mineurs sur le point d'avoir 18 ans pour déterminer si une forme supplémentaire de soutien médical, éducatif, juridique, psychologique ou social est nécessaire. Au cours de ce processus, les jeunes et les travailleurs sociaux peuvent avoir des avis opposés concernant le type de soutien complémentaire conseillé. Réfléchissez à des manières de « tester » le jeune dans le but de lui faire comprendre pourquoi une aide supplémentaire s'avère indispensable pour certaines tâches, notamment lire son courrier, savoir comment le classer, ou encore répartir son budget entre les différentes dépenses. Si une aide additionnelle est prévue, il doit être en mesure de passer lui-même des accords avec les professionnels concernés et de les respecter.
- *Transfert à l'amiable* : dans le cas où un soutien supplémentaire est jugé nécessaire, il est important d'organiser une réunion avec l'ensemble des parties. Il est conseillé de débiter le processus quelques mois avant que le jeune n'atteigne 18 ans, pour que le travailleur social puisse évaluer si l'aide complémentaire est adéquate et être en mesure de mettre fin à la prise en charge du jeune à sa majorité.
- *Aperçu de l'environnement social* : tâchez de vous faire une idée globale des personnes appartenant au réseau informel du jeune et prêtes à le soutenir. Identifiez ce qui existe déjà et essayez d'élargir son réseau. Il peut être utile de l'illustrer visuellement en le dessinant par exemple. Veillez à fournir au jeune les coordonnées d'associations qui pourraient être en mesure de lui procurer un soutien supplémentaire à sa majorité en cas de besoin, comme les centres de conseils aux citoyens pour les impôts et les prestations sociales, ou les centres d'accueil des migrants présents dans la région pour tout conseil sur l'immigration et les autres droits.

Conseils pratiques : école et travail

Discutez avec les jeunes au sujet des changements qui surviendront à 18 ans en matière de fréquentation scolaire et de ce que cela signifie concrètement pour eux. S'ils ne sont plus obligés d'aller à l'école, auront-ils la motivation nécessaire pour continuer leur scolarité ? Parlez de l'avenir : à quoi va-t-il ressembler ? Si le jeune fréquente une école de langue, quel type de formation supplémentaire souhaiterait-il entreprendre ? Rendez la discussion aussi concrète que possible en découpant leur objectif en petites étapes. En ce qui concerne les jeunes travaillant déjà, vérifiez avec eux s'ils ont conscience des changements à venir.

Conseils pratiques : santé et bien-être

- *Développement de l'identité* : en tant que travailleur social, vous n'avez pas d'influence directe concernant le choix des jeunes relatif à la stratégie d'acculturation définie plus haut. Vous les abordez en tenant compte de leur culture et tâchez de les guider dans la construction de leur avenir. Il est toutefois important d'être conscient de l'existence des quatre stratégies et de les garder à l'esprit au cours de l'accompagnement afin de pouvoir en discuter avec eux si nécessaire.
- *Gratuité des soins de santé jusqu'à 18 ans* : les mineurs bénéficient généralement de droits différents que les adultes en matière de gratuité des soins de santé. Par exemple, un examen peut être gratuit jusqu'à 18 ans et devient payant par la suite. Il est important de le vérifier avec les jeunes. Aux Pays-Bas, cela vaut également pour les vaccinations. Cherchez s'il existe d'autres soins spécifiques gratuits pour les moins de 18 ans qui deviennent payants à la majorité.

Autres points importants

- *Stimuler les conversations de groupe par le biais d'une formation* : aux Pays-Bas, la formation « avoir 18 ans » développée par les travailleurs sociaux du département Neo de Nidos est utilisée. Cette formation traite des différents sujets importants dont le jeune doit avoir conscience à sa majorité, notamment l'éducation, les aspects financiers, l'assurance maladie, le suivi de l'accompagnement ou les procédures légales. Il est conseillé d'organiser cette formation avec différents jeunes sur le point d'avoir 18 ans (environ trois mois avant). En le faisant en groupe, vous vous assurez que les mineurs les plus timides puissent réfléchir à leur propre situation grâce aux réponses aux questions posées par d'autres jeunes. Prévoyez une petite collation et tâchez de créer une atmosphère informelle pour qu'ils se sentent suffisamment à l'aise et en sécurité pour participer pleinement. Essayez aussi de garder la formation la plus interactive possible en leur permettant d'engager la conversation et de poser des questions. S'ils ont des questions très spécifiques concernant leur propre situation, demandez-leur par contre d'en discuter avec leur travailleur social à un autre moment pour éviter que les autres perdent tout intérêt. Vous trouverez un exemple de ce type de formation au point 6.5. Cette formation s'adresse aux jeunes disposant d'un permis de séjour et qui sont donc autorisés à rester légalement dans le pays d'accueil.
- *Retour dans le pays d'origine* : les mineurs dont la demande de permis de séjour est rejetée sont encouragés à réfléchir à leur retour, que ce soit vers leur pays d'origine ou vers un autre pays (européen) où ils ont précédemment déposé une demande d'asile ou dans lequel ils ont de la famille. Discuter du retour est en pratique, particulièrement difficile pour les MNA. Ils ont souvent honte vis-à-vis de leur famille et gardent régulièrement l'espoir d'obtenir un permis de séjour. Cet espoir peut être très tenace. Par conséquent, certains semblent vouloir faire le choix de rester illégalement dans le pays d'accueil. Si c'est le cas, essayez d'en discuter avec eux. Faites-leur comprendre les conséquences et les risques liés à cette décision. Si vous sentez qu'un jeune va choisir de rester dans le pays d'accueil de manière illégale, communiquez-lui une liste d'associations et d'organismes qui s'engagent dans ce sens et qui pourraient être en mesure de lui fournir des conseils et un soutien.
- *Fêter l'âge adulte* : dans les pays occidentaux, atteindre l'âge légal de la majorité est considéré comme une étape très importante. Cela n'est pas forcément le cas dans les pays d'origine. Célébrer l'âge adulte en organisant une fête commune permet aux jeunes d'être plus conscients de l'importance que revêt cet âge dans les sociétés occidentales et représente en même temps l'occasion de faire des rencontres. L'objectif est de réunir des jeunes qui viennent d'avoir 18 ans afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Étudiez les possibilités de préparer cette fête conjointement avec d'autres dispositifs de vie indépendante supervisée ou associations impliquées.

4.4 Compétences et outils

Support de formation : Méthodologie d'intervision axée sur les solutions

- 1 Introduction : Une personne (l'introducteur) présente sa question en l'expliquant brièvement (de façon réelle et descriptive) 5 minutes

L'animateur empêche l'introducteur de donner trop d'informations, il doit se concentrer sur la question. Ensemble, ils trouvent les mots justes pour la formuler au mieux et les notent sur un tableau ou une feuille A3.

L'animateur demande aux participants d'écrire pour eux-mêmes ce que soulève cette question selon eux **2 minutes**

- 2 Tour de questions : les participants examinent le cas en posant des questions pour mieux comprendre la situation, le contexte et le lien entre l'introducteur et la situation (ses pensées, ses problèmes) **10 minutes**

Le facilitateur est attentif à l'absence de suggestions ou de solutions dans les questions.

- 3 Résumé par l'introducteur **5 minutes maximum**

Animateur : « Comment résumeriez-vous votre question maintenant ? »

« Est-ce que tout le monde a assez d'information pour se faire une idée ? »

(De manière rapide, les participants ont la possibilité de poser des questions supplémentaires)

- 4 Tour de table des conseils **10-12 minutes**

- chacun écrit deux conseils (4 min)

- chacun lit ses conseils à voix haute et l'introducteur ou une autre personne les note (6-10 minutes)

- 5 Réactions de l'introducteur **5 minutes**

« *Qu'est-ce qui est utile pour vous ? Qu'allez-vous mettre en pratique ? Quelle sera votre première étape ? Qu'allez-vous faire ?* » : l'animateur pose ces questions à l'introducteur pour lui permettre d'être aussi précis que possible.

Vérifiez : est-ce suffisant pour l'introducteur ?

- 6 Brève évaluation **5 minutes**

• *Introducteur : comment avez-vous vécu cette expérience ?*

• *Participants : qui souhaite partager son expérience au sujet cette session ? Qu'avez-vous appris ?*

• *Quels sont vos ressentis à propos de l'utilisation de cette méthodologie ?*

Accords pour la prochaine fois

Module 5

Bonnes pratiques

Ce dernier module présente 3 exercices à réaliser au cours du dernier jour pour aider les participants à mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises.

5.1 Partage de bonnes pratiques à travers un World Café⁵ (« Café mondial »)

Afin que la session de World Café soit fructueuse, l'association qui organise la formation est tenue d'inviter 3 ou 4 travailleurs sociaux d'une autre structure ayant une certaine expertise dans l'accompagnement des MNA. Devant tout le monde, ces derniers se présentent et expliquent rapidement ce qu'ils font (10 minutes).

L'ensemble des participants se répartit ensuite en petits groupes. Chacun fait une brève présentation de lui-même, de son expérience avec les MNA et de son contexte professionnel. Au sein des petits groupes comprenant chacun un travailleur social venant de l'extérieur, ils échangent ensuite leurs bonnes pratiques sur des sujets communs. Ces sujets sont écrits sur une feuille de papier posée au centre de la table.

Par exemple :

Différences et similitudes dans l'organisation de la prise en charge des MNA dans chaque organisation/contexte/pays.

Comment la participation des enfants est-elle assurée dans chaque organisation/contexte/pays ?

Qui est chargé de veiller à la sécurité ?

La session se clôture après une récapitulation rapide en plénière et une analyse rétrospective.

5.2 Premières étapes de mise en œuvre des connaissances et des compétences

Cet exercice a pour but de renforcer la volonté des participants de mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises au cours des deux derniers jours, à travers la création d'une image (créative) puissante permettant de consolider leur intention d'appliquer leurs nouvelles connaissances et compétences. Cela peut se faire sous forme de dessin, de collage, de cartographie mentale, ou encore à travers l'écriture d'un haïku, etc.

Individuellement, chaque participant est invité à réfléchir aux deux questions suivantes :

- Qu'allez-vous emporter avec vous de la formation ?
- Pourquoi est-ce important pour votre travail ?

Ensuite, les participants s'assoient à l'une des tables et choisissent parmi le matériel présenté une façon d'exprimer les principales idées de la formation grâce à une image créative personnelle : faire un dessin, élaborer une carte mentale, écrire un poème ou une chanson, etc.

Ils créent ainsi 15 « œuvres d'art » distinctes qui reflètent l'idée ou l'intention la plus importante de chaque participant.

5.3 Renvoi à son propre contexte

En binôme, les participants réfléchissent aux questions suivantes

- Que souhaitez-vous réaliser en matière de prise en charge familiale ?
- De quoi avez-vous besoin pour y parvenir ?

- Quelle sera votre première étape ?
- Qu'est-ce qui vous aidera à vous accrocher à cette idée ?

Ces questions aident les participants à créer leur propre plan de réalisation en identifiant la façon de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises dans leurs propres contextes.

⁵ Concept qui consiste à reproduire l'ambiance informelle autour d'un « café » pour inciter les participants à discuter entre eux et à laisser libre cours à leurs idées qui peuvent être limitées dans un cadre plus formel.



Bibliographie

Amnesty International. *Cultuurrelativisme* (relativisme culturel) (n.d.). Disponible sur : <https://www.amnesty.nl/encyclopedie/culturele-rechten-cultuurrelativisme-en-mensenrechten> (Consulté le 22 avril 2017).

Anewalt, P. (2009). Fired up or burned out? Understanding the importance of professional boundaries in home healthcare and hospice. *Home Health Nurse* 27(10). 590-7. doi: 10.1097/01.NHH.0000364181.02400.8c. PMID: 19907234.

Asylkoordination Uterich (n.d.). *Presseausendungen: asylkoordination fodder Menahem und huff auf Announcing imp Regierungsprogramm* (Communiqué de presse : Asylkoordination réclame des mesures et de l'espoir dans le programme gouvernemental). Disponible sur : <https://www.asyl.at/de/info/presseausendungen/hael-ftederkinderfluechtlingeverschwindetspurlos/?s=845> (Consulté le 25 juin 2020).

Axelsson, L., Baarnhielm, S., Dalman, C., & Hollander, A. (2020). Differences in psychiatric care utilisation among unaccompanied refugee minors, accompanied migrant minors, and Swedish-born minors. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 55, 1449–1456.

Bagozzi, R., Verbeke, W., & Gavino, J. (2003). Culture Moderates the Self-Regulation of Shame and Its Effects on Performance: The Case of Salespersons in the Netherlands and the Philippines. *Journal of Applied Psychology*, 88.

Bean, T. (2006). *Assessing the psychological distress and mental healthcare needs of unaccompanied refugee minors in the Netherlands*. Thèse doctorale, Leiden University.

Bean, T., Derluyn, I., Eurelings-Bontekoe, L., Broekaert, E., & Spinhoven, P. (2007). Comparing psychological distress, traumatic stress reactions, and experiences of unaccompanied refugee minors with experiences of adolescents accompanied by parents. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 195, 288–297.

Bean, T., Eurelings-Bontekoe, E., Mooijaart, A. & Spinhoven, P. (2006). Factors associated with mental health service need and utilization among unaccompanied refugee adolescents. *Administration and Policy in Mental Health*, 33(3), 342–355.

Bedford, O., & Hwang, K. (2003). Guilt and shame in Chinese culture: A cross-cultural framework from the perspective of morality and identity. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 33, 127–144.

Berry, J. (1990). Psychology of acculturation. Understanding individuals moving between cultures. *Applied cross-cultural psychology*, 232–253.

Border Violence Monitoring Network, Balkan Region Report (2020, June). Disponible sur : <https://www.borderviolence.eu/wp-content/uploads/JUNE-REPORT.pdf> (Consulté le 17 juin 2020).

Carlson, B., Cacciatore, J., & Klimek, B. (2012). A risk and resilience perspective on unaccompanied refugee minors. *Social Work*, 57.3, 259–269.

COA, GZA, & GGD GHOR Nederland. (2017, March). *Gezondheidszorg voor asielzoekers in Nederland* (Soins de santé pour les demandeurs d'asile aux Pays-Bas). Disponible sur : <https://www.ggdghorkennisnet.nl/thema/publieke-gezondheidszorg-asielzoekerspaga/publicaties/publicatie/16699-factsheet-gezondheidszorg-voor-asielzoekers-innederland> (Consulté le 10 avril 2017).

COA. (n.d.) *Gezondheidszorg, wonen op een asielzoekerscentrum* (Soins de santé et vie dans un centre pour demandeurs d'asile). Disponible sur : <https://www.coa.nl/nl/asielopvang/wonen-op-een-asielzoekerscentrum/gezondheidszorg> (Consulté le 3 avril 2017).

Colucci, E., Minas, H., Guerra, C., & Paxton, G. (2015). In or out? Barriers and facilitators to refugee-background young people accessing mental health services. *NCBJ*, 52 (6), 766-90.

Conant, E. (2015, September 19). *The World's Congested Human Migration Routes in 5 Maps*. National Geographic. Disponible sur : <https://www.nationalgeographic.com/news/2015/09/150919-data-points-refugeesmigrants-maps-human-migrations-syria-world/> (Consulté le 15 avril 2017).

Cour de justice de l'Union européenne, *The Queen, à la demande de MA e.a. contre Secretary of State for the Home Department*, Arrêt du 6 juin 2013, ECLI:EU:C:2013:367.

De Anstiss, H. & Ziaian, T. (2010). Mental health help-seeking and refugee adolescents: Qualitative findings from a mixed-methods investigation. *Australian Psychologist* (45), 29–37.

Deardorff, D.K. (2006). Intercultural competence model. Issu de «The Identification and Assessment of Intercultural Competence as a Student Outcome of Internationalization at Institutions of Higher Education in the United States». *Journal of Studies in International Education* (10), p. 241-266.

De Vries, J. (2014). Landen waar homoseksualiteit strafbaar is (Les pays où l'homosexualité est sanctionnée par la loi). *Volkskrant*. Disponible sur : <http://www.volkskrant.nl/buitenland/oeganda-is-de-enige-niet-in-deze-77-landen-ishomoseksualiteit-strafbaar~a3604494/> (Consulté le 23 mars 2017).

DSP-groep Amsterdam, Tilburg University. (2016). *Niets is wat het lijkt, Eritrese organisaties en integratie* (Rien n'est ce qu'il semble, organisations érythréennes et intégration). Disponible sur : https://www.dsp-groep.nl/wp-content/uploads/16pverit_Niets_is_wat_het_lijktDSP_2016.pdf (Consulté le 23 mars 2017).

Commission européenne. (2020). *La santé des migrants*. Disponible sur : https://ec.europa.eu/health/social-determinants/migrants-health_fr (Consulté le 17 juillet 2020).

European Migration Network (juillet 2018). *Approaches to Unaccompanied Minors Following Status Determination in the EU plus Norway*. Disponible sur : http://emn.ie/files/p_201808090907072018_emn_synthesis_unaccompanied_minors_09.08.2018.pdf (Consulté le 25 juin 2020).

Eurostat. (28 avril 2020). *Communiqué de presse : Demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés*. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10774042/3-28042020-AP-FR.pdf/a5951a9e-fe8f-ef1a-64f1-cdedfc925eb2> (Consulté le 1er septembre 2020).

Fazel, M., Reed, R. V., Panter-Brick, C., & Stein, A. (2012). Mental health of displaced and refugee children resettled in high-income countries: risk and protective factors. *Lancet*, 379, 266–282.

Figley, C. R. (Ed.). (1995). *Compassion fatigue: Coping with secondary traumatic stress disorder in those who treat the traumatized*. Brunner/Mazel.

Geltman, P. L., Grant-Knight, W., Mehta, S. D., Lloyd-Travaglini, C., Lustig, S., Landgraf, J. M., & Wise, P. H. (2005). The "lost boys of Sudan": Functional and behavioral health of unaccompanied refugee minors re-settled in the United States. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 159(6), 585–591.

Graham, H. R., Minhas, R. S., & Paxton, G. (2016). Learning problems in children of refugee background: A systematic review. *Pediatrics*, 137. DOI: <https://doi.org/10.1542/peds.2015-3994>

Groeninck, M., Meurs, P., Geldof, D., Wiewauters, C., Van Acker, K., De Boe, W., & Emmery, K. (2019). *Veerkracht in beweging. Dynamieken van vluchtelinggezinnen versterken*. Maklu.

Hajdukowski-Ahmed, M. (2008). *A Dialogical Approach to Identity: Implications for refugee women*. In Hajdukowski-Ahmed, M., Khanlou, N. & Moussa, H., *Not born a Refugee Woman* (p. 28–53). New York–Oxford: Berghahn Books.

Hermans, D., Raes, F., & Orlemans, H. (2017). *Inleiding tot de gedragstherapie*. Houten: Bohn, Stafleu van Loghum.

Hodes, M., Jagdev, D., Chandra, N. & Cunniff, A. (2008). Risk and resilience for psychological distress amongst unaccompanied asylum-seeking adolescents. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 49(7), 723–732.

Hofstede, G., Hofstede, G.J. & Minkov, M. (2010). *Cultures and Organizations; Software of the Mind Intercultural Cooperation and Its Importance for Survival*: 3rd edition. Atheneum publisher.

Hofstede, G., Hofstede, G.J., & Minkov, M. (2016). *Allemaal Andersdenkenden: Omgaan met cultuurverschillen*. (Tout le monde pense différemment : gérer les différences culturelles). Business Contact/Atlas Contact.

Janssen, J. (2006). *Je eer of je leven, een verkenning van eerezaken voor politieambtenaren en andere professionals* (Votre honneur ou votre vie, une revue des cas d'honneur pour les policiers et autres professionnels). Elsevier.

Jarlbj, F., Goosen, S., Derluyn, I., Vitus, K., & Jervelund, S.S. (2018). What can we learn from unaccompanied refugee adolescents' perspectives on mental health care in exile? *European Journal of Pediatrics*, 177 (12), 1767–1774.

Jongedijk, R. (2014). *Levensverhalen en psychotrauma, narratieve exposure therapie in theorie en praktijk* (Histoires de vie et psychotraumatisme, thérapie d'exposition narrative en théorie et en pratique). Stichting Arq Diemen, p/a Uitgeverij Boom.

Jugendliche ohne Grenzen (2017). *Welcome to Germany: A guide for unaccompanied minors*. Bundesfachverband unbegleitete minderjährige Flüchtlinge e.V. https://b-umf.de/src/wp-content/uploads/2017/12/welcometogermany_english.pdf

Kalverboer, M., Zijlstra, E., van Os, C., Zevulun, D., ten Brummelaar, M., & Beltman, D. (2016). Unaccompanied minors in the Netherlands and the care facility in which they flourish best. *Child and Family Social Work*, 1365–2206.

Kerkhof, A., Spijker, B. (2012). *Piekeren over zelfdoding; een stapsgewijze methode om minder last te hebben van gedachtes over zelfdoding* (Penser au suicide ; une méthode pas-à-pas pour réduire les pensées suicidaires). Boom Hulpboek.

Kleinman, A. (2005). *Culture and Psychiatric Diagnosis and Treatment: What are the necessary therapeutic skills?* Trimbos Institute.

Korrelboom, K., & Ten Broeke, E. (2014). *Geïntegreerde cognitieve gedragstherapie, handboek voor theorie en praktijk* (Thérapie cognitive comportementale intégrée, manuel de théorie et de pratique). Bussum Coutinho.

Kouratovsky, V. (2008). *Inwikkeling in het belang van cultuursensitieve diagnostiek en therapie* (Récapitulation de l'importance des diagnostics et des thérapies sensibles à la culture). In Oei, T.I. & Kaiser, L. (2008). *Forensische Psychiatrie onderweg* (pp 371–385). Wolf Legal Publishers.

Laban, K., Attia, A., & Hurulean, E. (2010). Veerkracht als uitgangspunt bij diagnostiek en behandeling bij asielzoekers en vluchtelingen. In de Jong and Colijn (red). *Handboek Culturele Psychiatrie en Psychotherapie*.

Lamkaddem, M., Essink-Bot, M., Deville, W., Gerritsen, A., & Stronks, K. (2015). Health changes of refugees from Afghanistan, Iran, and Somalia: The role of residence status and experienced living difficulties in the resettlement process. *European journal of public health*, 25 (6), 917–922.

Lanslots, E. (2012). *Een belevingsonderzoek naar agency bij niet-begeleide buitenlandse minderjarige meisjes* (Étude sur l'expérience de l'agentivité parmi les mineures non accompagnées). Thèse de Master, Université de Gand.

Lønning, M. N. (2020). Layered journeys: Experiences of fragmented journeys among young Afghans in Greece and Norway. *Journal of Refugee Studies*, 33, 316–335. DOI: <https://doi.org/10.1093/jrs/feaa052>

Majumder, P., Vostanis, P., Karim, K., & O'Reilly, M. (2018). Potential barriers in the therapeutic relationship in unaccompanied refugee minors in mental health. *Journal Mental Health*, 28(4), 372–378.

Mangrio, E., & Sjögren Forss, K. (2017). Refugees' experiences of healthcare in the host country: A scoping review. *BMC Health Services Research*, 17, 814 (2017). <https://doi.org/10.1186/s12913-017-2731-0>

Missing Children Europe (18 janvier 2017). *Mention the unmentioned: invisible, 10,000 child refugees have already disappeared in Europe*. Disponible sur : <http://missingchildreneurope.eu/news/Post/1099/Mention-the-unmentioned-Invisible10-000-child-refugees-have-already-disappeared-in-Europe> (Consulté le 23 février 2017).

Monitoring Returning Minors (2014). *The Migrant*, été 2014, édition spéciale. Hitfoundation.eu. Disponible sur : https://issuu.com/hitfoundation/docs/summer_2014_migrant_monitoring_retu (Consulté le 13 avril 2017).

Mooren, T., & Bala, J. (2016). *Goed ouderschap in moeilijke tijden. Handleiding voor meergezinsgroepen met vluchtelingen* (Bonnes pratiques parentales en période difficile. Manuel pour les groupes multifamiliaux avec des réfugiés). Pharos.

Ní Raghallaigh, M., & Gilligan, R. (2010). Active survival in the lives of unaccompanied minors: Coping strategies, resilience, and the relevance of religion. *Child and Family Social Work*, 15(2), 226 – 237.

Ní Raghallaigh, M. (2011). Religion in the Lives of Unaccompanied Minors: An Available and Compelling Coping Resource. *The British Journal of Social Work*, 41(3), 539–556.

Ogden, P., & Minton, K. (2000). Sensorimotor Psychotherapy: One method for processing traumatic memory. *Traumatology*, 6 (3), 149–173. <https://doi.org/10.1177/15347656000600302>

Oppenheim, H., Hornsveld, H., Ten Broeke, E., & De Jongh, A. (2015). *Praktijkboek EMDR deel II, Toepassingen voor nieuwe patiëntengroepen en stoornissen* (Manuel EMDR partie II, applications pour les nouveaux groupes de patients et les nouveaux troubles). Pearson Amsterdam.

Pater, W., Spinder, S., & Berk, M. (2009). *Veilig en beschermd, methodiek beschermde opvang voor alleenstaande minderjarige vreemdelingen* (Sûr et protégé, mode d'accueil protégé pour les mineurs non accompagnés). Amsterdam: Pro Education.

Pearson Education. (2014). Resilience. Longman Dictionary of Contemporary English 6. Pearson Longman.

Pharos, (2016). *“Van ver gekomen”; een verkenning naar het welzijn en de gezondheid van Eritrese vluchtelingen* (« Viens de loin » ; une exploration du bien-être et de la santé des réfugiés érythréens). June 2016. Pharos.

Pinto, D. (2007). *Interculturele communicatie, een stap verder* (Communication interculturelle, la prochaine étape). Bohn Stafleu van Lochem.

Plysier, S. (2003). *Kinderen met een tweede huid. Onthaal van kinderen op de vlucht* (Enfants avec une seconde peau, accueil des enfants en fuite). Garant- Uitgevers.

Posselt, M., McDonald, K., Procter, N., De Crespigny, C., & Galletly, C. (2017). Improving the provision of services to young people from refugee backgrounds with comorbid mental health and substance use problems: addressing the barriers. *BMC Public Health*, (17), 280.

Pulvirenti, M., & Mason, G. (2018). Resilience and survival: Refugee women and violence. *Current Issues in Criminal Justice*, 23, 37–52.

Rhmaty, F. (2011). *Traumaverwerking met vluchtelingen, een transculturele systeembenadering* (Traitement des traumatismes chez les réfugiés, une approche systémique transculturelle). Van Gorcum.

Rijken, C., Khadraoui, L., Leito, T. (2020). Signalering en registratie van slachtoffers mensenhandel in de jeugdhulpverlening: Optimalisering van signalering en registratie van slachtoffers mensenhandel in de jeugdhulpverlening. CoMensHa.

Rijksoverheid. (n.d.). *Nieuw in Nederland; inburgering en integratie van nieuwkomers*. (Nouveau aux Pays-Bas : intégration civique des nouveaux arrivants). Disponible sur : <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/nieuw-in-nederland/inhoud/inburgering-en-integratie-van-nieuwkomers> (Consulté le 13 mars 2017).

Röder, A., & Mühlau, P. (2012). What determines the trust of immigrants in criminal justice institutions in Europe? *European Journal of Criminology*, 9, 370–387.

Rozumek, M. (2016). *Alternative Family Care: Manual for staff working with reception families and unaccompanied children living in reception families*. Nidos, Utrecht. Retrieved, April 13, 2017, from <http://engi.eu/projects/alfaca/manual/>

Schippers, M. (2017). *Kinderen gevlucht en alleen* (Des enfants, en fuite et seuls). Nidos.

Schippers, M. (2014). Working with the unaccompanied child, a tool for guardians and other actors working for the best interest of the child. CONNECT, an EU funded project. Nidos. Disponible sur : http://www.connectproject.eu/PDF/CONNECT-NLD_Tool2.pdf (Consulté le 13 mars 2017).

Schippers, M., Van de Pol, P., De Ruijter de Wildt, L., Thys, K., Krogshøj Larsen, M., Massoumi, Z., & Schippers, M., Bastiaens, F., & Versteegen, T. (2019). *Veerkracht Versterken van Vluchtelingenkinderen. De Nidosmethodiek voor interculturele jeugdbescherming* (Renforcer la résilience des enfants non accompagnés, la méthodologie Nidos pour la protection interculturelle des enfants). Nidos.

Sleijpen, M. (2017). *Crossing borders: Trauma and resilience in young refugees. A multi-method studies*. Arq, psychotrauma expert group.

Schoenmaeckers, R., Al-Qasim, T., & Zanzottera, C. (2019). *Journeys of trust and hope: Unaccompanied minors from Eritrea in Ethiopia and the Netherlands*. *Mobile Africa: Human Trafficking and the Digital Divide*, 3, 425.

Smid, G. E. (2020). A framework of meaning attribution following loss. *European Journal of Psychotraumatology*, 11 (1). DOI: 10.1080/20008198.2020.1776563.

Spinder, S., & Van Hout, A. (2008). Jong en Onderweg : *Nidosmethodiek voor de begeleiding van ama's* (Jeunes et en transit : La méthodologie Nidos pour guider les enfants non accompagnés). Nidos.

Spinder, S., Van Hout, A., & Hesser, K. (2010). *Thuis en Onderweg: Nidosmethodiek voor Opvang en Wonen in Gezinsverband* (Chez soi et en transit : La méthodologie Nidos pour l'accueil et la vie en famille). Nidos.

Staring, R., & Aarts, J. (2010a). *Jong en illegaal in Nederland, een beschrijvende studie naar de komst en het verblijf van onrechtmatig verblijvende (voormalige) alleenstaande vreemdelingen en hun visie op de toekomst* (Jeunes et illégaux aux Pays-Bas, une étude descriptive de l'arrivée et du séjour d'anciens mineurs non accompagnés sans papiers et de leur vision de l'avenir). Département de criminologie, Université Érasme de Rotterdam.

Staring, R., & Aarts, J. (2010b). Werken in de marge Illegaal verblijvende jongeren in Nederland (Travailler en marge de la société, les jeunes en situation irrégulière aux Pays-Bas). *Justitiële verkenningen*, jrg. 36, no. 7, 2010 Informele economie, uitbuiting en illegaliteit (l'économie informelle, l'exploitation et le fait d'être sans papiers). WODC- Boom juridische uitgaven, 43 – 55.

Stoffelen, A., & Visser, J. (2016, 30 Sept 2016). Part 21. De administratie van een nieuwkomer, 'Welkom, nu begint de bureaucratie' (Les nouveaux arrivants et la bureaucratie). *Volkscrant*. Disponible sur : <http://www.volkscrant.nl/binnenland/welkom-nu-begint-de-bureaucratie~a4386336/> (Consulté le 3 février 2017).

Stöfvel, M. & Mooren T. (2010). *Complex trauma diagnostiek en behandeling* (Diagnostic et traitement des traumatismes complexes). Bohn Stafleu van Loghum.

Struik, A. (2010). *Slapende honden? Wakker maken! Een behandelmethodede voor chronisch getraumatiseerde kinderen* (Chiens endormis? Réveillez-les! Une méthode pour le traitement des enfants chroniquement traumatisés). Pearson Assessment and Information B.V.

Tjin A Dje, K., & Zwaan, I. (2007). *Beschermjassen: transculturele hulp aan families* (Une couche protectrice : aide transculturelle pour les familles). van Gorcum.

UNICEF (2016). *Uprooted–The growing crisis for refugee and migrant children*. United Nations Children's Fund (UNICEF).

Valibhoy, M.C., Kaplan, I., & Szwarz, J. (2017). "It comes down to just how human someone can be": A qualitative study with young people from refugee backgrounds about their experiences of Australian mental health services. *Transcultural Psychiatry*, 54 (1), 23–45.

Van Es, C., Sleijpen, M., Ghebreab, W., & Mooren, T. (2019). Cultuursensitief werken met alleenstaande jonge vluchtelingen: 'Veerkracht-project' biedt trauma geïnformeerde interventie (Approche culturelle des mineurs non accompagnés : le « projet de résilience » propose des interventions tenant compte des traumatismes.). *Kind en adolescent praktijk*, 18 (4), 16–22. <https://doi.org/10.1007/s12454-019-0040-y>

Van Hest, F. (2012). Rouwen met vluchtelingen en asielzoekers (Le deuil avec les réfugiés et les demandeurs d'asile). *Tijdschrift voor groepsdynamica en groepstherapie*. 7(2), 6-18.

Van IJzendoorn, M.H. (2008). *Opvoeding over de grens. Gehechtheid, trauma en veerkracht* (La parentalité au-delà des frontières : attachement, traumatisme et résilience). Amsterdam: Boom Academic.

Van Reisen, M., Al-Qasim, T., Carlotta Zanzottera, C., & Schoenmaeckers, R. (2018). *Trust and the Triggers of Trauma: Exploring Experiences of Trust between Eritrean Unaccompanied Minors and their caregivers in The Netherlands*. Tilburg University, EEPA, Nidos.

Van der Veer, G. (1996). Voogdijmaatschappelijk werk en gevluchte adolescenten. (Responsabilité légale et adolescents en fuite). De Opbouw : instelling voor ambulante jeugdhulpverlening.

Van der Veer, G. (2002). *Gevluchte adolescenten: ontwikkeling, begeleiding en hulpverlening* (Adolescents réfugiés : développement, orientation et soutien). Pharos.

Vermette, D., Shetgiri, R., Al Zuheiri, H., & Flores, G. (2015). Healthcare Access for Iraqi Refugee Children in Texas: Persistent Barriers, Potential Solutions, and Policy Implications. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 17(5).

Verstegen, T. (2012). *Een duurzaam (terugkeer)perspectief voor ama's; commitment van het kind en commitment van de familie. De dubbel C benadering* (Perspectives durables pour les mineurs non accompagnés ; engagement envers l'enfant et sa famille). Nidos Utrecht. Disponible sur : <https://www.nidos.nl/> (Consulté le 8 mai 2018).

Vervliet, M., & Derluyn, I. (2013). *De trajecten van niet-begeleide buitenlandse minderjarigen: Verwachtingen, agency en psychosociaal welzijn*.

World Health Organisation.

euro.who.int/en/health-topics/health-determinants/migration-and-health/publications/2019/what-are-the-roles-of-intercultural-mediators-in-health-care-and-what-is-the-evidence-on-their-contributions-and-effectiveness-in-improving-accessibility-and-quality-of-care-for-refugees-and-migrants-in-the-who-european-region-2019

- 1 La partie suivante se base sur la section « Ideas for daily youth work practice » du document *STEP-by-STEP together Support, Tips, Examples and Possibilities for youth work with young refugees* (Conseil de l'Europe et Commission européenne, 2018).
- 2 Guillaume Coron, 2021.
- 3 Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (adoptées le 17 novembre 2010).
- 4 Il n'est pas toujours facile d'identifier quelles sont les informations les plus importantes pour l'enfant à un moment donné. Il est donc nécessaire d'ouvrir le champ des informations au bénéfice de l'enfant plus tard.
- 5 Il est fort probable que l'enfant réponde par l'affirmative même s'il n'a pas compris le sens ou s'il pense à avoir compris.
- 6 La langue parlée utilise souvent des phrases et des formes grammaticales plus simples.
- 7 Il est souvent difficile de comprendre à quel nom le pronom se réfère lorsqu'on ne maîtrise pas bien une langue.
- 8 La plupart des enfants migrants apprennent la langue véhiculaire (*lingua franca*) de leur pays d'origine à l'école (anglais, français, portugais...). Ils sont donc plus habitués aux formes académiques.
- 9 Par exemple, il vaut mieux dire « vous allez manger » que « on va vous faire à manger ». En effet, seuls les locuteurs natifs sont à l'aise avec les mots polysémiques. Ceci s'applique également aux verbes à préposition ou phrasal verbs en anglais.
- 10 Par exemple, dans la région française de Calais, les jeunes anglophones utilisent le mot « process » pour désigner la procédure de regroupement familial avec le Royaume-Uni. Autre exemple : les jeunes d'Afrique de l'Ouest francophone utilisent le mot « extrait » (certificat) au lieu du groupe nominal « extrait d'acte de naissance ».
- 11 Par exemple, les jeunes d'Afghanistan utilisent le mot « *taskira* » plutôt que « acte de naissance ».
- 12 Vous pouvez renforcer la compréhension en reformulant les phrases, mais aussi en utilisant des synonymes ou des mots dont le sens est proche.
- 13 Si l'enfant n'a pas l'expérience ou le bagage culturel pour comprendre un mot, il ne le comprendra pas non plus dans sa langue maternelle.
- 14 Save the Children Italie, 2020.
- 15 Pour de plus amples informations sur les mesures et les actions visant à identifier les mineurs victimes de traite, veuillez-vous référer au mécanisme national d'orientation pour les victimes de traite en Italie, disponible à l'adresse suivante : <https://www.osservatoriointerventitrattra.it/wp-content/uploads/2018/01/allegato-1-meccanismo-nazionale-referral.pdf>
- 16 Pour une analyse plus approfondie des indicateurs, veuillez consulter : Save the Children, 2020, *Saper riconoscere minorenni vittime di tratta e sfruttamento in Italia* (Savoir reconnaître les mineurs victimes de traite et d'exploitation en Italie), en cours de publication.
- 17 Le bénéfice du doute lié au statut de victime est appliqué en cas de doute lors du processus d'identification : le mineur est alors classé comme victime, afin de s'assurer que toutes les actions nécessaires à sa protection et à sa sécurité sont bien mises en œuvre. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'encadré « Le bénéfice du doute ».
- 18 Si vous souhaitez entamer une procédure de regroupement familial, vous devez immédiatement en informer les services sociaux et le tribunal pour enfant compétent, afin de vérifier la relation entre le mineur et l'adulte et s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour garantir l'intérêt supérieur du mineur.
- 19 Sous la pression d'organisations criminelles, un mineur victime de traite peut déclarer avoir plus de 18 ans pour être transféré dans un camp ou centre pour adultes bénéficiant de moins de restrictions, et être plus vulnérable à l'exploitation.



-
- ²⁰ L'intervention de représentants consulaires ou diplomatiques n'est pas obligatoire si le mineur présumé demande expressément à bénéficier d'une protection personnelle, si l'intention du mineur présumé de demander à bénéficier de la protection internationale ressort des entretiens ou si le mineur présumé n'a pas besoin de protection internationale.
- ²¹ Article 4, paragraphe 2, Décret législatif 24/2014, DPCM (Décret présidentiel du Conseil des ministres) 234/2016.
- ²² Article 5, paragraphe 4, Décret législatif 47/2017.
- ²³ Articles 343, 354, 352, 402 du Code civil ; Article 19, paragraphe 4 du Décret législatif 142/2015 et modifications du Décret législatif 220/2017.
- ²⁴ Save the Children, 2020, *Saper riconoscere minorenni vittime di tratta e sfruttamento in Italia* (Savoir reconnaître les mineurs victimes de traite et d'exploitation en Italie), en cours de publication.
- ²⁵ Article 15, Décret législatif 47/2017.
- ²⁶ Le droit des enfants à être écoutés et à ce que leurs opinions soient considérées est garanti par l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant, les entretiens doivent être menés dans une approche adaptée aux enfants et avec le soutien d'un médiateur culturel et d'une méthode structurée. Pour plus d'informations, voir Save the Children, *Partecipare Si Può! Volume 2. Strumenti e buone pratiche di partecipazione e ascolto dei minori migranti* (« Vous pouvez participer ! » Volume 2 sur les outils et bonnes pratiques permettant de garantir que les enfants migrants arrivant en Italie sont correctement écoutés et ont la possibilité de participer dans la société), 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/pubblicazioni/partecipare-si-puo-volume-2>
- ²⁷ Une première évaluation des risques doit être mise en place dès le premier contact avec les mineurs.
- ²⁸ Pour de plus amples informations sur les mesures et les actions visant à identifier les mineurs victimes de traite, veuillez-vous référer au mécanisme national d'orientation pour les victimes de traite en Italie, disponible à l'adresse suivante : <https://www.osservatoriointerventitratta.it/wp-content/uploads/2018/01/allegato-1-meccanismo-nazionale-referral.pdf>
- ²⁹ Selon les annexes du Plan national d'action contre la traite des êtres humains et les formes graves d'exploitation, l'identification doit être effectuée par les associations et les Forces de l'ordre.
- ³⁰ Article 17, Décret législatif 47/2017 ; Article 13, Décret législatif 228/2003.
- ³¹ Conseil de l'Europe et Commission européenne, *STEP-by-STEP together Support, Tips, Examples and Possibilities for youth work with young refugees*, 2018.